Plan de DÉVELOPPEMENT de la zone AGRICOLE

MRC d'Abitibi 2016

présenté par la MRC d'Abitibi
en collaboration avec le
CLD Abitibi.

Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Canada Québec

Plan de développement de la zone agricole de la MRC d'Abitibi

MRC d'Abitibi en collaboration avec le CLD Abitibi

Consultants :

AECOM avec la collaboration de C.B.O.D. Consultants

Janvier 2016

Comité technique de l'étude du PDZA

Martin Roy	CCA MRC d'Abitibi et Ville d'Amos
Laurence Dupuis	MRC d'Abitibi
Mélanie Falardeau	MRC d'Abitibi
Alice Chagnon	CLD Abitibi
Ghislain Galarneau	UPA et CCA MRC d'Abitibi
Rolland Dumais	UPA et CCA MRC d'Abitibi
Simon Simard	UPA et CCA MRC d'Abitibi
Normand Lemieux	UPA
Jennifer Mallet	UPA
Patrick Martineau	UPA
Kathlean MacKay	MAPAQ
Pascal Rheault	Maire Ste-Gertrude-Manneville et UPA
Denis Trépanier	Producteur

Deux autres membres du CCA n'ont pu participer à la plupart des rencontres du comité.

Équipe de réalisation

MRC d'Abitibi

Mélanie Falardeau	Directrice, Service d'aménagement du territoire
Laurence Dupuis	Coordonnatrice en environnement
Jenny-Lee Falardeau	Agente de communication

CLD Abitibi

Alice Chagnon	Conseillère en développement des entreprises en agroalimentaire

AECOM

Julien Rivard	Urbaniste et géographe, directeur du bureau de Rouyn-Noranda et chargé de projet
Luce Cardinal	Urbaniste
Félicie Bourgouin-Lamy	Urbaniste

C.B.O.D. Consultant

Olivier Dunand	Agronome
Christian Barrette	Agronome
Pierre Gauthier	Agronome

Mot du préfet

C'est avec fierté que la MRC d'Abitibi vous dévoile aujourd'hui son Plan de développement de la zone agricole (PDZA), un outil de planification s'adressant à tous les acteurs du territoire de la MRC touchés par l'agriculture !

Cette démarche concertée durant laquelle plusieurs activités ont été tenues, notamment des ateliers thématiques, des rencontres avec les élus, des assemblées publiques et même un forum, nous a permis de développer un plan qui répond aux attentes du milieu, mais également un plan à l'image de notre territoire. Les enjeux et problématiques soulevés nous permettront de mettre en place les actions nécessaires afin de tirer profit de notre zone agricole, indispensable à l'économie locale, voire même régionale. Avec la mise en œuvre de ce plan nous conserverons notre expertise, offrirons des produits de grande qualité, occuperons le territoire et évidemment, garderons notre zone agricole en santé.

En mon nom et celui de mes collègues, conseillers et conseillère de comté, je désire souligner la collaboration des employés de la MRC d'Abitibi, du Centre local de développement Abitibi, des membres du Comité consultatif agricole de la MRC d'Abitibi, de l'Union des producteurs agricoles, des producteurs agricoles, et bien sur, tous ceux ayant été impliqués de quelque manière que ce soit dans cette démarche. Nous tenons à remercier également la direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et Agriculture et Agroalimentaire Canada pour l'octroi d'une subvention de 40 000 $ afin de soutenir l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole de même que le soutien technique et professionnel offerts tout au long du processus. Sans oublier un acteur de premier ordre, Monsieur Julien Rivard, urbaniste, géographe et consultant ayant rédigé notre PDZA, qui s'est impliqué avec enthousiasme dans la démarche. En espérant que le PDZA de la MRC d'Abitibi contribuera au succès du milieu agricole et agroalimentaire de chez nous et reflètera la force de notre territoire !

Martin Roch, Préfet

Il est important d'habiter le territoire ; c'est pourquoi, la vraie volonté de développement doit venir des habitants de ce territoire. La véritable richesse d'une nation, ce n'est pas la valeur en soi des immeubles et des institutions, mais la valeur et la compétence des gens qui les administrent et les animent.

Marc Parent, agronome, 1999. *Autobiographie*, p. 109.

Résumé du plan

Le plan de développement de la zone agricole de la MRC d'Abitibi (PDZA) a été adopté par l'assemblée des conseillers de comté en 2016. Il a pour objectif la mise en valeur de la zone agricole par l'agriculture en assurant le développement et la pérennité des activités agricoles, en atténuant les pressions de l'urbanisation et en favorisant la vitalité et l'occupation du territoire. L'élaboration du plan, qui a débuté en 2014, a été encadrée par un comité qui regroupait des représentants de l'UPA, du comité consultatif agricole, de la MRC et du CLD Abitibi. La démarche a été l'objet de nombreuses activités d'informations et de consultation auprès des producteurs agricoles, du milieu municipal et de la population en général.

Le PDZA comprend quatre volets : portrait, diagnostic, vision concertée et plan d'action.

Le portrait présente un historique, le milieu physique et le milieu humain du territoire de la MRC et une description des activités agricoles. Les sols cultivés sont principalement des sols argileux, qui sont aptes à diverses productions. Le climat, pour sa part, présente des caractéristiques relativement nordiques qui sont des atouts pour différentes cultures par une répartition favorable de la chaleur, des précipitations et de l'éclairement au cours de la saison de croissance, tandis que le froid de l'hiver et le couvert neigeux sont eux aussi des atouts pour certaines cultures.

Historiquement, l'agriculture a occupé une place de premier plan dès l'époque de la colonisation il y a 100 ans et elle continue à jouer un rôle important dans l'économie et l'occupation du territoire. Le territoire compte aujourd'hui environ 130 entreprises agricoles, ce chiffre étant le résultat d'une diminution du nombre de fermes qui se continue depuis des décennies. La production laitière a toujours été la plus importante, tandis que celle de bovins de boucherie a pris de l'importance. Ces deux productions misent sur de bonnes aptitudes des sols et du climat pour les fourrages et les pâturages. Cependant, elles ont connu un recul depuis plus de 10 ans, tandis que la culture de céréales et de canola est en développement, ce qui est en partie le fait d'entreprises qui ont abandonné la production animale. À cela s'ajoute une certaine diversité d'autres productions, notamment de légumes, en partie par des entreprises de petite taille qui visent le marché local et régional.

Pour l'avenir, la MRC d'Abitibi s'est donné une vision mettant l'accent sur le développement, la richesse territoriale, la propriété des terres et l'occupation du territoire :

> *En 2031, **on produira** plus de lait, de bovins de boucherie, de céréales et d'oléagineux, ce à quoi d'autres productions se seront ajoutées, par l'action de personnes compétentes qui assureront une plus grande productivité du travail, des sols et des troupeaux. Cela procurera plus de **richesse sur le territoire**. Les actions de développement seront mieux concertées et coordonnées. Les terres agricoles demeureront très majoritairement la **propriété** de producteurs agricoles résidant ici. Il en résultera une meilleure **occupation du territoire**.*

Le plan propose des actions associées aux enjeux prioritaires, des actions associées aux productions prioritaires et d'autres actions.

Enjeux prioritaires :

1. Financement et gestion des risques des productions
2. Entrepreneuriat et développement des compétences
3. Relève agricole et démarrage d'entreprises
4. Développement des sols
5. Propriété des terres

Productions prioritaires :

1. Production laitière
2. Bovins de boucherie
3. Culture des céréales et oléagineux
4. Agriculture de proximité
5. Maternités porcines

Les autres actions portent sur les fourrages et pâturages, les cultures alternatives, les friches et sols sous-utilisés, l'agrotourisme, les produits forestiers non ligneux (PFNL) et l'eau souterraine.

Le plan établit des priorités dans les actions et les répartit sur 15 années.

La MRC d'Abitibi est responsable de la mise en œuvre du PDZA. Ce faisant, la MRC compte sur l'implication d'une bonne gamme de partenaires, notamment l'UPA. Elle vise également une harmonisation optimale des interventions du MAPAQ avec celles prévues au plan. De plus, elle veut favoriser une concertation entre les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue dans le développement de la zone agricole.

TABLE DES MATIÈRES

Mot du préfet ... iii
Résumé du plan ... v
1 Mise en contexte ... 1
1.1 Le contexte de l'étude ... 1
1.2 Mandat et cadre d'analyse ... 1
1.3 Activités d'information et de consultation ... 2
1.4 Présentation de la MRC ... 4
2 HISTORIQUE ... 9
2.1 La colonisation ... 9
2.2 Le développement de l'industrie agricole ... 10
2.3 Les années 1980 et 1990 : croissance et développement ... 11
2.4 Les années 2000 : crises agricole et forestière ... 12
2.5 L'agriculture d'aujourd'hui ... 15
2.6 Changements au modèle des services agricoles offerts dans la MRC d'Abitibi ... 17
3 Portrait général de la MRC d'Abitibi ... 19
3.1 Milieu physique ... 19
3.1.1 Géologie et topographie ... 19
3.1.2 Domaines bioclimatiques et régions écologiques ... 20
3.1.3 Hydrographie et milieux humides ... 25
3.1.4 Pédologie et potentiel des sols ... 29
3.1.5 Climat et nordicité ... 41
3.1.6 Environnement ... 44
3.2 Milieu humain ... 45
3.2.1 Cadre administratif et tenures des terres ... 45
3.2.2 Planification régionale ... 46
3.2.3 Zonage agricole ... 46
3.2.4 Schéma d'aménagement et de développement révisé ... 46
3.2.5 Population et économie ... 53
3.2.6 Caractéristiques de l'économie et des entreprises de la MRC d'Abitibi ... 54
3.2.7 Utilisation des sols ... 55
3.2.8 Occupation de la zone agricole ... 55
3.2.9 Comparatif de la valeur des terres agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec ... 58
4 Portrait des activités agricoles ... 61
4.1 Importance de l'agriculture dans l'économie locale ... 61
4.1.1 Revenus agricoles bruts des entreprises agricoles, MRC d'Abitibi ... 63
4.2 Principales productions ... 65
4.2.1 Productions animales ... 65
4.2.2 Production laitière ... 66
4.2.3 Production bovine ... 69
4.2.4 Productions caprines et ovines ... 70
4.2.5 Autres productions animales ... 70
4.3 Productions végétales (fourrage, céréales et oléagineux) ... 71
4.3.1 Céréales ... 71
4.3.2 Maraîchage et miel ... 75

4.3.3 Le drainage des terres agricoles 77
4.3.4 Agriculture biologique (incluant le végétal et animal) 77
4.3.5 Agrotourisme 77
4.4 Agroforesterie et forêts privées 78
4.4.1 Forêts privées 78
4.4.2 L'agroforesterie et les bleuetières 79
4.4.3 Mise en marché, distribution et transformation 79
4.4.4 Relève agricole et la main-d'œuvre 82
4.4.5 Formation, accompagnement et financement 85
4.4.6 Accompagnement 86
4.4.7 Financement 88
5 Diagnostic 91
5.1 Bovins laitiers 93
5.2 Bovin de boucherie 94
5.3 Porc 95
5.4 Ovins, caprins, alpagas, chevaux, bisons 95
5.5 Sols 95
5.6 Fourrages et pâturages 96
5.7 Céréales et oléagineux 96
5.8 Agriculture de proximité 97
5.9 Cultures alternatives 98
5.10 Les friches 98
5.11 Ligniculture, biomasse, énergie, tourbières 99
5.12 Produits forestiers non ligneux 99
5.13 Bleuets 99
5.14 Eau souterraine 100
5.15 Agrotourisme 100
5.16 Valeur et propriété des terres 101
5.17 Financement, couverture des risques des productions 101
5.18 Entrepreneuriat en agroalimentaire 103
5.19 Formation, développement des compétences 103
5.20 Services aux producteurs 103
5.21 Innovation, recherche scientifique et développement expérimental 104
5.22 Changements climatiques 104
5.23 Protection du territoire agricole 105
5.24 Fluctuation de la valeur du dollar canadien et des prix des carburants 105
5.25 Concertation territoriale et régionale 105
6 Vision 2031 107
7 Plan d'action 109
7.1 L'approche du plan d'action 109
7.1.1 Des actions associées aux enjeux prioritaires 109
7.1.2 Les actions associées aux productions prioritaires 110
7.1.3 Les autres actions 110
7.1.4 Présentation des actions 110
7.1.5 Actions prioritaires 112
7.2 Enjeux prioritaires 113
7.2.1 Financement et gestion des risques des productions 113
7.2.2 Entrepreneuriat et développement des compétences 113
7.2.3 Relève agricole et démarrage 114

7.2.4 Développement des sols 115
7.2.5 Propriété des terres agricoles 115
7.3 Productions prioritaires 116
7.3.1 Production laitière 116
7.3.2 Bovins de boucherie 116
7.3.3 Céréales et oléagineux 116
7.3.4 Agriculture de proximité 117
7.3.5 Maternités porcines 117
7.4 Autres actions 117
7.4.1 Fourrages et pâturages 117
7.4.2 Cultures alternatives 118
7.4.3 Friches et sols sous-utilisés 118
7.4.4 Agrotourisme 118
7.4.5 Produits forestiers non ligneux (PFNL) 118
7.4.6 Eau souterraine 118
8 Gouvernance 121
Bibliographie 123
Annexe 1 – Scénarios de développement des productions 127
Annexe 2 – Un avenir possible de la zone agricole, ce qu'elle pourrait être en 2031….. 133

TABLEAUX

Tableau 2-1 : Indice de développement des municipalités 13
Tableau 3-1 : Classification écologique du territoire de la MRC d'Abitibi 20
Tableau 3-2 : Caractéristiques des unités de paysage régionales 21
Tableau 3-3 : Classes de sols présentes sur le territoire de la MRC et la superficie 30
Tableau 3-4 : Superficie occupée selon la classe de sol et par municipalité 32
Tableau 3-5 : Sous-classes de sols présentes sur le territoire de la MRC et superficie 35
Tableau 3-6 : Superficie occupée selon le type de sous-classe de sol et par municipalité 39
Tableau 3-7 : Estimations relatives au changement climatique 43
Tableau 3-8 : Superficie par affectation 48
Tableau 3-9 : Population de la MRC d'Abitibi en 2006 et 2011 53
Tableau 3-10 : Répartition des 15 à 64 ans selon le niveau de scolarité 54
Tableau 3-11 : Utilisation du sol du territoire de la MRC d'Abitibi 56
Tableau 3-12 : Définition des catégories de terres en culture et en friche 58
Tableau 3-13 : Valeur des terres en culture et agricoles, Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2010 à 2014 60
Tableau 4-1 : Nombre d'entreprises agricoles, unités animales et superficies cultivées par MRC 61
Tableau 4-2 : Évolution du nombre d'exploitations de la MRC d'Abitibi selon la production principale 62
Tableau 4-3 : Revenu total des exploitations agricoles par activité principale, MRC d'Abitibi, 2014-2015 63
Tableau 4-4 : Revenus des exploitations agricoles par municipalité, 2014-2015 64
Tableau 4-5 : Répartition des exploitations agricoles selon les strates de revenus 2014-2015 64
Tableau 4-6 : Productions animales selon les MRC, la région et la province, 2014-2015 65
Tableau 4-7 : Entreprises de production animale principale et secondaire par municipalité, 2010 66

Tableau 4-8 : Quota détenu dans les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue en 2015 67
Tableau 4-9 : Superficies et production de grandes cultures par MRC, 2004 et 2010 71
Tableau 4-10 : Productions végétales : nombre d'exploitants et superficies par municipalité, 2014-2015 73
Tableau 4-11 : Superficies et localisation des terres drainées de façon souterraine en 2014 à l'aide de subventions du MAPAQ 75
Tableau 4-12 : Nombre d'entreprises et aide financière versée par le programme drainage du MAPAQ, de 2013 à 2015, par MRC 76
Tableau 4-13 : Volume de bois livré par les propriétaires de lots privés et valeur estimée 79
Tableau 4-14 : Relève agricole dans la MRC d'Abitibi et données sur les exploitants 82
Tableau 4-15 : Relève agricole selon le mode d'établissement pour la MRC d'Abitibi 82
Tableau 4-16 : Relève agricole selon l'activité principale pour la MRC d'Abitibi 83
Tableau 4-17 : Relève établie selon le plus haut diplôme obtenu 83
Tableau 4-18 : Répartition des établissements selon la MRC et la taille 84
Tableau 4-19 : Main-d'œuvre dans les exploitations de la MRC d'Abitibi par strate de revenus bruts 84
Tableau 4-20 : Nombre d'exploitants et d'exploitations agricoles par MRC 85
Tableau 4-21 : Nombre de participants et activités de formation organisées par le Collectif en formation agricole, 2005 à 2010 86
Tableau 4-22 : Nombre de prêts et montants accordés par la Financière agricole du Québec en Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, 2012-2014 89
Tableau 5-1 : Diagnostic 93
Tableau 6-1 : Vision 2031 sous forme de scénarios 107
Tableau 7-1 : Plan d'action 113

FIGURES

Figure 2-1 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles 2000-2014 17
Figure 3-1 : Amos – Températures et précipitations 1981-2010 42
Figure 3-2 : Répartition des établissements par secteur selon leur nombre 54
Figure 3-3 : Utilisation des sols du territoire de la MRC d'Abitibi 55

CARTES

Carte 1-1 : Localisation de la MRC d'Abitibi 5
Carte 1-2 : Découpage et organisation spatiale de la MRC d'Abitibi 7
Carte 3-1 : Unité de paysage 23
Carte 3-2 : Bassin versant 27
Carte 3-3 : Potentiel des sols pour l'agriculture 33
Carte 3-4 : Potentiel des sols pour l'agriculture - Limitations 37
Carte 3-5 : Zone agricole provinciale 51

1 MISE EN CONTEXTE

1.1 Le contexte de l'étude

La démarche d'élaboration du PDZA a commencé en 2014 et s'est poursuivie à partir de décembre 2015, alors que la MRC a confié à AECOM, en collaboration avec C.B.O.D. Consultants, le mandat de compléter ce plan.

Selon le Guide d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), un PDZA comprend 4 volets : portrait, diagnostic, vision concertée et plan d'action (MAPAQ, 2011). Ce Guide prévoit également que la communication et la concertation de tous les acteurs concernés font partie du processus d'élaboration du plan.

Il a été décidé d'établir un horizon de planification de 15 ans. C'est donc dans cette perspective que sont définies la vision concertée et les actions du plan.

La MRC d'Abitibi, en collaboration avec le CLD et avec une participation active du Syndicat local de l'UPA d'Abitibi, a pris la décision d'élaborer un PDZA en étant informée de l'expérience d'autres MRC en ce sens et en espérant inverser la tendance des 10 dernières années marquées par un recul marqué dans le bovin de boucherie et l'agneau et par la diminution du nombre de producteurs et de la production dans le lait.

L'élaboration du PDZA a été chapeauté par divers comités soit de rédaction, technique et de direction sur lesquels la MRC d'Abitibi de même que le CLD étaient présents. Dans le premier cas, seuls la MRC et le CLD ont assuré le rôle de rédaction du portrait et d'encadrer les démarches du consultant. Le mandat du comité de direction était de prendre acte de l'avancement de la démarche et transmettre les grandes orientations et directives pour les prochaines étapes. Ce comité était constitué d'élus, de producteurs, des membres du CCA, de l'UPA Abitibi-Témiscamingue et du syndicat local de l'UPA centre Abitibi. Enfin le comité technique a assuré l'assistance technique ainsi que la validation du contenu et était constitué des membres du comité directeur, du MAPAQ.

1.2 Mandat et cadre d'analyse

Les orientations de 2001 du gouvernement en matière d'aménagement du territoire invitent les municipalités régionales de comté (MRC) à caractériser leur zone agricole et à proposer des actions afin de la mettre en valeur. Le concept du plan de développement de la zone agricole, ci-après PDZA, découle de cette orientation et vise la planification concertée des actions de développement des activités et des exploitations agricoles en zone agricole provinciale.

L'objectif du MAPAQ est la mise en valeur de la zone agricole par l'agriculture afin d'assurer le développement et la pérennité des activités agricoles, d'atténuer les pressions de l'urbanisation et de favoriser la vitalité et l'occupation dynamique du territoire. L'élaboration des PDZA vise à

accroitre la mise en valeur des entreprises agricoles et de leurs produits, à accroître et diversifier les productions, les produits, les modèles d'entreprises et les modes de mise en marché, à mieux reconnaître la multifonctionnalité de l'agriculture et à encourager le développement des activités complémentaires à l'agriculture telles que l'agrotourisme et la transformation à la ferme.

1.3 Activités d'information et de consultation

L'élaboration du PDZA a reposé sur un important effort pour recueillir des informations et des avis de la part d'une large gamme d'intervenants concernés :

- des productrices et producteurs agricoles, incluant plusieurs de leurs représentants au sein de l'UPA et du comité consultatif agricole de la MRC d'Abitibi ;
- des élus municipaux et des membres du personnel de direction des municipalités ;
- des représentants d'entreprises de commercialisation et de transformation de productions agricoles ;
- la population en général.

Voici la liste des activités de consultation :

Ateliers sectoriels sur le diagnostic

Quatre ateliers sectoriels ont été organisés en début d'élaboration du diagnostic, regroupant au total 40 participants en plus des intervenants associés à l'élaboration du plan. Les thématiques ont été les suivantes :

- les grandes cultures ;
- les productions animales ;
- la transformation, la mise en marché et d'autres questions ;
- la ligniculture, la biomasse, l'énergie, les produits forestiers non ligneux (PFNL) et les tourbières.

Rencontres d'élus municipaux sur la vision concertée

Quatre rencontres d'élus municipaux ont été organisées dans 4 secteurs différents du territoire, auxquelles 50 personnes ont participé en plus des intervenants associés à l'élaboration du plan. Les participants ont pu prendre connaissance d'une synthèse du portrait et du diagnostic et s'exprimer sur la vision 2031.

Assemblée publique d'information sur le portrait et le diagnostic

Douze personnes ont participé à l'assemblée sur le portrait et le diagnostic, en plus des intervenants associés à la démarche. La plupart des participants étaient des producteurs agricoles, des propriétaires de terres agricoles ou des personnes ayant un projet agricole.

Assemblée publique de consultation sur la vision concertée

Plus de 30 personnes ont participé à l'assemblée sur la vision concertée. En vue d'alimenter les discussions, des scénarios de prospectives ont été présentés, de même qu'une vision possible de l'avenir de la zone agricole en 2031 (voir les annexes 1 et 2).

Trois ateliers ont eu lieu sur les productions suivantes :

- lait et bovins de boucherie ;
- fourrages, céréales, oléagineux, nouvelles cultures ;
- autres productions : agneau, porc, légumes et fruits, bleuets, ligniculture, etc.

Trois ateliers thématiques ont porté sur les questions suivantes :

- Propriété des terres, modèles d'entreprises, entrepreneuriat, financement, développement des sols, etc.
- Coordination des initiatives, recherche et développement, formation, etc.
- Filière biologique, sans gluten, sans allergènes, protéines végétales
- Occupation du territoire, petites productions agricoles

Forum « *Vision 2031 : La zone agricole de la MRC d'Abitibi* » sur le plan d'action

Le Forum Vision 2031 a eu lieu le 7 mai 2016 à Saint-Félix-de-Dalquier et a attiré 61 participants. Toute la population de la MRC était invitée. Des ateliers ont eu lieu sur les objectifs et les actions associés aux productions suivantes :

- lait ;
- bovins de boucherie ;
- céréales et oléagineux ;
- agriculture de proximité.

Des ateliers ont également permis de discuter des objectifs et actions associés aux 5 enjeux prioritaires suivants :

- développement des compétences ;
- développement des sols
- entrepreneuriat ;
- financement et gestion des risques des productions ;
- propriété des terres agricoles.

Une conférence de Gilbert Lavoie, spécialiste en agroéconomie, a été présentée sur le thème *Agroalimentaire de la MRC d'Abitibi : s'ouvrir pour saisir les opportunités de développement*. De plus, l'expérience d'une productrice et de trois producteurs qui obtiennent du succès dans leurs entreprises ont été mises en évidence selon la formule *Tout l'monde devrait en parler*.

Consultation via le site internet de la MRC d'Abitibi

Entre le 9 et le 30 novembre 2016, la MRC d'Abitibi a publié sur son site internet la version quasi finale du PDZA. La population en a été invitée à en prendre connaissance et à formuler ses commentaires et suggestions.

Comité technique et comité directeur

Le comité technique, chargé de valider le contenu et le comité directeur responsable d'orienter la démarche se sont réuni 12 fois d'avril 2015 à novembre 2016, regroupant chaque fois entre 7 et 13 participants en plus des intervenants impliqués dans la démarche.

Au total

Au total, une vingtaine de rencontres ont eu lieu, contribuant à documenter un grand nombre de questions et permettant de discuter largement des enjeux, des priorités et des actions. Les priorités d'actions ainsi définies, même si elles ne font pas l'unanimité, reflètent des avis fortement majoritaires qui ont été exprimés par un grand nombre de personnes.

Les comptes rendus des activités de consultation peuvent être consultés sur le site internet de la MRC d'Abitibi : http://mrcabitibi.qc.ca/services/amenagement-du-territoire/plan-de-developpement-de-la-zone-agricole-pdza.

1.4 Présentation de la MRC

La MRC d'Abitibi se situe au centre-nord de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. Elle se positionne entre le 48e (exactement 48 ° 24°) et le 49e parallèle nord. Ses frontières longent la région du Nord-du-Québec au nord, la MRC d'Abitibi-Ouest à l'ouest, la Ville/MRC de Rouyn-Noranda au sud-ouest la MRC de La Vallée-de-l 'Or au sud-ouest (carte 1-1). Sa superficie de 7 948 km² la classe au troisième rang des 5 MRC de l'Abitibi-Témiscamingue (CLD 2015).

Le territoire de la MRC d'Abitibi comprend 17 municipalités (réparties en 5 secteurs), 2 territoires non organisés (TNO) et la réserve algonquine de Pikogan (Carte 1-2). Bien que la communauté Anishnabe de Pikogan ne fasse pas partie de l'autorité publique que constitue la MRC d'Abitibi, du fait qu'elle a le statut de réserve indienne et non de municipalité, cela ne l'empêche pas de participer activement à la vie de la MRC dont elle partage le territoire (CLD 2015).

La population de la MRC d'Abitibi en 2015 est de 24 995 résidents. Avec 12 860 habitants en 2015, la ville d'Amos englobe un peu plus de la moitié (51,45 %) de la population du territoire. C'est son centre économique avec la concentration des services aux entreprises : fournitures d'équipements, transformation et centres de distribution, notamment dans le secteur agroalimentaire. Les municipalités de Barraute et de Trécesson se classent respectivement au 2e et 3e rang pour leur population, avec respectivement 8,2 % et 4,6 % de la population.

CARTE 1-1 : LOCALISATION DE LA MRC D'ABITIBI

Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

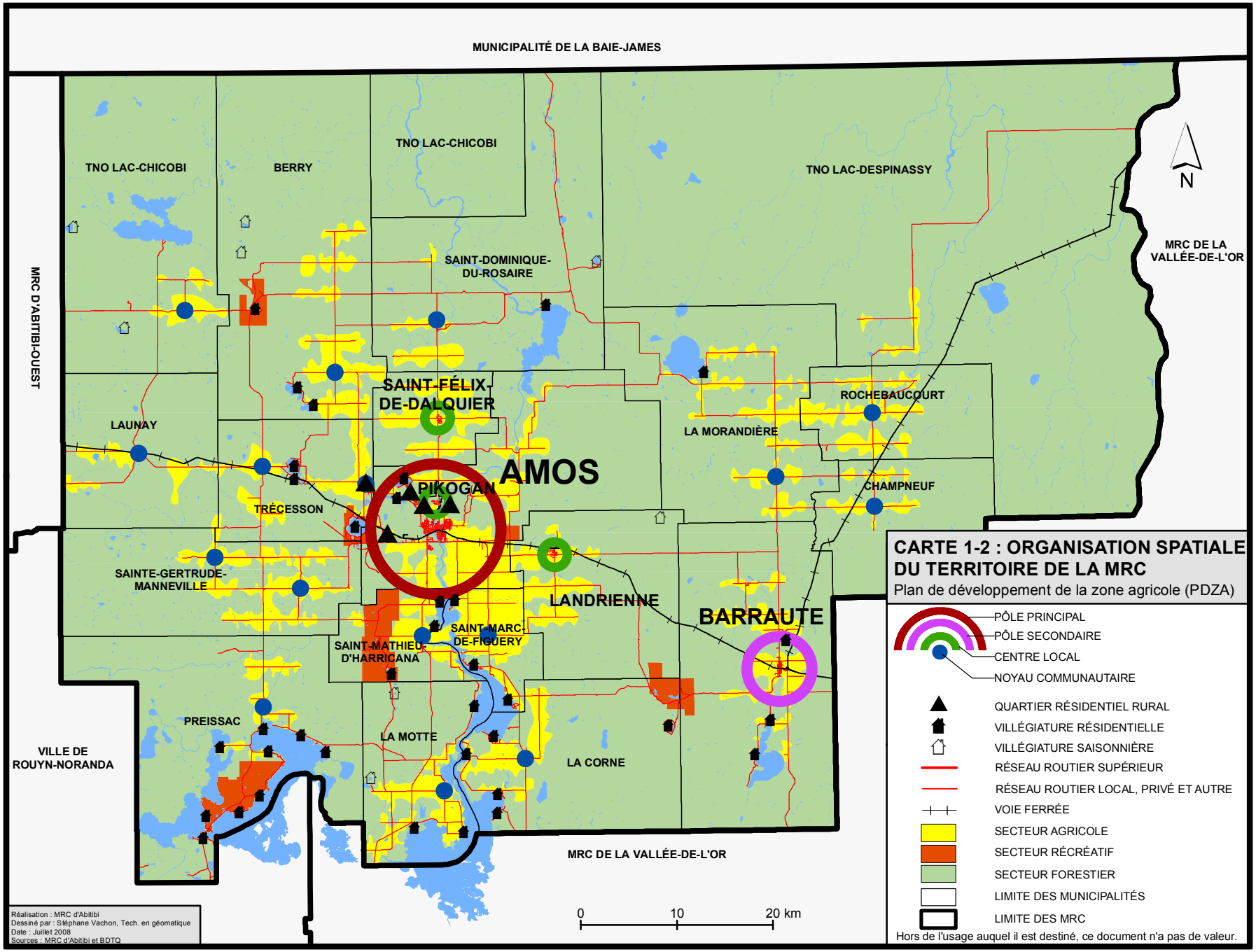
MUNICIPALITÉ DE LA BAIE-JAMES
TNO LAC-CHICOBI
BERRY
TNO LAC-CHICOBI
TNO LAC-DESPINASSY
N
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR
MRC D'ABITIBI-OUEST
SAINT-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE
SAINT-FÉLIX-DE-DALQUIER
ROCHEBAUCOURT
LAUNAY
LA MORANDIÈRE
AMOS
PIKOGAN
CHAMPNEUF
TRÉCESSON
SAINTE-GERTRUDE-MANNEVILLE
LANDRIENNE
BARRAUTE
SAINT-MARC-DE-FIGUERY
SAINT-MATHIEU-D'HARRICANA
PREISSAC
LA MOTTE
LA CORNE
VILLE DE ROUYN-NORANDA
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR
0
10
20 km
CARTE 1-2 : ORGANISATION SPATIALE DU TERRITOIRE DE LA MRC
Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
PÔLE PRINCIPAL
PÔLE SECONDAIRE
CENTRE LOCAL
NOYAU COMMUNAUTAIRE
QUARTIER RÉSIDENTIEL RURAL
VILLÉGIATURE RÉSIDENTIELLE
VILLÉGIATURE SAISONNIÈRE
RÉSEAU ROUTIER SUPÉRIEUR
RÉSEAU ROUTIER LOCAL, PRIVÉ ET AUTRE
VOIE FERRÉE
SECTEUR AGRICOLE
SECTEUR RÉCRÉATIF
SECTEUR FORESTIER
LIMITE DES MUNICIPALITÉS
LIMITE DES MRC
Hors de l'usage auquel il est destiné, ce document n'a pas de valeur.
Réalisation : MRC d'Abitibi
Dessiné par : Stéphane Vachon, Tech. en géomatique
Date : Juillet 2008
Sources : MRC d'Abitibi et BDTQ

2 HISTORIQUE

2.1 La colonisation

Au début du XX^{e} siècle, malgré l'éloignement des autres régions du Québec et l'accès limité (pas de route), les possibilités forestières, minières et agricoles de l'Abitibi soulèvent l'enthousiasme. La construction du chemin de fer transcontinental concrétisera le rêve des politiciens et dirigeants religieux d'y créer une colonie agricole, rurale et catholique. Située au cœur de l'Abitibi, Amos jouit, de par sa localisation, d'une situation privilégiée qui la place au centre des principales voies de circulation de l'Abitibi. Elle est aussi traversée par la rivière Harricana, voie de communication qui a joué un rôle prépondérant au début du siècle dernier dans le développement et la colonisation de la région, reliant les nouveaux centres miniers entre eux.

En 1912, la voie ferrée entre Cochrane et Amos est opérationnelle et dès 1914, une liaison régulière s'effectue entre Amos et Québec. Les colons s'établissent d'abord le long du chemin de fer, puis le long des rivières qui croisent la voie ferrée, l'Harricana étant la principale voie navigable de la MRC d'Abitibi.

De 1915 à 1917, un important camp de détention situé à La Ferme logera 1600 personnes, dont 1 200 prisonniers de guerre. Ces derniers construiront des infrastructures qui permettront par la suite au gouvernement fédéral d'y aménager une ferme expérimentale, qui cessera ses activités en 1933 et sera remise au gouvernement provincial. Cédée par l'État aux Clercs de St-Viateur en 1936, cette ferme deviendra une école d'agriculture, qui sera fermée à son tour en 1969.

Dans les débuts de la colonisation, les agriculteurs tirent largement leurs revenus de l'industrie forestière, l'agriculture étant davantage un moyen de subsistance qu'une activité lucrative. Les besoins en matériaux nécessaires pour la Première Guerre mondiale vont fortement influencer le développement de l'industrie forestière et la multiplication des scieries.

En 1929, la crise économique va toucher durement le Québec. Pour freiner l'exode des Québécois vers les manufactures des États-Unis et pour tenter de remédier au chômage, l'État met en place des plans de colonisation (Gordon et Vautrin). Des milliers de chômeurs urbains et des cultivateurs vont envahir l'Abitibi-Témiscamingue. Plusieurs chômeurs urbains, inexpérimentés en agriculture, délaisseront rapidement leurs lots de colonisation. La majorité d'entre eux demeureront dans la région pour travailler en forêt ou dans les mines. Les mines se sont développées principalement le long de la faille de Cadillac (Val-d'Or, Malartic, Preissac, Rouyn-Noranda).

Le conflit mondial de 1939 ralentit considérablement la colonisation puisque les usines de guerre attirent de nombreux travailleurs. Durant cette période, seulement 4 nouvelles colonies naissent en Abitibi-Témiscamingue, de 1941 à 1949, dont Guyenne et Despinassy.

Après la guerre, le Québec connaît un essor industriel sans précédent. L'activité industrielle de la région est largement liée aux ressources naturelles, soit le bois, les pâtes et papiers et l'industrie métallurgique primaire.

À partir des années 1960, le discours et la dynamique changent. L'État québécois se structure et augmente considérablement le nombre d'interventions dans différents secteurs économiques. L'agriculture n'est plus un instrument de colonisation et un mode de vie valorisé ; elle devient de plus en plus un secteur économique et industriel. Ce processus s'accélérera et s'accentuera avec les décennies.

En plus de l'industrie secondaire, le secteur tertiaire occupe une large place de l'économie de la MRC d'Abitibi depuis les années 1960. Les principaux services sont liés à l'éducation, à la santé et aux services personnels ou publics. Le secteur commercial est aussi très présent à Amos, mais également dans la MRC, notamment à Barraute.

2.2 Le développement de l'industrie agricole

Les années 1970 représentent une période particulièrement active en ce qui concerne l'industrie forestière. Neuf scieries sont exploitées sur le territoire de la MRC d'Abitibi. Beaucoup d'emplois sont offerts tant en forêt que dans les usines. C'est aussi l'époque des grands chantiers d'Hydro-Québec dans le nord de la province. Les mines sont concentrées dans le secteur sud-ouest, à Preissac, avec les mines La Ronde et Doyon.

Pour ce qui est de l'agriculture, elle est quelque peu délaissée au profit de ces nouveaux emplois rémunérateurs. Par contre, le secteur agricole se structure davantage. Les fermes qui restent deviennent plus efficientes et plus commerciales avec la mécanisation qui permet d'améliorer significativement la productivité. La période de la fin des années 1970 pourrait être qualifiée comme une période de stabilisation. Le nombre de fermes diminue légèrement, mais la production reste stable. L'abandon des terres n'est pas compensé par la consolidation des fermes de sorte que de nombreuses terres défrichées et parfois des rangs complets sont abandonnés et retournent à la friche. Cette disponibilité de terres donne des prix extrêmement bas pour des terres à bon potentiel. Le faible coût des terres attire des citadins qui peuvent profiter de la campagne et parfois y faire une agriculture de passe-temps. Une autre conséquence de l'abandon des terres est l'augmentation de la dispersion des agriculteurs sur le territoire, ce qui se traduit par un isolement des agriculteurs (Parent et al., 1985).

En 1978, la *Loi sur la protection du territoire agricole*, devenue *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), est adoptée et la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) est créée dans le but de protéger le patrimoine agricole et de favoriser le développement de l'agriculture. En 1979, la *Loi sur l'aménagement de l'urbanisme* (LAU) est adoptée et les MRC sont créées, principalement pour s'occuper de l'aménagement du territoire.

Le Rapport Côté-Duvieusart et ses conséquences négatives sur le développement agricole des paroisses récemment fondées

En 1970, à l'échelle du Québec, l'État, dans son nouveau rôle d'intervenant socioéconomique, entreprit une revue et une évaluation économique des activités agricoles dans les différentes régions, en particulier, dans les régions éloignées. L'État voulait consolider et investir dans les infrastructures et les zones géographiques où de réelles possibilités de développement étaient envisageables, et ce, dans une perspective purement économique et non pas socioéconomique

comme cela était précédemment le cas. La firme de géographes Côté-Duvieusart reçut le mandat de mesurer, évaluer et recommander les actions à prendre afin de consolider le secteur agricole dans les régions du Québec, notamment dans les régions éloignées comme l'Abitibi-Témiscamingue.

Le rapport Côté-Duvieusart, suite à une minutieuse revue des fermes, à une évaluation des perspectives et selon une approche strictement technique et économique, établit que l'espace géographique occupé par les exploitations agricoles est divisé selon trois (3) zones soit :

A. les zones agricoles entourant les principales villes de la région ;
B. une zone intermédiaire en dehors de la zone A, mais en lien direct avec les villes et les axes de transport principaux ;
C. les municipalités et territoires en périphérie de la région comme la région nord de l'Abitibi-Ouest (Beaucanton, Val-St-Gilles, Clermont, Villebois, etc.), l'est de l'Abitibi (Despinassy, Rochebaucourt, La Morandière, Champneuf, etc.) et l'est du Témiscamingue (Laforce, Moffet, Fugèreville, etc.). Rappelons que ces dernières correspondaient, pour l'Abitibi, aux dernières zones colonisées, donc les plus fragiles.

Le rapport recommande de renforcer et consolider les infrastructures et services gouvernementaux dans la zone A, de maintenir les services et accompagner les entreprises agricoles dans la zone B et d'accompagner les entreprises agricoles de la zone C, dans un processus de retrait du territoire. Les auteurs ne voient pas d'avenir prospère pour les entreprises qui occupent la zone C en raison des terres et climats moins propices à l'agriculture, l'éloignement des marchés, la fragilité des infrastructures présentes, etc.

La direction régionale du MAPAQ et surtout, son directeur de l'époque, M. Marc Parent, ont produit un rapport (Rapport Parent) qui demande au gouvernement de continuer son intervention dans le développement agricole de la région. Le rapport recommande d'intensifier le développement des productions végétales dans l'objectif d'augmenter la production laitière et bovine.

Finalement, aucun des rapports (Côté-Duvieusart et Parent) n'a été appliqué, mais après cet épisode, la région a dû se battre plus fort pour justifier les interventions de l'État dans son développement agroalimentaire.

2.3 Les années 1980 et 1990 : croissance et développement

Depuis les années 1960, la dévalorisation de la profession agricole, alliée à la possibilité d'emplois à salaires élevés dans les industries minières et forestières, favorise l'abandon des fermes. Cette situation ne se stabilisera qu'à la fin des années 1970. Au début des années 1980, l'agriculture reprend sa place dans le contexte économique régional et on constate rapidement que la production agricole et l'utilisation des terres à cette fin peuvent devenir des piliers très stables (Parent et al. 1985). En 1985, l'Abitibi-Témiscamingue se dote d'un plan de développement agroalimentaire, dont l'objectif est d'établir une agriculture forte et stable dans la région. On constate que le potentiel est, mais la jeunesse de la région et de ses traditions agricoles fait en sorte qu'elle accuse un retard dans son développement.

La concertation régionale et la mise en place de programmes d'aide financière du MAPAQ favoriseront le développement de l'agriculture, notamment en ce qui concerne la production bovine et céréalière. La région mise également sur la formation et la recherche en agroalimentaire pour favoriser le développement de l'agriculture.

Dans les années 1980, l'industrie forestière se porte bien et de nombreuses fermes en profitent pour obtenir un revenu d'appoint. Plusieurs fermes possèdent des boisés privés qu'elles exploitent. Il y a aussi des fermes où les propriétaires pratiquent une agriculture à temps partiel et occupent un autre emploi. À cette époque, le gouvernement mise sur la plantation d'arbres pour régénérer la forêt. Les Serres de Guyenne commencent alors à produire des plants d'arbres. En 1982, l'entreprise Donohue ouvre une usine de pâtes et papiers à Amos, ce qui crée de nouveaux emplois. Par contre, le travail des bûcherons est de plus en plus mécanisé, ce qui diminue les emplois en forêt.

Dans les années 1990, le gouvernement fédéral met en place un programme pour favoriser des essais de culture ou d'élevages. De nouveaux élevages voient le jour en Abitibi, soit les cerfs, les bisons et les autruches. Des essais de nouvelles cultures tels le canola et les céréales d'automne et des techniques comme le compostage en andain sont pratiquées. Les problématiques d'abattage des animaux et de mise en marché ont amené la disparition de la grande majorité de ces nouveaux élevages. Par contre, le développement de cultivars adaptés au climat similaire à celui de notre région a contribué à maintenir certaines nouvelles cultures tel que le canola.

2.4 Les années 2000 : crises agricole et forestière

En 2003, la découverte, en Alberta, d'une vache atteinte de l'encéphalopathie spongiforme bovine (maladie de la vache folle), va signifier la fermeture des frontières américaines aux bovins canadiens. Cela déclenche une crise qui touche les producteurs bovins et dans une certaine mesure, les producteurs laitiers (qui vendent des animaux de réforme et des veaux aux abattoirs), alors que les prix des animaux vont baisser drastiquement au point de ne plus couvrir les coûts de production.

En plus, les producteurs agricoles en général vivent une baisse de revenus due à la mondialisation des marchés qui accroît la compétition. D'autres facteurs tels que la consolidation des chaînes de distribution, les contraintes réglementaires qui jouent sur les coûts de production, les hausses de prix des carburants et des équipements, la réduction du soutien financier et technique gouvernementaux, etc. ont également un impact sur les revenus (OAT 2005).

L'industrie forestière vit également une crise majeure, entrainant, en 2005, la fermeture de plusieurs scieries et la perte de nombreux emplois avec pour conséquence la dévitalisation de certains milieux ruraux. À la fin de cette crise, des 9 scieries de la MRC d'Abitibi, seulement deux demeurent en opération soit Scierie Landrienne et Matériaux Blanchet. Cette crise touche les agriculteurs qui pratiquent l'agriculture à temps partiel et qui occupent un emploi dans le secteur forestier de même que les propriétaires de boisés privés qui comptent sur ce revenu d'appoint.

Il est d'ailleurs possible d'identifier cette crise à l'aide de l'indice de développement des municipalités, établi par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

(MAMOT). Cet indice, calculé à partir de variables socioéconomiques issues des données de recensement de Statistiques Canada, permet d'identifier les municipalités dévitalisées pour la MRC d'Abitibi, c'est-à-dire ayant un indice inférieur à - 5,0. L'indice de développement a été calculé en 2002 (à partir des données de recensements de 1996 et de 2001) et mis à jour lors du recensement 2006.

En 2006, cinq municipalités de la MRC d'Abitibi ont été identifiées comme étant dévitalisées, soit les municipalités de Champneuf (-16,36), La Morandière (-5,67), Launay (-10,22), Rochebaucourt (-6,45) ainsi que le TNO Lac-Chicobi (-5,87). D'un autre côté, deux (2) municipalités présentent un indice supérieur à 5,0, soit les municipalités de Preissac (6,96) et Saint-Mathieu-d'Harricana (5,86) (MAMOT, 2006). L'ensemble des indices de développement par municipalité est présenté au tableau 2-1 pour les années 2006, 2001 et 1996.

Tableau 2-1 : Indice de développement des municipalités

Municipalité	Indice de développement		
	2006	2001	1996
Amos	1,32	0,57	1,61
Barraute	-2,25	-5,42	-3,06
Berry	-0,98	-7,99	-6,23
Champneuf	-16,36	-5,54	-3,48
La Corne	-0,39	-0,87	-0,97
La Morandière	-5,67	-4,63	-4,42
La Motte	0,53	0,19	-3,81
Lac-Chicobi	-5,87	-12,19	-0,89
Landrienne	1,24	1,49	-1,43
Launay	-10,22	1,64	-3,48
Pikogan	-2,72	-3,69	-6,04
Preissac	6,96	-0,51	1,30
Rochebaucourt	-6,45	-2,78	0,82
St-Dominique-du-Rosaire	-3,92	-2,36	-1,86
Ste-Gertrude-Manneville	2,69	-5,79	3,32
St-Félix-de-Dalquier	4,26	0,20	1,62
St-Marc-de-Figuery	3,03	3,22	4,80
St-Mathieu-d'Harricana	5,86	3,96	3,70
Trécesson	2,79	1,96	6,31

Source : MAMOT, 2006.

En 2006, le gouvernement du Québec met en place la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, afin d'examiner l'efficacité des interventions de l'État dans le secteur agricole et agroalimentaire. Cette commission produira un rapport communément appelé « Rapport Pronovost ». La MRC d'Abitibi est active dans la préparation d'un mémoire à cette Commission. Pour les acteurs de la MRC et notamment pour la Table de concertation

agroalimentaire de la MRC d'Abitibi, ce fut l'occasion d'un exercice de réflexion. Plusieurs enjeux ont été identifiés. Les principaux sont :

- la disparité croissante entre les différentes entreprises et productions, communément résumée sous le terme de « deux types d'agriculture » ;
- la question de la valorisation, à des fins agricoles, des terres disponibles ;
- une nécessaire amélioration quantitative et qualitative des services-conseils et de l'accès à l'information technique et économique ;
- l'accès à la propriété pour les jeunes agriculteurs et agriculteurs artisans ;
- la commercialisation et la promotion des produits locaux ;
- une identification d'authenticité régionale et « verte » des produits locaux.

En 2009, suite aux recommandations du rapport final de la Commission, la Financière agricole du Québec décide de revoir ses programmes de soutien aux agriculteurs notamment en ce qui concerne les Assurances de stabilisation du revenu agricole (ASRA). Ces nouvelles mesures ont un impact négatif sur plusieurs entreprises bovines et ovines (agneaux). Dans le cas des veaux d'embouche et des agneaux, les compensations de l'ASRA étaient auparavant calculées sur le nombre de femelles de reproduction détenues par la ferme, et ce, sans tenir compte du nombre de veaux ou d'agneaux vendus. Aujourd'hui, le calcul se fait à partir du nombre de kilogrammes de veaux vendus ainsi que sur le nombre de femelles de reproduction de type boucherie en inventaire, âgées de 22 mois ou plus. Quant à l'agneau, le calcul se fait sur la base des kilogrammes d'agneau vendus admissibles et sur le nombre d'agneaux vendus. À la suite de changements de l'ASRA et des difficultés financières occasionnées par la « crise de la vache folle », plusieurs fermes ont abandonné la production bovine et d'agneaux tandis que d'autres ont carrément abandonné l'agriculture, et cela même si le gouvernement a mis en place une aide financière. En 2016, malgré la hausse récente des prix du bœuf, les cheptels n'augmentent pas en région.

Dans les années 2000, l'agriculture biologique se développe sur le territoire de la MRC d'Abitibi. Un projet de production de porc biologique et de céréales a permis d'identifier la MRC comme le territoire régional comptant le plus d'entreprises certifiées biologiques de la région. Malgré la fermeture de ces entreprises depuis, le potentiel de développement de l'agriculture biologique est identifié, en 2006, par la démarche *Concertation pour l'action* et qui devait être officialisé par une Stratégie de développement de l'agriculture biologique. Malheureusement, cette stratégie ne fut jamais mise en place, mais a tout de même attiré quelques entreprises désireuses d'offrir des produits biologiques aux consommateurs.

Les années 2000 marquent également l'ouverture du Marché public d'Amos, le premier de la région, qui permet aux producteurs et transformateurs artisanaux d'offrir leurs produits directement aux consommateurs. Très modeste à ses débuts, il a tracé la voie aux autres MRC de la région qui ont toutes à présent, un marché hebdomadaire où certains des producteurs de la MRC vont offrir leurs produits durant l'été.

Planification régionale et locale

Dans les années 2000, beaucoup d'acteurs d'Abitibi-Témiscamingue et de la MRC d'Abitibi se sont concertés afin d'élaborer les plans et les stratégies suivants :

- Le plan quinquennal de développement du secteur agroalimentaire 2000-2005 (Table de concertation en agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue du Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue) (TCAAT/CRDAT).
- Le plan stratégique de développement du secteur agroalimentaire 2006-2010 (TCAAT/CRDAT).
- La stratégie de développement du secteur biologique (Concertation pour l'action, MRC Abitibi) 2006.

Les attentes de ces planifications étaient très élevées, mais finalement, seulement certaines actions ont été mises en place. Par la suite, le MAPAQ et ses partenaires ont décidé de miser sur le développement de la filière bovine afin de démarquer la région. C'est ainsi que le plan stratégique de développement agroalimentaire de 2006-2010 a mené à la création du créneau d'excellence « Agriculture nordique axée sur la production bovine » en 2010. Ce créneau avait pour objectif de développer une filière de production, de transformation et de mise en marché de la viande bovine en Abitibi-Témiscamingue. Soulignons que ce créneau n'est plus actif aujourd'hui.

2.5 L'agriculture d'aujourd'hui

Le nombre d'agriculteurs est toujours en décroissance, mais à un rythme plus lent qu'au début des années 2000. Depuis 2010, plusieurs projets de relève d'entreprises et de démarrage ont vu le jour, principalement dans le secteur laitier. En 2016, les Producteurs de lait du Québec offrent un prêt de quota laitier aux jeunes de la relève, variant entre 12 et 16 kg mg/jr pour le démarrage de nouvelles fermes laitières.

De plus, 3 démarrages de fermes laitières ont vu le jour dans la MRC d'Abitibi grâce au Programme de démarrage initié par les Producteurs de lait du Québec. Ce programme, mis en place en 2006, permet aux jeunes ne pouvant prendre la relève d'une ferme existante de présenter leur candidature pour obtenir un prêt de 12 kg (jusqu'à 16 kg mg/jr en 2016) de mg/jr de quota laitier. Le candidat doit compter sur l'appui du milieu et des producteurs de sa région. Avant la mise en place du programme de démarrage, il y a eu 4 autres démarrages en production laitière, entre 2000 et 2006.

Pour ce qui est de la production bovine, les producteurs ont dû optimiser leur production pour s'adapter aux nouvelles règles de l'assurance-stabilisation. Certains ont restreint leurs récoltes de foin parce qu'ils ont abandonné ou réduit leur production animale. D'autres ont vendu leur entreprise. À cause de cette situation, certaines superficies risquent de retourner à la friche d'ici quelques années.

Depuis quelques années, l'élevage à forfait d'animaux de boucherie est apparu dans la MRC. Ce sont soit des commerçants d'animaux, soit des propriétaires de parcs d'engraissement qui offrent des contrats aux producteurs pour faire paître les animaux et leur donner des soins moyennant une rémunération.

En ce qui concerne le secteur des céréales, les prix à la hausse ont motivé à les cultiver pour la vente aux minoteries[1]. De nouveaux marchés se sont ouverts par l'ouverture d'un moulin à gruau en Ontario et d'une usine de trituration d'huile de canola à Bécancour. Depuis 2013, les prix du marché sont la baisse sauf en ce qui concerne le canola dont le prix a été à la hausse en 2015. Le marché des grains étant conditionné par l'offre et la demande mondiale, les prix peuvent varier à la hausse ou à la baisse d'une année à l'autre.

Des agriculteurs vivant à l'extérieur de la région ont acheté des terres pour les cultiver en céréales. Bien que ces agriculteurs fassent peu d'affaires avec les fournisseurs de la région, ils offrent parfois du travail à forfait aux agriculteurs locaux pour la réalisation des travaux culturaux. Souvent, ils utilisent peu les services locaux, car ils arrivent avec leurs propres machineries, semences, engrais et personnel. Ils ne viennent dans la région que pour le temps des semis et de la récolte.

Le secteur de l'agriculture biologique est un secteur avec un potentiel de développement. La production des maraîchers certifiés biologiques augmente avec plus d'adeptes pour le service des paniers ASC (Agriculture soutenue par la communauté). Un intérêt est également observable pour les produits forestiers non ligneux avec trois entreprises qui œuvrent dans ce domaine sur le territoire.

Le nombre d'entreprises agricoles de la MRC d'Abitibi est passé de 180 en 2000 à 134 en 2014, soit une baisse de plus de 25 %, ce qui correspond à la baisse des entreprises agricoles d'Abitibi-Témiscamingue pour la même période, qui se situe à 24% (774 entreprises en 2000 à 591, en 2014) (Figure 2-1). De 2010 à 2014, la MRC d'Abitibi a subi la perte nette d'une seule entreprise, passant de 135 à 134 entreprises agricoles, alors que l'Abitibi-Témiscamingue a perdu 23 entreprises agricoles durant cette période.

[1] Minoteries : on peut employer le terme minoterie ou meunerie pour l'établissement où se prépare les farines céréales et les moulées pour animaux.

Figure 2-1 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles 2000-2014

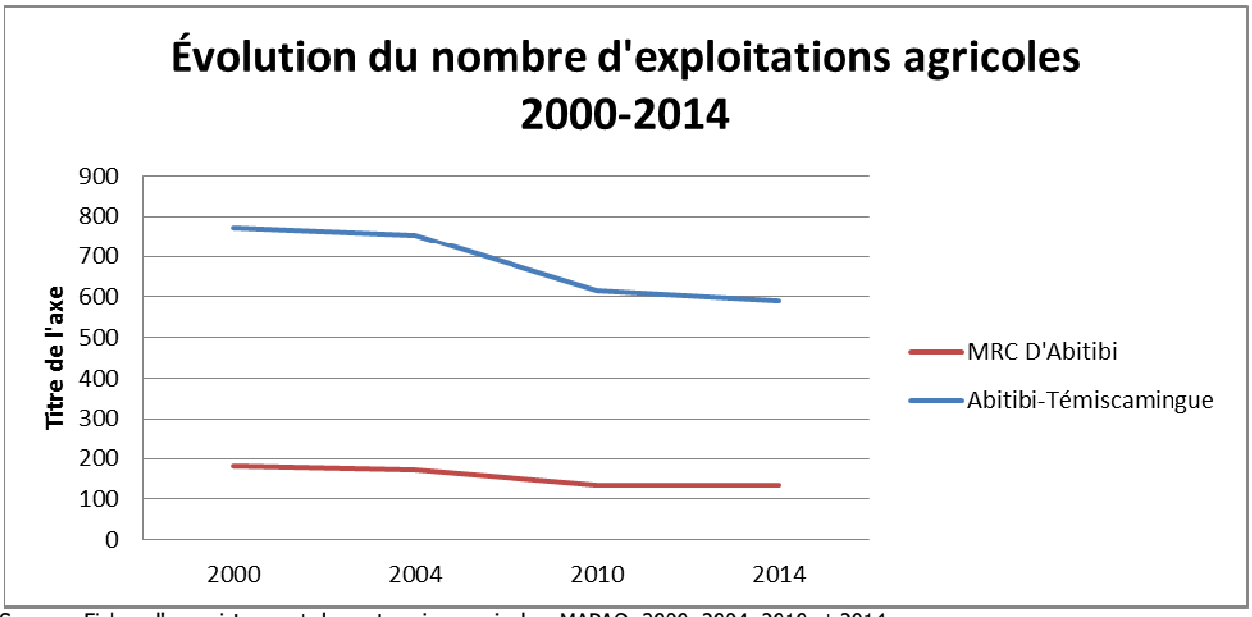

Source : Fiches d'enregistrement des entreprises agricoles. MAPAQ, 2000, 2004, 2010 et 2014.

2.6 Changements au modèle des services agricoles offerts dans la MRC d'Abitibi

La section portant sur l'historique montre la diminution progressive du nombre d'entreprises agricoles sur le territoire de la MRC d'Abitibi. Pendant ce temps, le modèle d'offre de services agricoles a changé.

Auparavant, les producteurs avaient accès à une formule de services « club tout inclus », mais maintenant, les services sont plutôt offerts « à la carte » et les producteurs doivent faire affaire avec plusieurs intervenants différents selon leur besoin. Il y a même plus d'intervenants qu'avant, mais la plupart des services ne sont plus gratuits. Depuis quelques années, le MAPAQ a révisé son offre de services et une grande partie du service-conseil a été confiée soit aux Groupes conseil agricole, soit à des firmes privées. Des programmes d'aide financière sont disponibles pour les producteurs et le Réseau Agriconseils Abitibi-Témiscamingue a été mis en place pour mettre en lien les requérants de services et les professionnels pouvant les aider.

Le Groupe conseil agricole de l'Abitibi qui offre des services en agroenvironnement, offrait à ses débuts des services en gestion, notamment des analyses financières de groupes pour chaque production. Ce service permettait aux producteurs, spécialisés dans une production de comparer leur efficacité de gestion et d'ajuster certaines pratiques pour améliorer leurs résultats. Aujourd'hui, pour obtenir des services de gestion, les producteurs de la MRC d'Abitibi doivent faire affaire à l'extérieur de la MRC pour les services à caractère agroéconomique ou encore avec des services comptables privés.

Concernant les pourvoyeurs de services et d'intrants, on doit noter une certaine fuite des sièges sociaux en dehors de notre MRC. Par exemple, le regroupement des coopératives agricoles de

l'Abitibi-Témiscamingue en une seule entité : la Coop Val-Nord, a établi son siège administratif à La Sarre. Notons que depuis août 2016, la Coop Val Nord est maintenant fusionnée avec la coopérative Profid'Or, de Joliette.

Les producteurs étant moins nombreux et plus éloignés les uns des autres, le maintien des services communs tels les CUMA (Coopératives d'utilisation de machineries agricoles) est plus difficile. De plus, la diminution du nombre de producteurs a entraîné le regroupement de certains services afin de permettre leur maintien. Les producteurs éloignés de la meunerie (qui produit la moulée pour les animaux) doivent payer plus de transport, ce qui augmente leur coût de production. Les producteurs de la MRC d'Abitibi sont dans cette situation puisque les moulées sont fabriquées à Temiskaming Shores (New Liskeard).

Les services de vétérinaire pour les gros animaux, tels les vaches et les chevaux, ont souvent été menacés dans la MRC d'Abitibi, faute de relève voulant s'investir dans cette pratique. Présentement, les services vétérinaires pour les bovins sont assurés, mais les éleveurs de chevaux ne bénéficient plus du service vétérinaire provenant de la région depuis avril 2015. Le service vétérinaire est maintenant assuré par une ressource provenant de l'extérieur de la région pour les propriétaires de chevaux.

Enfin, les services para-agricoles offerts sur le territoire de la MRC d'Abitibi sont moins nombreux qu'avant, mais ils demeurent présents principalement dans les catégories des : concessionnaires de machineries agricoles et d'équipements spécialisés, services-conseils, services vétérinaires et intrants agricoles.

3 PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA MRC D'ABITIBI

3.1 Milieu physique

3.1.1 Géologie et topographie

Sur le plan physiographique, la MRC d'Abitibi se situe à l'intérieur du Bouclier canadien lequel comprend la province géologique de Supérieur, principalement composée de roches volcaniques et de roches intrusives. Sur le territoire, il est possible de noter la présence de roches volcaniques ultramafiques (qui viennent du magma et sont riches en fer et magnésium), mafiques et intermédiaires sous forme de bandes allongées du nord-ouest au sud-est, ainsi que des roches volcaniques felsiques (qui viennent du magma et sont riches en silice et feldspath). Des bandes de roches sédimentaires sont également présentes dans le secteur de Lac-Chicobi, à Rochebaucourt et de Saint-Mathieu-d'Haricanna – Preissac. « Des roches intrusives ultramafiques occupent une très faible partie de la région aux limites de Launay et Trécesson. Les roches gneissiques (granitoïdes pré- à syntectoniques) occupent une grande partie de la région et forment une large bande vaguement orientée nord-ouest – sud-est au nord de la MRC. Des roches tonalitiques sont présentes aux limites de Trécesson, de Saint-Félix-de-Dalquier et d'Amos. Enfin, des intrusions granitiques de forme plus ou moins circulaire occupent des parties des secteurs ouest et sud de la MRC » (Cloutier V. et al., 2007).

Par ailleurs, la MRC d'Abitibi fait également partie de la province naturelle des basses-terres de l'Abitibi et de la baie James. Sa topographie est relativement plane et comprend quelques collines. En effet, ses altitudes varient relativement peu, allant d'environ 265 m d'altitude au-dessus du niveau de la mer (rivière Kinojévis) à plus de 508 m, pour correspondre à une altitude moyenne supérieure à 300 m, et à une dénivellation totale d'environ 200 m (MRC d'Abitibi, 2010 ; UQAT, 2010).

Le relief plat de la MRC est en partie déterminé par l'effet de rabotage des glaciers qui ont recouvert la région à quelques reprises au cours du dernier million d'années. Les derniers glaciers se sont retirés il y a moins de 10 000 ans et ont laissé des buttes allongées de sables et graviers connus comme étant la moraine Harricana et les eskers dont les plus importants sont ceux de Launay, Saint-Mathieu – Berry, Barraute, Lac-Despinassy. Ces eskers et la moraine couvrent plus de 300 kilomètres carrés ou environ 4 % du territoire. Ils sont partiellement recouverts d'argile et presque entièrement dans le cas de l'esker de Barraute.

À la suite du retrait des derniers glaciers, le lac Barlow-Ojibway a recouvert l'ensemble de la région, à l'exception du sommet des collines, laissant, après son retrait, des couches d'argile qui accentuent l'aspect plat du relief. Sur de grandes étendues, des argiles mal drainées sont recouvertes d'une couche de sols organiques.

La moraine Harricana est l'une des plus importantes moraines de l'Amérique du Nord. Elle forme en quelque sorte une coupure entre l'est et l'ouest de la MRC du fait que les argiles qui se sont formées de chaque côté sont différentes. En effet, les argiles à l'ouest de cette moraine seraient moins acides et plus fertiles que celles à l'est. Cette moraine comporte de nombreuses similitudes

avec les eskers : orientation approximativement nord-sud, dépôts supérieurs composés de sables et graviers stratifiés, confinement par des argiles de chaque côté et présence de nappes d'eau souterraine similaires à celles des eskers (MRC d'Abitibi, 2010).

À plusieurs endroits, les eskers et la moraine Harricana recèlent d'immenses réservoirs d'eau souterraine, qui sont souvent emprisonnés par les argiles imperméables de chaque côté de ces formations. Ces réserves d'eau se renouvellent continuellement par les précipitations et par l'infiltration dans le sol. Un peu partout de chaque côté de ces formations, l'eau sort de terre, formant une multitude de sources dont un bon nombre coulent à l'année. Cette eau souterraine est généralement de grande qualité du fait qu'elle est filtrée par les sables et graviers en pénétrant dans le sol. Cette situation et l'immensité des réserves d'eau souterraine caractérisent la MRC d'Abitibi et la distingue de la plupart des autres régions où l'on retrouve des eskers et des moraines similaires à la moraine Harricana (MRC d'Abitibi, 2010).

3.1.2 Domaines bioclimatiques et régions écologiques

Le Québec est constitué de dix domaines bioclimatiques. La MRC d'Abitibi est située dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc, qui constitue la partie sud de la zone de végétation boréale. Plus précisément, elle fait partie du sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc de l'Ouest. Celui-ci se distingue du sous-domaine de l'Est par son relief plus plat et par sa quantité plus élevée de peuplements feuillus ou mélangés à tendance de feuillus.

Selon le système hiérarchique de classification écologique du territoire, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), la MRC d'Abitibi serait catégorisée tel qu'indiqué au tableau 3-1.

Tableau 3-1 : Classification écologique du territoire de la MRC d'Abitibi

Zone de végétation	Sous-zone de végétation	Domaine bioclimatique	Sous-domaine bioclimatique	Région écologique	Sous-région écologique	Unité de paysage régional[1]
Boréale	Forêt boréale continue	Sapinière à bouleau blanc	Sapinière à bouleau blanc de l'Ouest	Plaine de l'Abitibi	Plaine de l'Abitibi	75, 76, 77, 78, 79

Source : MRN, 1999.

[1] Pour les numéros des unités de paysage, voir le tableau 3.2 et la carte 3.1.

Selon cette classification, la MRC fait partie de la région écologique de la plaine de l'Abitibi. Cette région écologique est caractérisée par un terrain forestier productif principalement constitué de résineux (MRN, 1999). Pour ce qui est des couverts de feuillus et mélangés, ceux-ci occupent approximativement la même superficie de la région écologique avec un pourcentage respectif de 10 % et 11 %.

Pour l'ensemble de la MRC, les superficies à vocation forestière couvrent 85 % du territoire. Les peuplements résineux sont effectivement les plus importants, représentés par les pessières à épinette noire et, dans une moindre mesure, les pinèdes à pins gris. Suivent les peuplements mélangés dont les plus étendus sont ceux qui associent le peuplier et les résineux, principalement

les peupleraies à épinette. Pour ce qui est des peuplements feuillus, ils sont majoritairement composés de peuplier et de bouleau blanc. Une certaine proportion du territoire forestier est également représentée par des secteurs dénudés secs, du roc et des aulnaies. À cela s'ajoute la présence de grandes étendues de zones humides, souvent de chaque côté des eskers et de la moraine Harricana (MRC d'Abitibi, 2010).

Également, la MRC d'Abitibi est constituée des cinq unités de paysages régionales faisant partie de la sous-région des plaines de l'Abitibi. Ces unités de paysages régionales sont représentées à la carte 3-1 et identifiées au tableau 3-2.

Tableau 3-2 : Caractéristiques des unités de paysage régionales

Unité de paysage régional	75 – Rouyn-Noranda	76 – Lac Macamic	77 – Lac Malartic	78 – Lac Obalski	79 – Val-d'Or
Superficie totale (km^2)	3 969	4 572	2 431	7 700	8 223
Superficie dans la MRC (km^2)	124	1 493	987	4358,53	975
Altitude moyenne	314	303	322	301	331
Type de relief dominant	Coteaux	Plaines	Plaines	Plaines	Plaines
Nombre de districts écologiques total	19	10	7	10	32
Nombre de districts écologiques dans la MRC	2	6	3	7	6

Source : MRN, 1999.

Il apparait au tableau 3-2 que les unités de paysages régionales comportent plusieurs districts écologiques. Chaque unité compte plusieurs parties de territoire qui se caractérisent par une organisation propre du relief, de la géologie, de la géomorphologie et de la végétation régionale. Le couvert forestier de la MRC d'Abitibi varie donc grandement d'un secteur à l'autre (MRN, 2001).

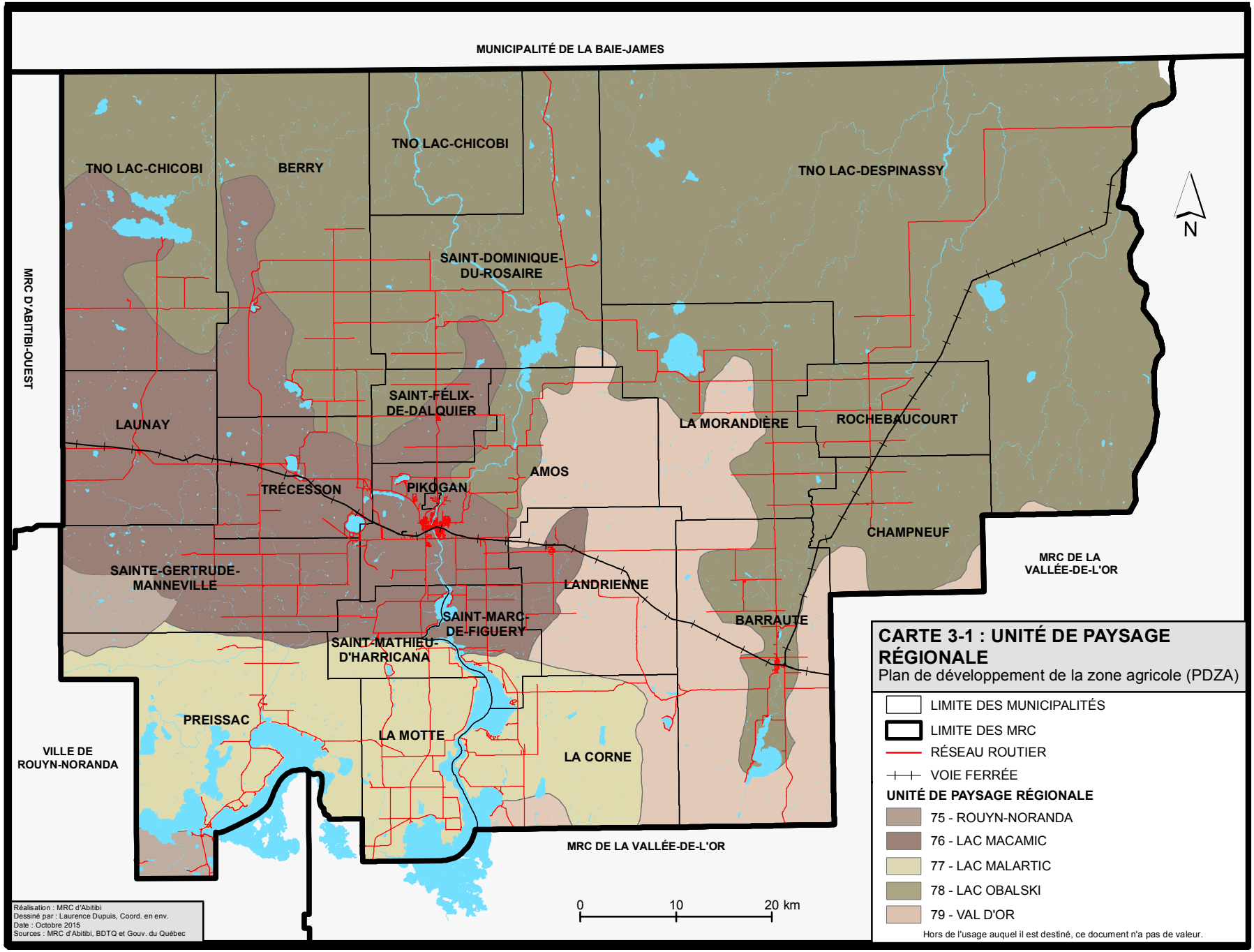
MUNICIPALITÉ DE LA BAIE-JAMES
TNO LAC-CHICOBI
BERRY
TNO LAC-CHICOBI
TNO LAC-DESPINASSY
N
MRC D'ABITIBI-OUEST
SAINT-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE
SAINT-FÉLIX-DE-DALQUIER
LAUNAY
LA MORANDIÈRE
ROCHEBAUCOURT
AMOS
TRÉCESSON
PIKOGAN
CHAMPNEUF
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR
SAINTE-GERTRUDE-MANNEVILLE
LANDRIENNE
SAINT-MARC-DE-FIGUERY
BARRAUTE
SAINT-MATHIEU-D'HARRICANA
PREISSAC
LA MOTTE
LA CORNE
VILLE DE ROUYN-NORANDA
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR
0
10
20 km
CARTE 3-1 : UNITÉ DE PAYSAGE RÉGIONALE
Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
LIMITE DES MUNICIPALITÉS
LIMITE DES MRC
RÉSEAU ROUTIER
VOIE FERRÉE
UNITÉ DE PAYSAGE RÉGIONALE
75 - ROUYN-NORANDA
76 - LAC MACAMIC
77 - LAC MALARTIC
78 - LAC OBALSKI
79 - VAL D'OR
Hors de l'usage auquel il est destiné, ce document n'a pas de valeur.
Réalisation : MRC d'Abitibi
Dessiné par : Laurence Dupuis, Coord. en env.
Date : Octobre 2015
Sources : MRC d'Abitibi, BDTQ et Gouv. du Québec

3.1.3 Hydrographie et milieux humides

L'écoulement des eaux de surface se divise en quatre principaux bassins versants de niveau 1, ceux des rivières Harricana, Nottaway, des Outaouais et Moose (Carte 3-2) (UQAT, 2010). Les trois premiers font partie du grand bassin hydrographique de la baie James et le dernier, de celui du Saint-Laurent. Ainsi, le territoire de la MRC est traversé par la ligne de partage des eaux qui sépare ces grands bassins hydrographiques, d'où le nom « ABBITTIBBI », qui signifie en langue algonquine « là où les eaux se séparent ».

Les principales rivières retrouvées sur le territoire sont les rivières Harricana, Laflamme, et Kinojévis. La rivière Harricana draine tout le centre du territoire de la MRC, qu'elle traverse en s'écoulant du sud au nord. Elle prend sa source dans les lacs Blouin, De Montigny, Lemoine et Mourier, à proximité de Val-d'Or. Il s'agit de l'une des rivières importantes du bassin de la baie James, qui est son exutoire. La moraine Harricana et l'esker de Saint-Mathieu–Berry forment, à plusieurs endroits, les limites est et ouest de son bassin versant.

La rivière Laflamme, située du côté est de la MRC, est à la tête du bassin versant de la rivière Nottaway. La rivière Castagnier est son principal affluent. Cette rivière s'écoule en direction de la baie James par les rivières Bell et Nottaway, en dehors du territoire de la MRC. La moraine Harricana constitue généralement la limite ouest du bassin versant.

La rivière Kinojévis, située dans le bassin versant de la rivière des Outaouais, draine le sud-ouest du territoire de la MRC, acheminant les eaux en direction de l'Outaouais et du Saint-Laurent. Son principal affluent est la rivière Villemontel. L'esker de Saint-Mathieu-d'Harricana–Berry représente, en partie, la limite ouest du bassin versant (MRC d'Abitibi, 2010).

Pratiquement toutes les zones du territoire sont bien desservies en eau. Très bien pourvu en ressources hydriques (précipitations, cours d'eau et réservoirs souterrains) et doté d'un ensoleillement important en été, le territoire offre de bonnes possibilités en productions végétales. Cette production végétale, principalement des céréales et fourrages, peut elle-même servir de base à des productions animales de type nordique (MRC d'Abitibi, 2010).

Le territoire de la MRC d'Abitibi présente également une quantité importante de milieux humides. Selon le rapport *Analyse de la situation des milieux humides au Québec et recommandation à des fins de conservation,* réalisé pour le MDDELCC en 2013, la MRC d'Abitibi serait constituée de 3 466,66 km^2 de milieux humides. Cette superficie correspond à environ 44 % du territoire de la MRC (MDDELCC, 2013).

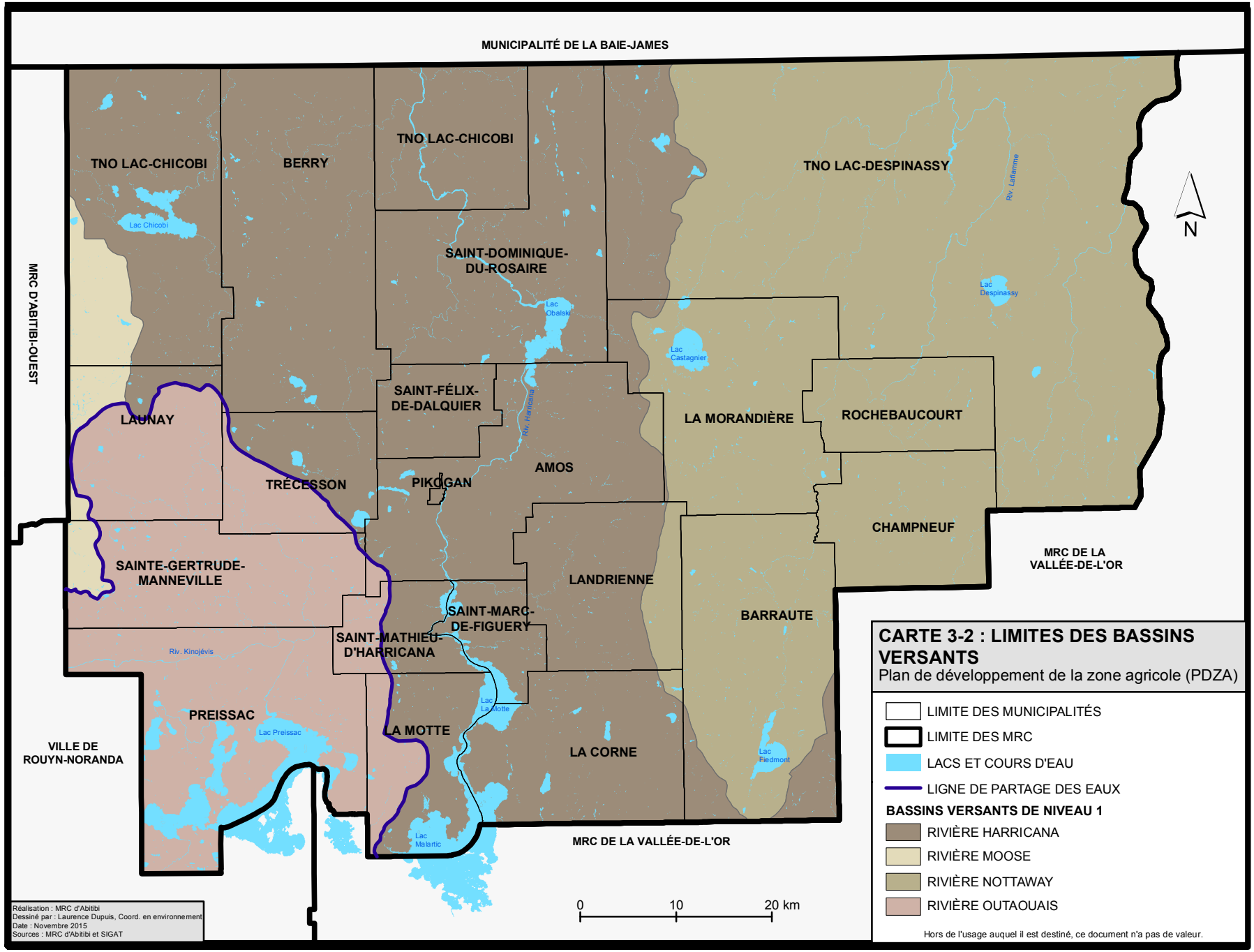
MUNICIPALITÉ DE LA BAIE-JAMES
MRC D'ABITIBI-OUEST
TNO LAC-CHICOBI
BERRY
TNO LAC-CHICOBI
TNO LAC-DESPINASSY
Lac Chicobi
Riv. Laflamme
N
SAINT-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE
Lac Obalski
Lac Despinassy
Lac Castagnier
SAINT-FÉLIX-DE-DALQUIER
Riv. Harricana
LA MORANDIÈRE
ROCHEBAUCOURT
LAUNAY
AMOS
TRÉCESSON
PIKOGAN
CHAMPNEUF
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR
SAINTE-GERTRUDE-MANNEVILLE
LANDRIENNE
SAINT-MARC-DE-FIGUERY
BARRAUTE
SAINT-MATHIEU-D'HARRICANA
Riv. Kinojévis
PREISSAC
Lac La Motte
Lac Preissac
LA MOTTE
VILLE DE ROUYN-NORANDA
LA CORNE
Lac Fiedmont
Lac Malartic
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR
0
10
20 km
CARTE 3-2 : LIMITES DES BASSINS VERSANTS
Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
LIMITE DES MUNICIPALITÉS
LIMITE DES MRC
LACS ET COURS D'EAU
LIGNE DE PARTAGE DES EAUX
BASSINS VERSANTS DE NIVEAU 1
RIVIÈRE HARRICANA
RIVIÈRE MOOSE
RIVIÈRE NOTTAWAY
RIVIÈRE OUTAOUAIS
Hors de l'usage auquel il est destiné, ce document n'a pas de valeur.
Réalisation : MRC d'Abitibi
Dessiné par : Laurence Dupuis, Coord. en environnement
Date : Novembre 2015
Sources : MRC d'Abitibi et SIGAT

3.1.4 Pédologie et potentiel des sols

Sur le plan pédologique, l'information principale provient de l'étude du MAPAQ publiée en 1997. (Étude pédologique des sols défrichés en Abitibi-Témiscamingue). Il est possible de définir les sols de l'Abitibi selon trois catégories soit :

- les dépôts loameux ;
- les dépôts d'argiles lourdes ;
- les dépôts d'argiles et d'argiles limoneuses.

Les dépôts loameux représentent environ 8 % du territoire cartographié en Abitibi. Ceux-ci sont caractérisés comme étant de pauvre qualité en raison de leur fraction limoneuse élevée (55 % à 70 %). Pour leurs propriétés physiques, ces sols n'ont pas de structure, ils ont une faible porosité, une consistance ferme et une capacité élevée de rétention d'eau. Par contre, la circulation d'eau à travers le profil est limitée en raison du manque de structure du sol. Pour leurs propriétés chimiques, ces sols sont fortement à faiblement acides dans les premiers centimètres. Ils sont également pauvres en matière organique, en calcium (Ca) et en magnésium (Mg). La faible teneur en matière organique combinée au pourcentage élevé de limon contribue au manque de structure et favorise l'érosion. Afin d'obtenir une certaine productivité, ces sols doivent être chaulés et fertilisés. L'apport de fumier peut être profitable dépendamment du besoin en azote (N) total des sols.

Les dépôts d'argiles lourdes comptent pour plus de 70 % du territoire cartographié de l'Abitibi. La fraction argileuse oscille autour de 75 % et il y a absence quasi totale de la fraction sableuse. Ces sols ont des teneurs en matière organique de moyennes à faibles ainsi qu'une acidité variable (de fortement acide à faiblement alcalin selon l'horizon du sol). Les sols d'argiles lourdes sont fragiles au compactage et à la détérioration de leur structure. Pour maintenir leur potentiel agricole, un travail réduit du sol, l'apport de matière organique, l'utilisation rationnelle des engrais ainsi qu'une bonne gestion de l'eau et de la circulation de la machinerie sont nécessaires.

Les dépôts d'argiles et d'argiles limoneuses couvrent 6 % du territoire cartographié de l'Abitibi. Leur principale caractéristique est la proportion faible de sable (0 % à 6 %), l'importance de la fraction limoneuse qui se chiffre en 40 % et 50 % ainsi qu'une teneur en argile lourde de moindre importance comparativement aux dépôts d'argiles lourdes. Leur structure est plus ou moins bonne selon la profondeur du profil, la capacité de rétention d'eau est généralement élevée, la teneur en matière organique est moyenne à pauvre et l'acidité varie de fortement acide à neutre. Ces sols sont également fragiles au compactage et à la détérioration de leur structure. Pour favoriser leur productivité, ces sols devraient être chaulés et fertilisés adéquatement.

En 1963, dans le cadre de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* (ARDA), le programme d'inventaire des terres du Canada fut approuvé par le gouvernement fédéral. Ce programme a alors permis de réaliser l'inventaire des terres du Canada (ITC) qui est un relevé complet du potentiel des terres et de leur utilisation. Les sols ont alors été classifiés selon leurs possibilités de production agricole (IRDA, 2013).

Les sols minéraux sont regroupés en 7 classes tandis que les sols organiques représentent une catégorie distincte. Les sols minéraux des classes 1 à 4 sont définis comme pouvant soutenir une production continue de grandes cultures, ceux des classes 5 et 6 sont utiles seulement pour la production de cultures fourragères vivaces, et ceux de la classe 7 sont impropres à l'agriculture. Il est important de noter que la classification de l'ITC ne considère aucunement le potentiel des terres pour la production d'arbres, de fruits à noyau, de petits fruits et de plantes ornementales ni pour la récréation et la faune (AAC 2015).

Cette méthode de classification a été utilisée afin de simplifier l'interprétation des données obtenues par les études pédologiques. Pour la MRC d'Abitibi, les données sont disponibles que pour certains secteurs et couvrent partiellement certaines municipalités. L'interprétation des données a donc été réalisée en fonction de la zone agricole provinciale, laquelle est totalement couverte par les données (Carte 3-3).

Selon les données de l'ITC et en excluant les sols organiques, la classe de sol la plus présente sur la zone agricole provinciale de la MRC est la classe 4 suivie de la 5. Les classes 7 et 3 complètent les types de sol présents (Tableau 3-3). Mentionnons que les classes 1, 2 et 6 sont absentes du territoire de la MRC. La MRC d'Abitibi possède donc une certaine quantité de sols de qualité passable, mais également une certaine quantité de sols dits impropres à l'agriculture. Soulignons que malgré un climat et des sols comportant certaines limitations pour l'agriculture, il demeure qu'une utilisation et un développement de cultures adaptées aux conditions régionales et l'utilisation d'une régie de culture correspondant aux particularités du secteur permettent la pratique d'une agriculture de qualité qui se distingue des secteurs plus aux sud.

Tableau 3-3 : Classes de sols présentes sur la zone agricole provinciale et la superficie

Classe	Superficie (km^2)	Proportion de la zone verte	Définition
Classe 3	149,0	7,6	Les sols présentent des limitations assez sérieuses qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitent des pratiques de conservation spéciales. Les limitations sont plus graves que pour les sols de la classe 2. Elles affectent l'une ou l'autre des pratiques suivantes : moment et facilité du travail du sol, plantation et récolte, choix des cultures et méthodes de conservation. Avec une bonne gestion, les sols ont un rendement allant de passablement à moyennement élevé pour une gamme acceptable de cultures.
Classe 4	959,9	48,7	Les sols comportent de graves limitations qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitent des pratiques de conservation spéciales, ou les deux. Les limitations nuisent sérieusement à l'une ou à plus d'une des pratiques suivantes : moment ou facilité du travail du sol, plantation et récolte, choix des cultures et méthodes de conservation. Les sols ont un rendement allant de faible à passable pour une gamme acceptable de cultures, mais peuvent avoir un rendement élevé pour une culture spécialement adaptée.

Classe	Superficie (km^2)	Proportion de la zone verte	Définition
Classe 5	236,4	12,0	Les sols présentent des limitations très sérieuses qui les restreignent à la production de plantes fourragères vivaces, mais peuvent être améliorés. Les limitations sont si graves que les sols ne peuvent pas soutenir de grandes productions végétales annuelles. Les sols peuvent produire des espèces indigènes ou cultivées de plantes fourragères vivaces et peuvent être améliorés au moyen de la machinerie agricole. Les pratiques d'amélioration comprennent notamment le débroussaillement, la culture, l'ensemencement, la fertilisation et la régulation de l'humidité.
Classe 7	168,2	8,5	Les sols n'offrent aucune possibilité pour la culture ni pour le pâturage permanent. Les terres pierreuses, d'autres non-sols et les plans d'eau trop petits pour figurer sur une carte font également partie de cette classe.
Sols organiques	443,8	22,5	Sols organiques (non classés dans les classes de possibilités).

Source : AAC, 2015.

Pour identifier les municipalités dont les sols sont plus propices à l'agriculture, la distribution géographique des classes par municipalité est présentée au tableau 3-4. Les municipalités de Saint-Dominique-du-Rosaire (18,5 %), Saint-Marc-de-Figuery (29,9 %) et Saint-Mathieu-d'Harricana (21,4 %) détiennent la plus grande proportion de sol de classe 3 sur leur territoire municipal faisant partie de la zone agricole provinciale. En ce qui concerne les sols de classe 4, les municipalités de Launay (37,7 %), Preissac (31,0 %), Sainte-Gertrude-Manneville (38,8 %), Sain-Marc-de-Figuery (40,7 %) et Saint-Mathieu-d'Harricana (34,4 %) ont entre 30 et 40 % de leur territoire en zone agricole couvert par ce type de sol. L'ensemble des autres municipalités ont soit près de 50 % ou 50 % et plus de leur territoire agricole couvert par des sols de classe 4. Quant à la classe 5, elle représente une plus importante proportion dans les municipalités de Landrienne (26,8 %) et Preissac (37,4 %).

Dans le tableau de classification des sols (tableau 3-3), les sols organiques, qui représentent 22,5 % de la zone agricoles, sont « non classés » dans les types de sols offrant un potentiel agricole. Pourtant, les sols organiques ont un potentiel différent des autres types de sols, notamment pour la production maraîchère.

En plus d'établir des classes de sols pour le potentiel agricole, l'ITC a également déterminé des sous-classes qui indiquent les limitations des sols à l'utilisation agricole. Les sols minéraux sont donc distribués selon 13 sous-classes différentes, dont 9 sont présentes sur le territoire de la MRC d'Abitibi (Tableau 4-5), tandis que les sols organiques sont considérés comme une catégorie distincte.

Tableau 3-4 : Superficie de la zone agricole provinciale occupée par municipalité en fonction de la classe de sol

Municipalité	Classe 3		Classe 4		Classe 5		Classe 7		Sols organiques	
	(km^2)	% Zone verte	(km^2)	% Zone verte	(km^2)	% Zone verte	(km^2)	% Zone verte	(km^2)	% Zone verte
Amos	7,6	3,7	114,3	55,3	21,7	10,5	27,2	13,2	33,5	16,2
Barraute	2,1	1,3	74,3	45,3	22,7	13,8	35,8	21,8	27,8	17,0
Berry	21,1	9,7	128,3	58,7	9,7	4,4	1,3	0,6	57,4	26,3
Champneuf	0,0	0,0	41,6	52,1	13,8	17,2	2,0	2,5	22,1	27,6
La Corne	4,9	10,5	22,1	47,4	2,6	5,5	13,5	29,0	3,3	7,1
La Morandière	0,5	0,2	85,2	45,1	27,8	14,7	8,6	4,5	65,3	34,6
La Motte	4,5	7,1	37,3	58,1	3,8	5,9	9,2	14,3	9,0	14,0
Landrienne	4,0	4,6	37,8	43,1	23,6	26,8	7,5	8,5	14,4	16,4
Launay	6,2	9,4	24,6	37,7	6,0	9,2	5,5	8,5	22,1	33,8
Preissac	0,0	0,0	18,7	31,0	22,5	37,4	5,9	9,7	12,1	20,1
Rochebaucourt	0,0	0,0	77,6	55,0	14,2	10,0	4,4	3,1	43,8	31,0
St-Dominique-du-Rosaire	14,7	18,5	42,2	53,1	7,2	9,1	2,1	2,6	13,1	16,5
Ste-Gertrude-Manneville	19,4	13,1	57,5	38,8	23,3	15,7	8,5	5,7	38,2	25,7
Saint-Félix-de-Dalquier	15,8	15,9	45,4	45,9	10,6	10,7	5,0	5,1	21,5	21,7
St-Marc-de-Figuery	18,2	29,9	24,9	40,7	7,9	12,9	3,2	5,2	6,5	10,7
St-Mathieu-d'Harricana	12,7	21,4	20,4	34,4	3,0	5,0	3,5	5,9	19,4	32,7
TNO-Lac-Chicobi	2,1	2,3	58,9	65,9	3,6	4,0	6,8	7,6	17,6	19,7
TNO-Lac-Despinassy	0,0	0,0	1,1	83,3	0,0	0,1	0,0	0,0	0,2	17,0
Trécesson	15,4	13,9	46,3	42,0	12,4	11,2	18,2	16,5	16,5	15,0

Source : ARDA, 1960-1980.

Tout comme pour les classes de sols, les données des sous-classes ne sont disponibles que pour certains secteurs. L'interprétation des données a donc été réalisée en fonction de la zone agricole provinciale, laquelle est totalement couverte par les données (carte 3-4).

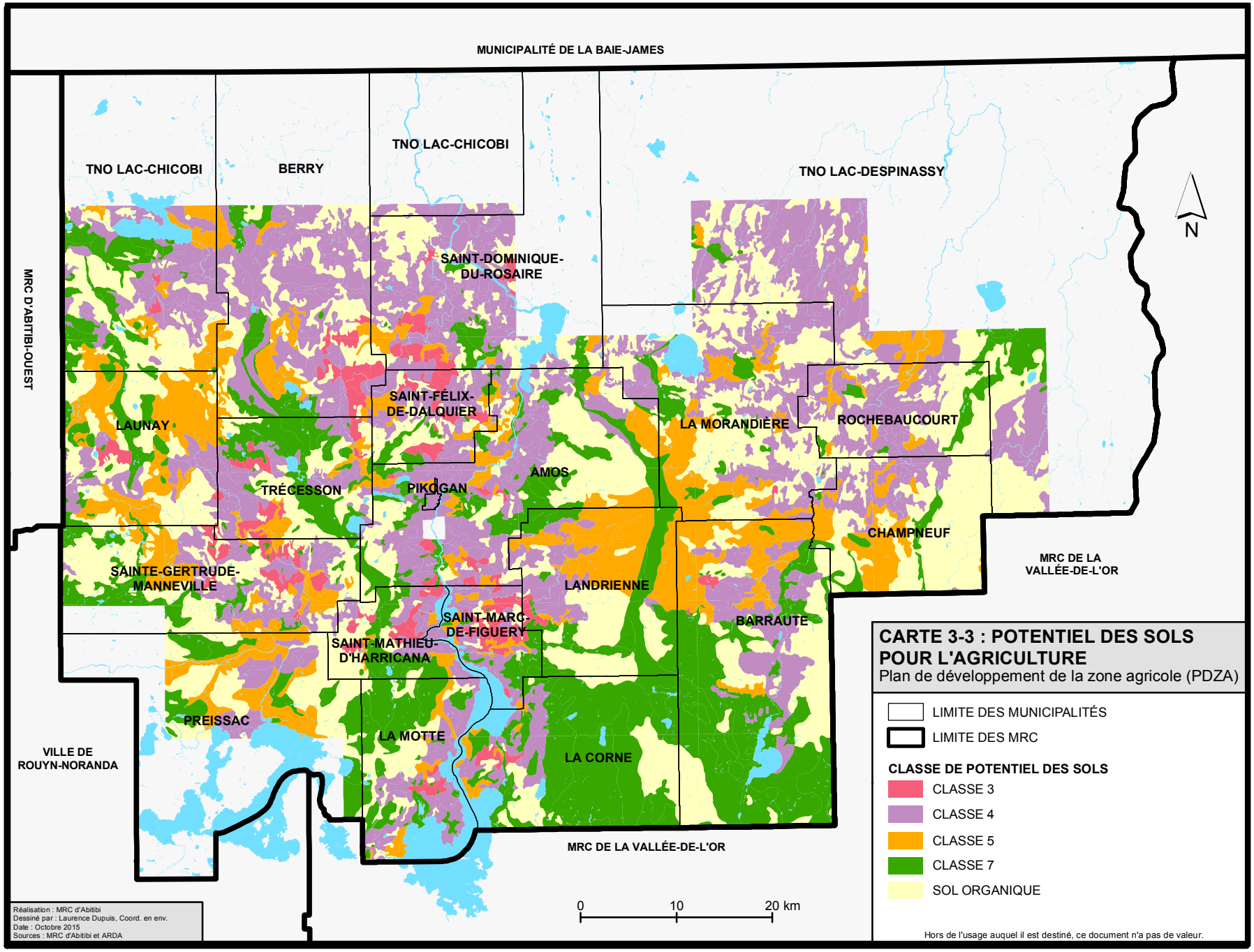
MUNICIPALITÉ DE LA BAIE-JAMES
TNO LAC-CHICOBI
BERRY
TNO LAC-CHICOBI
TNO LAC-DESPINASSY
N
MRC D'ABITIBI-OUEST
SAINT-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE
SAINT-FÉLIX-DE-DALQUIER
LAUNAY
LA MORANDIÈRE
ROCHEBAUCOURT
AMOS
TRÉCESSON
PIKOGAN
CHAMPNEUF
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR
SAINTE-GERTRUDE-MANNEVILLE
LANDRIENNE
SAINT-MARC-DE-FIGUERY
BARRAUTE
SAINT-MATHIEU-D'HARRICANA
PREISSAC
LA MOTTE
LA CORNE
VILLE DE ROUYN-NORANDA
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR
0
10
20 km
CARTE 3-3 : POTENTIEL DES SOLS POUR L'AGRICULTURE
Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
LIMITE DES MUNICIPALITÉS
LIMITE DES MRC
CLASSE DE POTENTIEL DES SOLS
CLASSE 3
CLASSE 4
CLASSE 5
CLASSE 7
SOL ORGANIQUE
Réalisation : MRC d'Abitibi
Dessiné par : Laurence Dupuis, Coord. en env.
Date : Octobre 2015
Sources : MRC d'Abitibi et ARDA
Hors de l'usage auquel il est destiné, ce document n'a pas de valeur.

Tableau 3-5 : Sous-classes de sols présentes sur la zone agricole provinciale et superficie

Sous-classe	Superficie (km^2)	% zone verte	Définition
d	478,1	24,2	Structure de sol indésirable et/ou faible perméabilité du sol - Sols difficiles à cultiver ou qui absorbent l'eau très lentement ou dont la zone d'enracinement est limitée par d'autres facteurs qu'une nappe phréatique ou du roc solide à faible profondeur.
e	2,3	0,1	Érosion - Sols où les dommages par l'érosion limitent leur utilisation pour l'agriculture. On évalue l'importance des dommages en fonction des pertes de rendement et des difficultés à cultiver des terres ravinées.
f	13,8	0,7	Fertilité faible - Sols peu fertiles qu'il est possible de remettre en valeur par le recours judicieux à des engrais et des amendements, ou qu'il est difficile d'améliorer par de quelconques moyens pratiques. Les limitations peuvent s'expliquer par le manque d'éléments nutritifs pour les plantes, la forte acidité ou alcalinité du sol, la faible capacité d'échange, la forte teneur en carbonates ou la présence de composés toxiques.
m	49,7	2,5	Manque d'humidité - Les cultures sont affectées par la sécheresse en raison de caractéristiques inhérentes du sol, ce dernier ayant habituellement une faible capacité de rétention d'eau.
p	30,7	1,6	Pierrosité - Sols assez pierreux pour nuire au labourage, aux semis et à la récolte.
r	51,0	2,6	Roc solide - Sols où la présence de roc solide près de la surface en restreint l'utilisation pour l'agriculture. La présence de roc solide à plus de 3 pieds de profondeur n'est pas considérée comme nuisible sauf dans le cas des terres irriguées où une couche de sol plus épaisse est souhaitable.
s	0,1	0,01	Il y a deux interprétations à la sous-classe. Dans le cas des cartes qui datent généralement d'avant 1969, la sous-classe s'est employée pour remplacer, individuellement ou collectivement, les sous-classes d, f, m ou n. Sur la plupart des cartes postérieures à 1969, on attribuera la sous-classe d, f, m ou n à un endroit appartenant à une seule sous-classe. La sous-classe s peut aussi être utilisée pour désigner collectivement au moins deux de ces quatre sous-classes.
t	348,6	17,7	Relief - Sols où le relief constitue une limitation à la culture. L'inclinaison de la pente et la disposition ou la fréquence de pentes en différentes directions font grimper les coûts de production et affectent l'uniformité de la croissance, retardent la maturité des cultures, tout en augmentant les risques d'érosion.
w	539,2	27,3	Surabondance d'eau - Sols où la surabondance d'eau, attribuable à un autre facteur que les crues, constitue une limitation à la culture. Ce surplus d'eau peut résulter d'un drainage insuffisant, de la présence d'une nappe phréatique peu profonde, de l'infiltration ou du ruissellement d'eau provenant des environs.
Sols organiques	443,7	22,5	Sols organiques (non classés dans les sous-classes de limitations).

Source : AAC. 2015.

En excluant les sols organiques, la sous-classe de sol la plus présente sur le territoire de la MRC faisant partie de la zone agricole provinciale est la « w » suivi essentiellement de la « d » et de la « t ». Sur les 13 sous-classes existantes, 9 sont présentes sur le territoire de la MRC. Les sous-classes absentes sont les « c », « i », « n », et « x », indiquant respectivement un climat défavorable, des inondations, une salinité élevée et des sols présentant une limitation résultant de l'effet cumulatif d'au moins 2 désavantages. La zone agricole de la MRC possède donc des sols présentant principalement une surabondance d'eau, une structure indésirable et un relief limitant.

Pour identifier par quel type de limitations sont caractérisées les municipalités, la distribution géographique des sous-classes par municipalité est présentée au tableau 3-6. Les municipalités d'Amos (31,0 %), de Berry (35,6 %), La Motte (40,3 %), Saint-Dominique-du-Rosaire (33,9 %), Saint-Marc-de-Figuery (25,7 %) et Saint-Mathieu-d'Harricana (19,0 %) détiennent plus du tiers de leurs sols en zone agricole sous-classe « d ». Environ 5 % des municipalités de Barraute (4,8 %), Launay (5,1 %), Preissac (5,0 %), Saint-Mathieu-d'Harricana (5,8 %) et du TNO Lac-Chicobi (5,4 %) sont couvert par la sous-classe « m ». Pour ce qui est des sous-classe « p » et « r », celles-ci représente, respectivement, 11,9 % et 15,2 % de la municipalité de La Corne en zone agricole. Puis, la zone agricole du TNO Lac-Despinassy est représentée à 79,6 % par la sous-classe « t », de même que la moitié de la municipalité de Preissac (20,2 %). La sous-classe « w », qui est la plus présente sur le territoire agricole de la MRC, occupe 50 % et plus des municipalités de Barraute (52,3 %) et de Landrienne (50,3 %). Enfin les sous-classes « e », « f » et « s » sont représentées en faible proportion sur le territoire de la MRC en zone agricole.

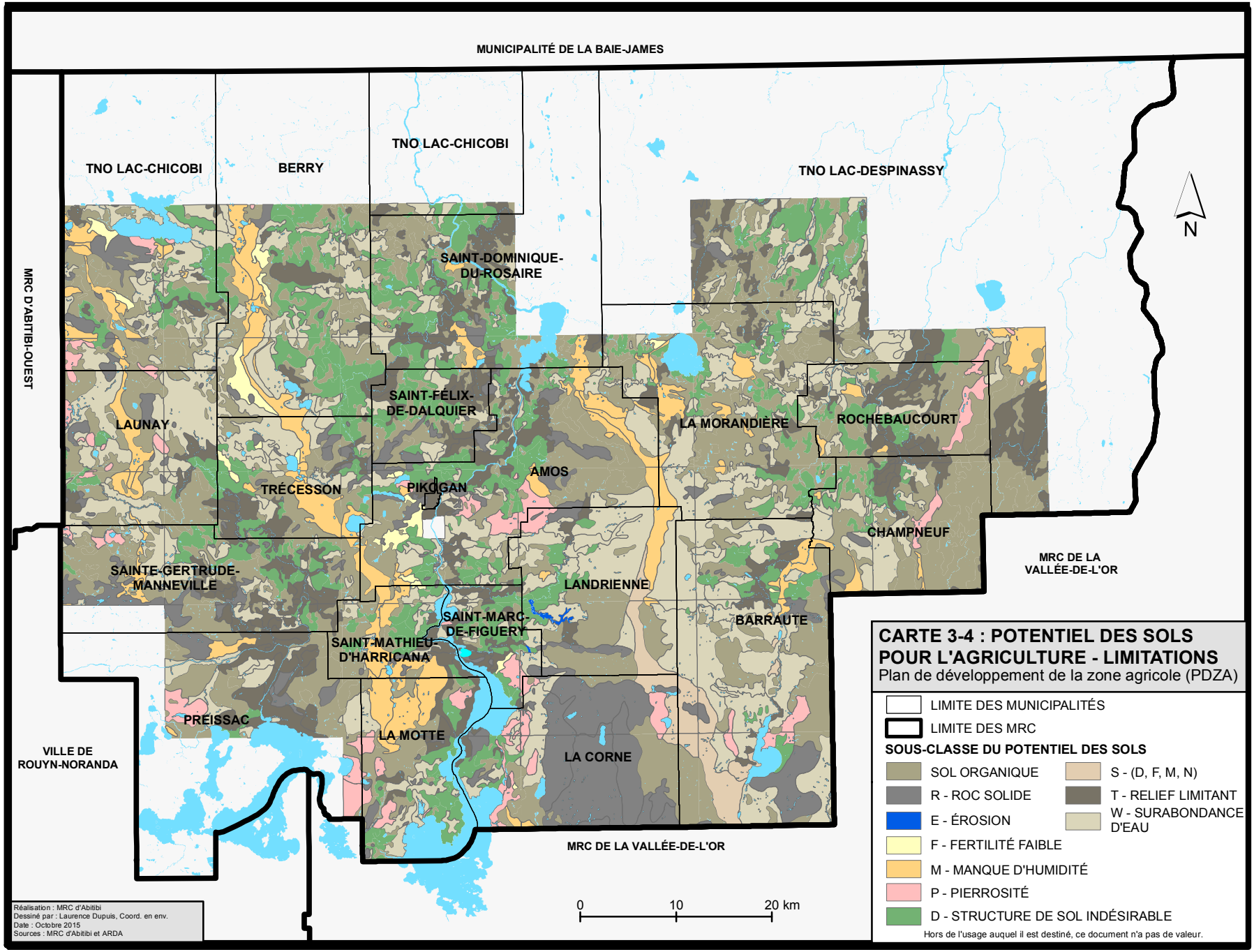
MUNICIPALITÉ DE LA BAIE-JAMES
TNO LAC-CHICOBI
BERRY
TNO LAC-CHICOBI
TNO LAC-DESPINASSY
N
MRC D'ABITIBI-OUEST
SAINT-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE
SAINT-FÉLIX-DE-DALQUIER
LAUNAY
LA MORANDIÈRE
ROCHEBAUCOURT
AMOS
TRÉCESSON
PIKOGAN
CHAMPNEUF
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR
SAINTE-GERTRUDE-MANNEVILLE
LANDRIENNE
SAINT-MARC-DE-FIGUERY
BARRAUTE
SAINT-MATHIEU-D'HARRICANA
PREISSAC
LA MOTTE
LA CORNE
VILLE DE ROUYN-NORANDA
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR
0
10
20 km
CARTE 3-4 : POTENTIEL DES SOLS POUR L'AGRICULTURE - LIMITATIONS
Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
LIMITE DES MUNICIPALITÉS
LIMITE DES MRC
SOUS-CLASSE DU POTENTIEL DES SOLS
SOL ORGANIQUE
R - ROC SOLIDE
E - ÉROSION
F - FERTILITÉ FAIBLE
M - MANQUE D'HUMIDITÉ
P - PIERROSITÉ
D - STRUCTURE DE SOL INDÉSIRABLE
S - (D, F, M, N)
T - RELIEF LIMITANT
W - SURABONDANCE D'EAU
Hors de l'usage auquel il est destiné, ce document n'a pas de valeur.
Réalisation : MRC d'Abitibi
Dessiné par : Laurence Dupuis, Coord. en env.
Date : Octobre 2015
Sources : MRC d'Abitibi et ARDA

Tableau 3-6 : Superficie de la zone verte occupée par municipalité en fonction du type de sous-classe de sol

Municipalité	Sous-classe d		Sous-classe e		Sous-classe f		Sous-classe m		Sous-classe p		Sous-classe r		Sous-classe s		Sous-classe t		Sous-classe w	
	(km^2)	% Mun.	(km^2)	% Mun.	(km^2)	% Mun.	(km^2)	% Mun.	(km^2)	% Mun.	(km^2)	% Mun.	(km^2)	% Mun.	(km^2)	% Mun.	(km^2)	% Mun.
Amos	64,1	31,0	-	-	5,2	2,5	4,8	2,3	9,1	4,4	10,0	4,8	-	-	41,0	19,9	36,4	17,6
Barraute	19,6	12,0	-	-	0,3	0,2	7,9	4,8	4,3	2,6	4,3	2,6	0,1	0,1	12,7	7,7	85,7	52,3
Berry	77,7	35,6	-	-	4,6	2,1	4,6	2,1	-	-	0,4	0,2	-	-	17,2	7,9	56,0	25,6
Champneuf	16,9	21,1	-	-	-	-	0,4	0,6	0,1	0,2	1,4	1,8	-	-	19,9	24,9	18,7	23,4
La Corne	9,3	20,0	-	-	-	-	-	-	5,5	11,9	7,1	15,2	-	-	2,6	5,5	18,6	39,8
La Morandière	36,1	19,1	-	-	-	-	7,9	4,2	-	-	0,7	0,3	-	-	13,4	7,1	64,0	33,9
La Motte	25,9	40,3	-	-	-	-	-	-	3,5	5,5	2,3	3,5	-	-	5,8	9,0	17,4	27,0
Landrienne	19,5	22,2	2,3	2,6	-	-	0,8	0,9	2,6	3,0	-	-	-	-	3,4	3,9	44,1	50,3
Launay	11,1	17,1	-	-	-	-	3,4	5,1	3,0	4,6	1,7	2,6	-	-	6,8	10,5	16,3	24,9
Preissac	0,05	0,1	-	-	-	-	3,0	5,0	-	-	2,8	4,7	-	-	30,3	50,2	10,9	18,1
Rochebaucourt	21,3	15,1	-	-	-	-	4,1	2,9	0,3	0,2	-	-	-	-	41,1	29,1	29,4	20,8
Saint-Dominique-du-Rosaire	27,0	33,9	-	-	-	-	1,9	2,5	0,1	0,1	0,1	0,1	-	-	18,3	23,0	18,9	23,8
Sainte-Gertrude-Manneville	34,3	23,1	-	-	-	-	-	-	-	-	7,2	4,8	-	-	48,3	32,5	19,1	12,9
Saint-Félix-de-Dalquier	27,5	27,8	-	-	-	-	0,1	0,1	-	-	4,9	5,0	-	-	30,6	30,9	13,7	13,8
Saint-Marc-de-Figuery	22,2	36,4	-	-	0,6	1,0	-	-	1,5	2,5	0,7	1,2	-	-	18,1	29,7	10,9	17,9
Saint-Mathieu-d'Harricana	18,2	30,8	-	-	0,5	0,9	3,4	5,8	-	-	0,1	0,1	-	-	7,1	12,0	10,2	17,2
TNO-Lac-Chicobi	20,8	23,2	-	-	0,6	0,7	4,9	5,4	0,6	0,6	2,0	2,3	-	-	6,5	7,2	36,1	40,4
TNO-Lac-Despinassy	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,0	79,6	0,05	3,8
Trécesson	26,4	23,9	-	-	1,9	1,7	2,3	2,1	0,1	0,1	5,3	4,8	-	-	23,4	21,2	32,8	29,8

Source : ARDA, 1960-1980.

3.1.5 Climat et nordicité

Sous l'angle de la nordicité, le territoire de la MRC d'Abitibi va des parallèles 48°15' N à 49 N. C'est sensiblement la même latitude que le Lac-Saint-Jean et que les secteurs d'agriculture nordique de l'Ontario, mais c'est plus au sud que les provinces des Prairies canadiennes, dont le 49^{e} parallèle constitue la limite sud. Au Québec, il se fait peu d'agriculture au nord du 49^{e} parallèle. Par contre, en Europe, tout comme dans l'Ouest canadien, il se fait beaucoup d'agriculture à des latitudes plus nordiques qui bénéficient de conditions climatiques différentes de celles d'ici.

Le climat de la MRC est de type continental tempéré, avec des étés chauds, mais assez courts et des hivers assez froids. La température moyenne est de 17,2 °C en juillet et de -17,3 °C en janvier, ce qui représente un écart annuel assez élevé (MRC d'Abitibi 2010). Les vents dominants sont du sud et du nord-ouest. Les précipitations totales sont de 920 mm par année, dont près du quart en neige, ce qui classe la région dans celles qui ne sont ni très humides, ni très sèches. Elles sont réparties sur toute l'année, mais sont plus abondantes au cours de la saison de croissance, qui va en moyenne du début mai à la fin d'octobre[2]. La saison sans gel dure entre 80 et 110 jours. Ces conditions favorisent des cultures à saison végétative relativement courte comme celle des fourrages et des céréales (MRC d'Abitibi 2010). Le graphique qui suit donne la répartition des températures et des précipitations au cours de l'année.

Le climat de la MRC est de type continental tempéré, avec des étés chauds, mais assez courts et des hivers assez froids. La température moyenne est de 17,2 °C en juillet et de -17,3 °C en janvier, ce qui représente un écart annuel assez élevé (MRC d'Abitibi 2010). Les vents dominants sont du sud et du nord-ouest. Les précipitations totales sont de 920 mm par année, dont près du quart en neige, ce qui classe la région dans celles qui ne sont ni très humides, ni très sèches. Elles sont réparties sur toute l'année, mais sont plus abondantes au cours de la saison de croissance, qui va en moyenne du début mai à la fin d'octobre. La saison sans gel dure entre 80 et 110 jours. Ces conditions favorisent des cultures à saison végétative relativement courte comme celle des fourrages et des céréales (MRC d'Abitibi 2010). Le graphique qui suit donne la répartition des températures et des précipitations au cours de l'année. L'une des caractéristiques de ce climat est la variabilité importante du temps, avec des variations de la température assez importantes s'étalant sur de courtes périodes et avec des séquences de durée variable de ciel clair, de ciel nuageux et de précipitations. Les hivers se démarquent par un ensoleillement élevé correspondant à des périodes de temps relativement froid, en comparaison à d'autres régions plus au sud.

[2] Agrométéo Québec, http://www.agrometeo.org/atlas/category/saiscrois/therm.

Figure 3-1 : Amos – Températures et précipitations 1981-2010

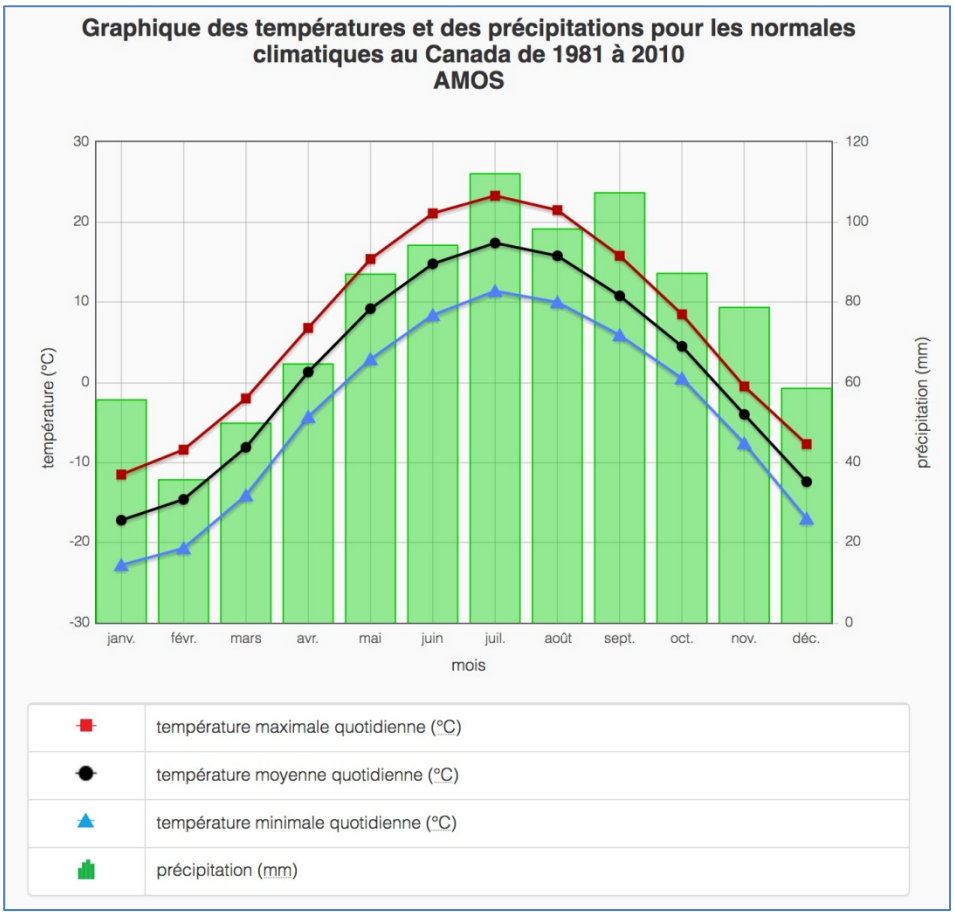

Source : Environnement Canada. 2016

Plus précisément du point de vue de la productivité, la relative abondance des précipitations semble assurer une bonne quantité d'eau disponible pour les plantes, par contre la courte saison sans gel est contraignante. En comparaison à des régions plus au sud, les semis sont retardés et la récolte de l'automne est devancée. Pour les céréales, les températures fraîches favorisent le tallage en début de saison et le remplissage du grain en fin de saison, ce qui résulte en un rendement supérieur (BFDRQ 1997). Les heures de la photopériode plus élevées contrebalancent pour la courte période sans gel. De fait, certaines plantes, comme les graminées, sont sensibles à la photopériode ce qui signifie que les nuits courtes ou les jours plus longs contribuent à la production de graines. De plus, la photopériode plus longue ajoute des heures de croissance. De plus, la lumière solaire dans les régions plus au nord contient davantage de bleu ce qui provoque une croissance plus rapide chez les plantes.

«Les productions végétales (petits fruits, productions maraîchères, plantes fourragères, céréales et oléagineux) cultivées sous des conditions de climats frais développent des caractéristiques nutritionnelles particulières» (AGROVINA 2016). Il est possible que certains aliments issus de l'agriculture nordique aient une meilleure saveur, ce qui pourrait résulter de leur concentration en antioxydants, en sucres et en d'autres nutriments qui est associée aux nuits fraiches qui contrastent avec la chaleur des journées, à la période de croissance relativement courte et

possiblement à une luminosité un peu différente. Le potentiel agricole est donc fortement conditionné par les caractéristiques du climat.

Certaines caractéristiques du climat sont en cours de transformation. La saison de croissance des plantes est déjà plus longue au printemps et à l'automne et elle devrait continuer à s'allonger. Les dates du dernier gel au printemps et du premier gel à l'automne se décalent lentement. La quantité de chaleur disponible pour la croissance des plantes, mesurée par les UTM (unités thermiques maïs) augmente elle aussi. Selon diverses études, il y a déjà une hausse des UTM de l'ordre de 10 % et cette hausse pourrait atteindre 30 % en 2032 (Tableau 3-7).

Tableau 3-7 : Estimations relatives au changement climatique

	MRC d'Abitibi			
	Nord-ouest	Centre	Sud (Rivière Harricana)	Nord-est
Risque de gel - dernier gel				
Moy. historique* et récente	13 - 19 juin	6 - 12 juin	6 - 12 juin	6 - 12 juin
Prob. historique 8 ans sur 10	2 - 8 juin	2 - 8 juin	27 mai - 1 juin	2 - 8 juin
Prob. historique 5 ans sur 10	11 - 17 juin	5 - 10 juin	5 - 10 juin	5 - 10 juin
Prob. historique 2 ans sur 10	16 - 22 juin	9 - 15 juin	9 - 15 juin	9 - 15 juin
Augmentation de la longueur de la saison sans gel - nombre de jours de plus				
Scénario inf. en 2041-2070 vs 1971-2000	15 à 17	15 à 17	15 à 17	15 à 17
Scénario sup. en 2041-2070 vs 1971-2000	31 à 34	31 à 34	29 à 31	31 à 34
Date début de la saison de croissance				
Moyenne historique	30 avril - 3 mai	30 avril - 3 mai	30 avril - 3 mai	4 mai - 7 mai
Prob. historique 8 ans sur 10	20 avril - 8 mai	20 avril - 8 mai	20 avril - 8 mai	24 - 26 avril
Prob. historique 2 ans sur 10	11 - 14 mai	11 - 14 mai	6 - 10 mai	11 - 14 mai
Changement prévu de la date de début de la saison de croissance - nombre de jours				
Scénario futur inférieur. en 2041-2070 vs 1971-2000	-4 à -2	-4 à -2	-4 à -2	-4 à -2
Scénario futur supérieur en 2041-2070 vs 1971-2000	-14 à -13	-14 à -13	-14 à -13	-14 à -13
Unité thermique maïs (UTM)				
Moy. historique	1467 - 1726	1467 - 1726	1727 - 1986	1467 - 1726
Prob. historique 8 ans sur 10	1301 - 1500	1501 - 1700	1501 - 1700	1301 - 1500
Prob. historique 5 ans	1493 - 1751	1493 - 1751	1493 - 1751	1493 - 1751
Prob. historique 2 sur 10 ans	1594 - 1857	1858 - 2122	1858 - 2122	1594 - 1857
Scénario futur inférieur. en 2041-2070 vs moyenne 1971-2000	+453 à +514	+453 à +514	+453 à +514	+453 à +514
UTM en 2041 à 2070 Scénario futur inférieur	2435	2435	2435	2435
Scénario futur supérieur en 2041 à 2070 vs moyenne 1971-2000	+765 à +826	+765 à +826	+765 à +826	+765 à +826
UTM en 2041 à 2070 Scénario futur supérieur	2748	2748	2748	2748

* Historique : représente le « climat actuel », basé sur la moyenne 1979-2008.
** Historique Probabilité 8 sur 10 ans : 8 années sur 10, il est probable d'avoir un gel printanier après cette date (probabilité de 80%).
Source : Agrométéo. 2016.

3.1.6 Environnement

Comme mentionné précédemment, la MRC d'Abitibi est traversée par l'imposante moraine Harricana et 4 eskers majeurs, ceux de Launay, Saint-Mathieu–Berry, Barraute et lac Despinassy. Deux plus petits eskers sont également présents sur le territoire, soient ceux de La Corne et de La Morandière. L'esker de Barraute est en bonne partie recouvert d'argile tandis que celui de Saint-Mathieu – Berry et la moraine Harricana le sont partiellement. Les eskers de Launay et du Lac-Despinassy, selon le tronçon, sont entièrement ou partiellement recouverts d'argile. En ce qui concerne les eskers de La Corne et de La Morandière, ces caractéristiques ne sont pas connues.

Diverses activités sont susceptibles d'affecter la qualité de l'environnement des eskers et des nappes d'eau souterraine. Par exemple, la simple utilisation de machinerie lors de travaux présente un risque de contamination en raison du déversement potentiel d'hydrocarbures. L'exploitation de sablières peut également affecter la qualité des paysages. Des interventions sur le rivage d'un lac de kettle peuvent entraîner la baisse du niveau du lac. Par le passé, l'absence de connaissance sur les eskers et les moraines a fait en sorte que des dépotoirs ont été aménagés directement sur les eskers, et ce, à la demande du ministère. Malgré leurs fermetures depuis 2009, ces anciens dépôts en tranchées représentent une menace à long terme de contamination des eaux souterraines. De plus, l'industrie minière est responsable de certaines contaminations de l'eau par acidification et métaux lourds, en raison de l'accumulation de résidus miniers.

Dans un souci de préserver l'intégrité de ces nappes d'eau, la MRC préconise, par l'intermédiaire des grandes orientations d'aménagement du territoire du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), le développement de la connaissance scientifique sur les eskers et la moraine, favoriser la diffusion de cette connaissance auprès des divers intervenants, revoir les différents outils de gestion de territoire en fonction des acquis les plus récents de la connaissance scientifique, tendre vers une meilleure protection des aquifères que recèlent les eskers et la moraine, ainsi que d'écosystèmes propres à ces formations.

3.1.6.1 Les entreprises agricoles et l'environnement

Depuis l'adoption du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) en 2002, les producteurs sont dans l'obligation d'appliquer à leur entreprise des mesures visant à protéger l'environnement. Le RÉA a pour objet d'assurer la protection de l'environnement, particulièrement celle de l'eau et du sol, contre la pollution causée par certaines activités agricoles. Des mesures importantes ont été mises place grâce à ce règlement, notamment des règles sur les installations de stockage de fumier et sur l'épandage des matières fertilisantes. En 2013-14, le MAPAQ, par le programme Prime-vert, a investi 201 722 $ dans 11 entreprises agricoles de la MRC d'Abitibi pour des installations de stockage de fumier. En 2014-2015, toujours par ce programme, 269 349 $ ont été investis dans 12 entreprises agricoles de la MRC Abitibi pour des installations de stockage de fumier.

En 2011, le RÉA a été amendé afin d'inclure les obligations concernant le bilan phosphore et le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF). L'obligation pour les entreprises de fournir annuellement un bilan phosphore et un PAEF préparé et signé par un agronome a été mise en

vigueur par étapes, selon la quantité et le type de fumier produit (liquide ou solide), entre 2011 et 2014. Depuis 2014 toutes les entreprises agricoles qui produisent plus de 1 600 kg de phosphore annuellement doivent se conformer à cette obligation. Cette disposition s'applique même si les sols de la région sont généralement pauvres en phosphore.

Le bilan de phosphore établit le volume de phosphore produit annuellement par le cheptel, combiné à toute autre matière fertilisante utilisée de même que le volume qui peut être épandu selon les terres disponibles. Le bilan phosphore sert à la préparation du PAEF qui permet un meilleur encadrement de l'épandage des matières fertilisantes. Ces deux documents doivent être préparés et signés par un agronome. En 2014 et 2015, ce sont respectivement 78 et 75 bilans de phosphore et PAEF ont été produits pour les entreprises agricoles de la MRC d'Abitibi.[3]

En 2014, le *Guide des aménagements alternatifs en production bovine : conception, gestion et suivi* (2014) propose des solutions alternatives à la gestion étanche des fumiers dans les installations d'élevage et d'entreposage. Il propose différents modèles et des pratiques d'élevage qui permettent à la fois de protéger la qualité de l'eau et d'améliorer la santé et la productivité des bovins. Les modèles présentés dans ce guide bonifient ceux du Guide de 1999 en ajoutant des éléments de sécurité pour augmenter l'efficacité de rétention des éléments fertilisants. Les modèles proposés touchent notamment les enclos d'hivernage, l'aménagement de bandes végétatives filtrantes et les aires d'alimentation.

3.1.6.2 Gestion des cours d'eau et des bandes riveraines

En ce qui concerne les bandes riveraines, selon les données certifiées des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010, du MAPAQ, 69 % des exploitations agricoles sont traversées par un cours d'eau naturel ou aménagé. De ce nombre, 96 % affirment conserver une bande riveraine dont le même pourcentage confirment maintenir une bande riveraine de 3 mètres et plus.

Finalement, dans son schéma d'aménagement et de développement révisé, la MRC d'Abitibi s'est dotée d'un zonage de production concernant les élevages à forte concentration d'odeurs tel que l'élevage porcin. Ces mesures visent à protéger les milieux habités, récréotouristiques ou fragiles, tels les eskers et les moraines, des désagréments et des risques environnementaux que comportent ces élevages (MRC d'Abitibi 2010).

3.2 Milieu humain

3.2.1 Cadre administratif et tenures des terres

Le territoire de la MRC d'Abitibi comprend des terres publiques et privées. Les terres publiques sont divisées soit en unité d'aménagement forestier (garanties d'approvisionnement) soit en territoire forestier résiduel (entente de délégation).

[3] Informations fournies par la Fédération de l'UPA de l'Abitibi-Témiscamingue.

3.2.2 Planification régionale

L'aménagement et la gestion du territoire sont assurés principalement par 4 instances, soit le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), la municipalité régionale de comté et les municipalités, qui ont la responsabilité de planifier, gérer et contrôler le développement du territoire.

3.2.3 Zonage agricole

La *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* définit un cadre d'utilisation des terres arables à des fins agricoles et à d'autres fins. Le découpage de la zone agricole a été établi par les décrets 1694-80 et 3020-81 de 1980 et 1981.

La superficie couverte par la zone agricole en 2015 est l'une des plus importantes du Québec avec 1 972 km^2 (carte 3-5). L'ensemble des municipalités de la MRC est recoupé en partie par la zone agricole. Le territoire non organisé (TNO) Lac-Despinassy et la partie est du TNO Lac-Chicobi sont les seules entités municipales dont l'ensemble du territoire est à l'extérieur de la zone agricole. Notez que la superficie de la zone agricole varie annuellement en raison des demandes d'inclusion et d'exclusion approuvées par la CPTAQ.

3.2.4 Schéma d'aménagement et de développement révisé

La responsabilité de la MRC est établie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Cette dernière exige des MRC la mise en œuvre de politiques régionales de développement et d'aménagement. La loi établit également la nécessité de réviser les schémas. La révision du schéma d'aménagement et de développement (SADR) de la MRC d'Abitibi s'est terminée en 2010.

Le SADR de la MRC établit des grandes orientations d'aménagement qui sont les lignes directrices en matière d'aménagement et de développement du territoire. Ces orientations se fondent sur les trois grands aspects du développement durable soit le développement économique, le développement social et la protection et la mise en valeur de l'environnement. Ces orientations tiennent compte des orientations du gouvernement du Québec en matière d'aménagement du territoire et notamment de celles qui sont définies dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Parmi les grandes orientations du SADR, quatre concernent spécifiquement l'activité agricole soit :

- Préserver l'intégrité des milieux agricoles en contrôlant et restreignant le développement des noyaux résidentiels à l'extérieur des périmètres d'urbanisation.
- Contribuer à une cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles, notamment en localisant les zones ou secteurs propices aux activités agricoles et en établissant des distances séparatrices entre usages agricoles et non agricoles.
- Garantir une base territoriale pour la pratique de l'agriculture. À cette fin, prioriser l'agriculture presque partout dans la zone agricole provinciale. Interdire la plupart des usages non agricoles à l'intérieur de la zone agricole dynamique et limiter la présence de tels usages ailleurs dans la zone agricole provinciale.

- Favoriser le maintien ou la reconstitution de milieux de vie favorables à l'agriculture. À cette fin, chercher à réduire l'isolement des agriculteurs et maximiser la mise en valeur des potentiels du territoire en autorisant certains usages non agricoles à l'intérieur de la zone agricole provinciale à des endroits où leur présence n'est pas susceptible de nuire aux activités agricoles.

3.2.4.1 Les grandes affectations du territoire

Le schéma d'aménagement révisé de la MRC identifie 10 grandes affectations. La zone agricole provinciale est quant à elle recoupée par 7 affectations, soit agricole, agroforestière, conservation, forestière, récréative, villégiature (consolidation) et villégiature (développement) (Tableau 3-8). Les autres affectations sont les suivantes : urbaine, résidence rurale et industrielle. La réserve autochtone est considérée comme une catégorie distincte.

L'affectation agricole couvre les secteurs d'agriculture dynamique et l'intention est de garantir une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser le maintien ou la reconstitution de milieux de vie favorables à l'agriculture. Elle couvre le tiers de la zone agricole. Les champs occupent généralement la partie principale du paysage en bordure des routes et il y a présence de fermes actives. La présence de superficies boisées, en friches ou utilisées à des fins non agricoles (résidences, chalets, commerces ou autres) complète le portrait de l'affectation agricole. Globalement, en 2010, les sols en culture ou en friche couvrent plus de 45 % de l'affectation.

L'affectation agroforestière correspond à des parties de la zone agricole provinciale où l'agriculture est viable, mais où l'utilisation du sol est à prédominance forestière. De grandes superficies de terres abandonnées sont présentes de même des terrains utilisés à d'autres fins qu'agricoles (résidences, chalets, commerces), qui sont relativement dispersés sur le territoire ou isolés. Les secteurs où se pratique la culture du sol sont isolés, entourés de forêt, et en périphérie des secteurs d'agriculture dynamique ou à proximité des noyaux habités.

L'affectation forestière occupe plus de la moitié du territoire de la MRC et est constituée principalement de terres publiques sous contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier. Une partie du territoire forestier se trouve dans la zone agricole provinciale dont 20 % sont sous contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier.

L'affectation de villégiature (consolidation ou développement) correspond à des parties de territoire localisées en bordure des plans d'eau. Elle recoupe la zone agricole provinciale sur 563 hectares. Suivant une étude approfondie et des visites sur le terrain pour chacune des sections de l'affectation de villégiature situées dans la zone agricole provinciale, la MRC en collaboration avec le comité consultatif agricole et la CPTAQ ont déterminé des secteurs riverains pour lesquels le dépôt de demande d'utilisation à des fins résidentielles serait recevable.

Tableau 3-8 : Superficie par affectation

Affectation	Superficie (ha)	Proportion dans la zone agricole
Agricole	63 064,14	32,0%
Agroforestière	56 591,13	28,7%
Conservation	735,56	0,4%
Forestière	75 014,17	38,0%
*Industrielle**	*0,03*	*0,0%*
Récréative	1 046,41	0,5%
Réserve autochtone	151,30	0,1%
*Résidence rurale**	*0,35*	*0,0%*
*Urbaine**	*1,73*	*0,0%*
Villégiature (consolidation)	252,50	0,1%
Villégiature (développement)	311,05	0,2%
Total	**197 168,36**	**100,0%**
Îlots déstructurés**	543,00	

** Ces affectations ne sont pas en zone agricole. Ceci est du à une imprécision des limites des affectations près de la zone agricole.*
***Les îlots ne doivent pas être calculés avec les affections. C'est une donnée distincte.*
Source *: MRC Abitibi. 2016*

Plus spécifiquement, la zone agricole est principalement chevauchée par 3 grandes affectations du territoire : Agricole, Agroforestière et Forestière. L'affectation Agricole est présente sur le territoire de toutes les municipalités (incluant le TNO Lac-Chicobi), sauf à Champneuf et dans le TNO Lac-Despinassy, tandis que les affectations Agroforestière et forestière sont absentes uniquement à St-Marc-de-Figuery, La Corne et dans le TNO Lac-Despinassy.

3.2.4.2 Document complémentaire

Dispositions relatives aux élevages à forte charge d'odeur

Le document complémentaire du SADR prévoit des dispositions normatives applicables aux productions agricoles à forte charge d'odeur en vue de protéger les milieux habités, les milieux naturels fragiles, les milieux récréatifs et touristiques.

Ces dispositions découlent de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*, entrée en vigueur en 2004, qui élargit le pouvoir réglementaire des municipalités et des MRC, par voie de contrôle intérimaire, en permettant des modalités d'implantations pour les fermes d'élevage à forte charge d'odeur. Les élus de la MRC ont alors pris position en faveur d'une cohabitation harmonieuse entre les productions à forte charge d'odeur et des usages non agricoles par l'encadrement plus adéquat de ce type d'élevage.

Demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)

La demande à portée collective entrée en vigueur le 27 avril 2012 porte sur 2 volets soit les Îlots déstructurés de la zone agricole (volet 1) et les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (volet 2). La décision de la Commission de la protection du territoire

agricole du Québec (CPTAQ) portant le no. 370395 établit les modalités relatives à l'implantation de bâtiments résidentiels en zone agricole provinciale (volet 1 et volet 2). La superficie retenue pour chacune des affectations et pour les îlots déstructurés est présentée dans le tableau 3-5.

Le volet 1 comprend deux types d'îlots déstructurés soit avec ou sans morcellement. Le type 1 « avec morcellement » comprend 38 îlots répartis dans 11 municipalités et un TNO où seules les normes relatives au zonage municipal s'appliquent. Il s'agit des municipalités d'Amos, Barraute, La Corne, La Morandière, La Motte, Landrienne, Ste-Gertrude-Manneville, St-Félix-de-Dalquier, St-Marc-de-Figuery, St-Mathieu-d'Harricana, Trécesson et le TNO Lac-Chicobi. Il y a possibilité de morcellement dans le but d'implanter des résidences et tout autre usage complémentaire aux usages résidentiels. Le type 2 « sans morcellement et vacant » permet la construction de résidence par unité foncière vacante le 27 octobre 2010 et qui est demeurée vacante depuis cette date. Un seul îlot a été retenu et se trouve dans la municipalité de La Morandière.

Le volet 2 correspond à des terrains vacants en date du 27 octobre 2010 et demeurés vacants depuis, d'une superficie minimale de 15 hectares et localisés en zone agricole provinciale dans les affectations agroforestière et forestière. Au total, 755 unités foncières ont été identifiées dont 504 unités sont situées à l'intérieur de l'affectation agroforestière et 251 unités dans l'affectation forestière.

La décision no. 370395 identifie également 16 secteurs de villégiature pour lesquels la MRC peut déposer des demandes d'implantation résidentielles auprès de la CPTAQ. Ces secteurs sont localisés dans les municipalités de Barraute, La Corne, La Morandière, La Motte, St-Marc-de-Figuery, St-Mathieu-d'Harricana et le TNO Lac-Chicobi.

Enfin, la décision identifie 18 unités foncières dans les 3 municipalités dévitalisées de la MRC (Champneuf, La Morandière et Rochebaucourt) pour lesquels l'implantation de résidence est autorisée.

3.2.4.3 Autres dispositions de la MRC d'Abitibi

D'autres dispositions sont disponibles sur le site Internet de la MRC d'Abitibi. Vous pouvez les consulter au lien suivant: http://mrcabitibi.qc.ca/reglementation.

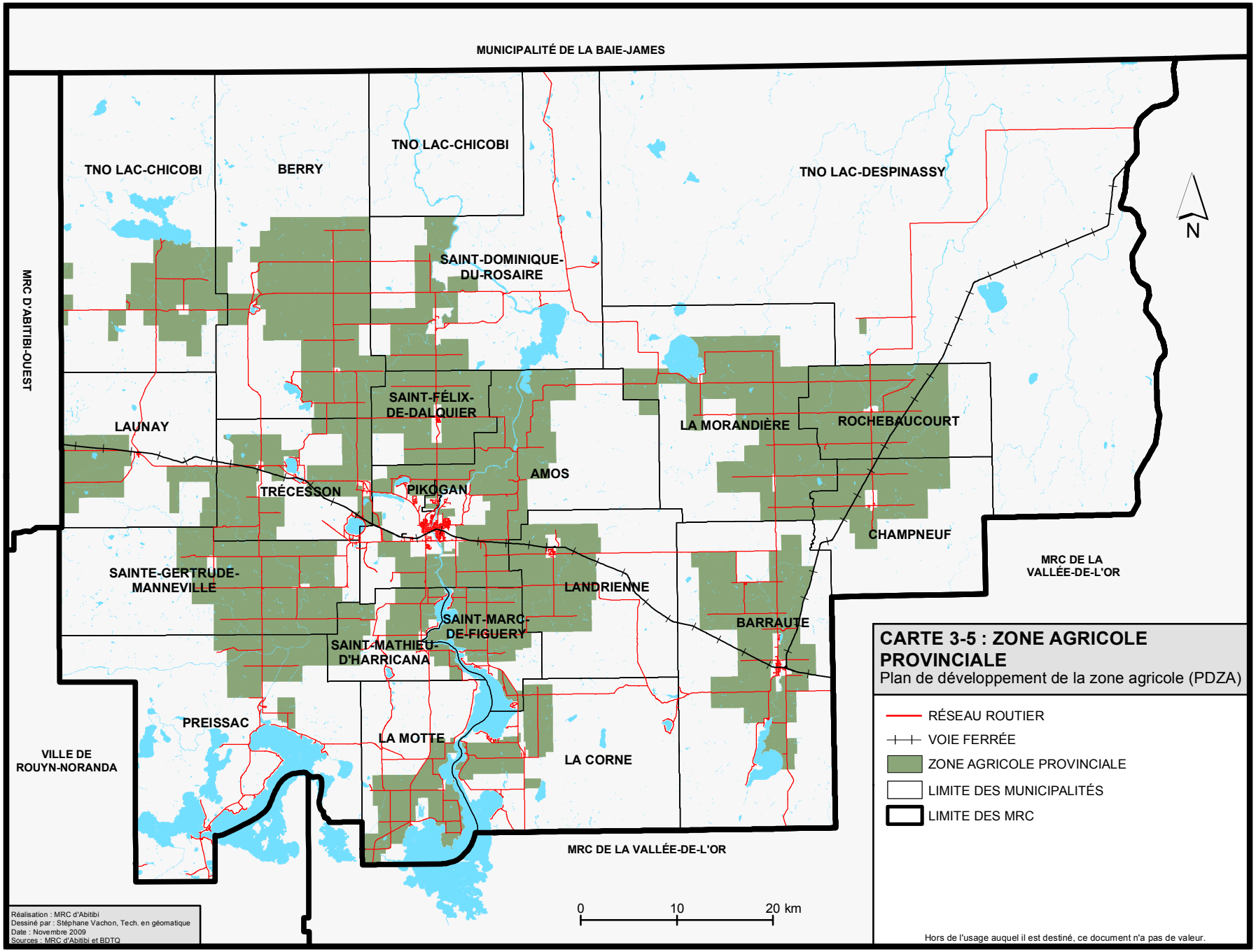
MUNICIPALITÉ DE LA BAIE-JAMES
TNO LAC-CHICOBI
BERRY
TNO LAC-CHICOBI
TNO LAC-DESPINASSY
N
MRC D'ABITIBI-OUEST
SAINT-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE
SAINT-FÉLIX-DE-DALQUIER
LAUNAY
LA MORANDIÈRE
ROCHEBAUCOURT
AMOS
TRÉCESSON
PIKOGAN
CHAMPNEUF
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR
SAINTE-GERTRUDE-MANNEVILLE
LANDRIENNE
SAINT-MARC-DE-FIGUERY
BARRAUTE
SAINT-MATHIEU-D'HARRICANA
PREISSAC
LA MOTTE
LA CORNE
VILLE DE ROUYN-NORANDA
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR
0
10
20 km
CARTE 3-5 : ZONE AGRICOLE PROVINCIALE
Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
RÉSEAU ROUTIER
VOIE FERRÉE
ZONE AGRICOLE PROVINCIALE
LIMITE DES MUNICIPALITÉS
LIMITE DES MRC
Réalisation : MRC d'Abitibi
Dessiné par : Stéphane Vachon, Tech. en géomatique
Date : Novembre 2009
Sources : MRC d'Abitibi et BDTQ
Hors de l'usage auquel il est destiné, ce document n'a pas de valeur.

3.2.5 Population et économie

En 2015, la population de la MRC d'Abitibi se chiffrait à 24 995 personnes. Bien que le territoire ait subi une légère perte de sa population au début des années 2000, celle-ci est relativement stable depuis 2004. Elle a enregistré un accroissement positif de 2009 à 2013, se chiffrant à 1,5 %, taux égal à celui de la région (Tableau 3-9).

Tableau 3-9 : Population de la MRC d'Abitibi en 2006 et 2011

Municipalité	2011	2006	Variation	Densité/km^2
Amos	12 671	12 854	0,7	29,4
Barraute	1 980	2 062	-0,04	4
Berry	625	560	11,6	1,1
Champneuf	127	130	-2,3	0,5
La Corne	700	682	2,6	2,3
La Morandière	233	262	2,6	0,6
La Motte	457	395	15,7	2,6
Landrienne	977	986	-0,9	3,5
Launay	229	226	1,3	0,9
Preissac	786	726	8,3	1,8
Rochebaucourt	161	177	-9	0,9
St-Dominique-du-Rosaire	434	447	-2,9	0,09
St-Félix-de-Dalquier	856	936	-8,5	7,5
St-Marc-de-Figuery	771	692	11,4	9,5
St-Mathieu-d'Harricana	796	716	-2,8	6,5
Ste-Gertrude-Manneville	757	811	-6,7	2,4
Trécesson	1 138	1 195	-4,8	5,8
TNO Lac-Chicobi	203	176	15,3	0,3
TNO Lac-Despinassy	15	25	-40	-0,01
MRC d'Abitibi	24 354	24 275	0,3	3,2
Abitibi-Témiscamingue	145 690	143 872	1,3	2,5
Québec (Province)	7 903 001	7 545 100	4,7	5,6

Source : ISQ, 2011.

La population de la MRC d'Abitibi est un peu plus jeune que celle du Québec. Les moins de 15 ans représentent 16,1% (vs 15,5 %) de sa population tandis que pour les plus de 65 ans, 15,4 % (vs 16,6 %).

Pour ce qui est de la scolarité, la population de la MRC d'Abitibi est un peu moins scolarisée que celle de l'Abitibi-Témiscamingue et sensiblement moins scolarisée que celle du Québec (Tableau 3-10).

Tableau 3-10 : Répartition des 15 à 64 ans selon le niveau de scolarité

	MRC d'Abitibi	Abitibi-Témiscamingue	Québec
Aucun certificat, diplôme ou grade	29,1 %	30,5 %	22,2 %
Diplôme d'études secondaires ou équivalent	18,6 %	19,4 %	27,1 %
Certificat ou diplôme d'apprenti ou de métiers	23,6 %	21 %	16,2 %
Certificat ou diplôme collégial	14,8 %	14,6 %	16,6 %
Certificat ou diplôme inférieur au baccalauréat	3,7 %	3,7 %	4,7 %
Grade universitaire (Baccalauréat, maîtrise et doctorat)	10,2 %	10,8 %	18,6 %

Source : Statistique Canada, 2011.

3.2.6 Caractéristiques de l'économie et des entreprises de la MRC d'Abitibi

En 2012, la MRC d'Abitibi comprenait un total de 1 026 entreprises/établissements, soit 18,5 % des établissements de la région derrière La Vallée-de-l'Or et Rouyn-Noranda. L'économie de la MRC d'Abitibi est très diversifiée, comme illustrée par la figure 3-2. Il est à noter que le secteur de l'enseignement, de la santé et de l'administration publique est le plus gros employeur de la MRC, suivi du secteur commercial, du secteur des forêts, bois et papiers et de l'hébergement et de la restauration.

Figure 3-2 : Répartition des établissements par secteur selon leur nombre

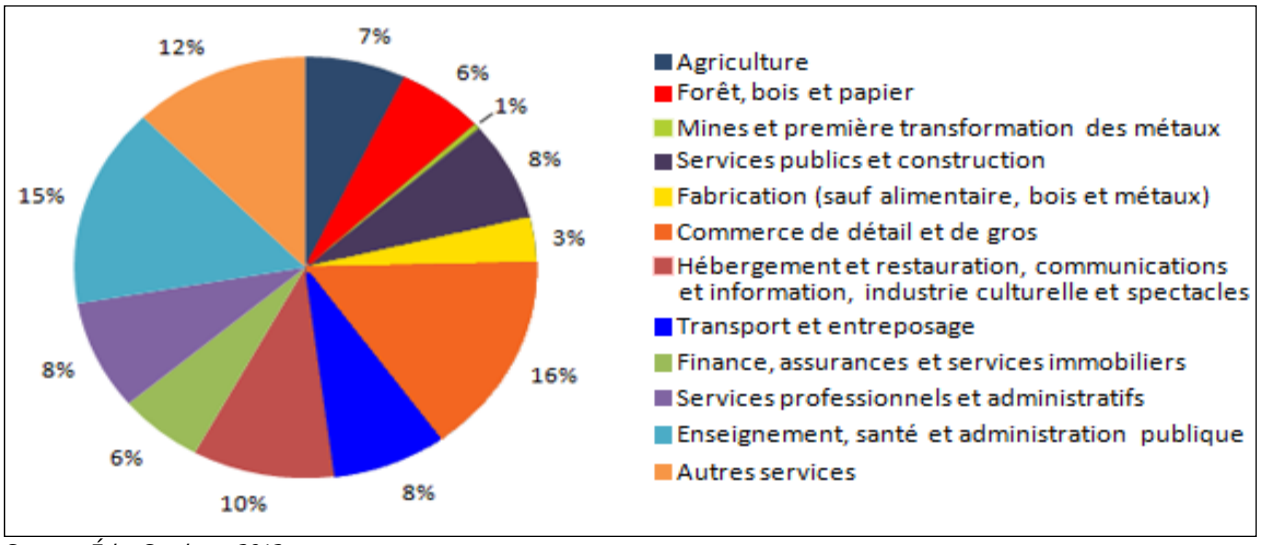

Source : Écho Sondage, 2012.

3.2.7 Utilisation des sols

Le territoire de la MRC d'Abitibi est majoritairement couvert de forêts (85,68 %). Près de 8 % du territoire est utilisé à des fins agricoles et environ 4 % sont occupés par les plans d'eau (Figure 3-3).

Figure 3-3 : Utilisation des sols du territoire de la MRC d'Abitibi

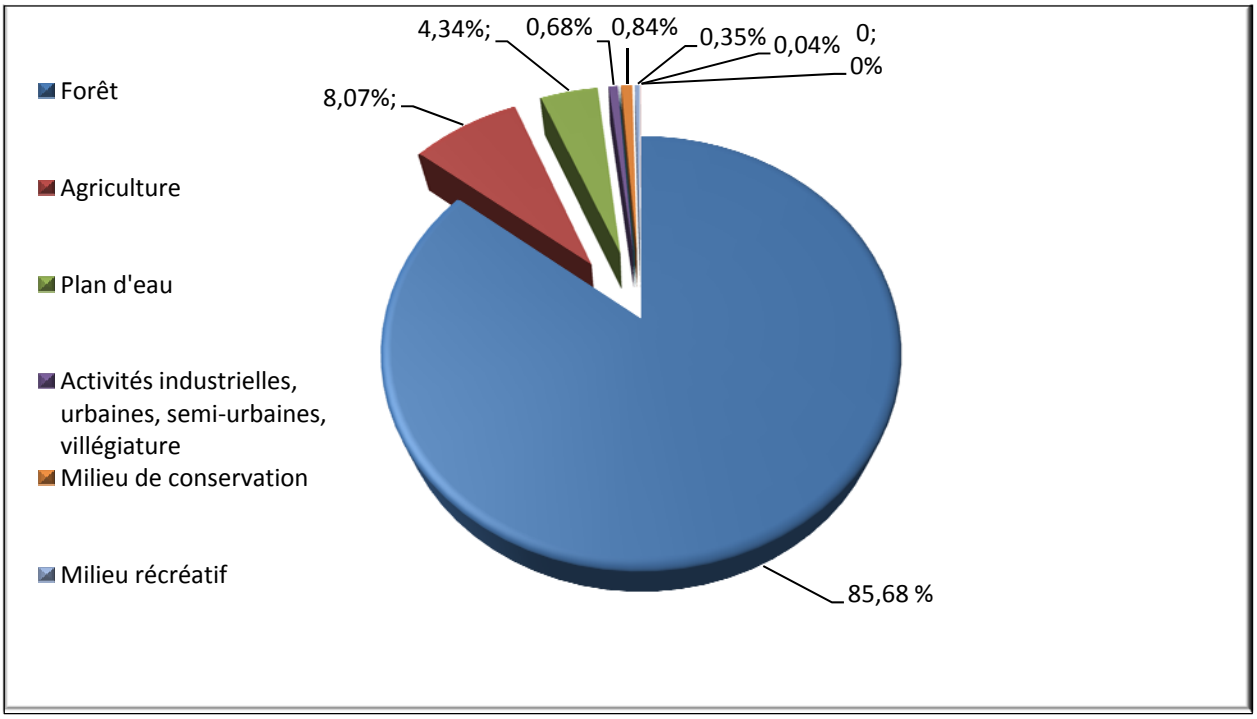

Source : MRC d'Abitibi, 2010.

3.2.8 Occupation de la zone agricole

L'une des particularités de la MRC d'Abitibi est que la zone agricole provinciale couvre 1 972 kilomètres carrés soit près de 25 % du territoire ; ce qui en fait l'une des plus étendues de toutes les MRC du Québec après celle d'Abitibi-Ouest. Comme mentionné précédemment, la zone agricole est présente en partie dans chacune des municipalités de la MRC incluant le TNO Lac-Chicobi et la communauté Anishnabe de Pikogan. La proportion du territoire que la zone agricole occupe est plus importante près de la rivière Harricana : Amos, la Corne, la Motte, St-Félix-de-Dalquier, St-Marc-de-Figuery et St-Mathieu-d'Harricana. De nombreux usages non agricoles ayant obtenu les autorisations nécessaires se sont implantés en zone agricole. Cette situation s'explique par les faibles densités d'occupation du territoire et le petit nombre d'agriculteurs dans certaines parties de celui-ci.

Les superficies en culture couvrent 13 % de la zone agricole ce qui représente 3 % du territoire de la MRC (Tableau 3-11). Environ 21 348 ha de terres sont en friche dont 17 % sont des friches herbacées, 41 % des friches arbustives et 42 % des friches arborescentes (Tableau 3-11). La description des catégories utilisées pour désigner les terres en culture et les friches est présentée au tableau 3-12.

Une partie importante de cette zone provinciale est située sur des lots publics. Environ 20 % de cette zone verte est l'objet de garanties d'approvisionnement et d'entente de délégation octroyées soit aux usines de transformation du bois, aux municipalités ou à la MRC. L'importante superficie de la zone agricole provinciale fait en sorte que le milieu rural habité se localise en grande partie dans cette zone verte, ce qui représente environ 1,6 % des superficies totales de la zone agricole de la MRC d'Abitibi. (Tableau 3-11). Plus de 81 % des terres du domaine privé sont soumises aux obligations de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) qui vise à protéger les terres et les activités agricoles (MRC d'Abitibi 2010).

Mentionnons que beaucoup de terres en zone agricole ont été reboisées depuis plus de 40 ans, ce qui représente environ 2,3 % de l'occupation de la zone agricole (Tableau 3-11). Ces plantations commencent, dans certains cas, à fournir des volumes de matière ligneuse qui ont cependant peine à trouver acheteur. La coupe de bois sur ces plantations de 25, 30, 35 et même 40 ans se fait généralement dans le cadre d'éclaircie commerciale. Les tiges provenant de ce type d'éclaircie sont généralement de faible diamètre, donc avec une conformité de tiges plus limitée par rapport aux exigences des usines de transformation. De plus, il s'avère que la densité de la fibre est souvent un peu plus faible que celle provenant de la forêt naturelle.

Tableau 3-11 : Utilisation du sol du territoire de la MRC d'Abitibi

Affectation	Utilisation du sol	Superficie (ha)	Pourcentage
Agricole	Boisé	31 223,70	49,5%
	Construit	1 630,26	2,6%
	Culture	21 388,44	33,9%
	Friche arborescente	2 327,36	3,7%
	Friche herbacée	1 676,61	2,7%
	Friche arbustive	3 276,20	5,2%
	Plan eau ou humide	406,07	0,6%
	Plantations	1 135,09	1,8%
Total agricole		**63 063,72**	**100,0%**
Agroforestière	Boisé	40 153,46	71,0%
	Construit	898,45	1,6%
	Culture	3 467,69	6,1%
	Friche arborescente	4 152,58	7,3%
	Friche herbacée	1 598,41	2,8%
	Friche arbustive	3 440,16	6,1%
	Plan eau ou humide	373,70	0,7%
	Plantations	2 504,27	4,4%
Total agroforestier		**56 588,73**	**100,0%**
Forestière	Boisé	67 894,33	90,5%
	Construit	449,97	0,6%
	Culture	472,49	0,6%
	Friche arborescente	2 457,32	3,3%
	Friche herbacée	298,26	0,4%
	Friche arbustive	1 938,18	2,6%
	Plan eau ou humide	587,47	0,8%
	Plantations	916,10	1,2%
		75 014,11	**100,0%**
Conservation	Boisé	681,61	92,7%
	Construit	9,63	1,3%

Affectation	Utilisation du sol	Superficie (ha)	Pourcentage
	Culture	0,00	0,0%
	Friche arborescente	7,12	1,0%
	Friche herbacée	0,00	0,0%
	Friche arbustive	35,08	4,8%
	Plan eau ou humide	0,22	0,0%
	Plantations	1,91	0,3%
Total conservation		**735,56**	**100,0%**
Récréative	Boisé	931,00	89,0%
	Construit	42,90	4,1%
	Culture	2,59	0,2%
	Friche arborescente	63,15	6,0%
	Friche herbacée	0,00	0,0%
	Friche arbustive	0,51	0,0%
	Plan eau ou humide	6,26	0,6%
	Plantations	0,00	0,0%
Total récréative		**1 046,40**	**100,0%**
Villégiature (développement)	Boisé	269,59	86,7%
	Construit	5,28	1,7%
	Culture	11,29	3,6%
	Friche arborescente	2,55	0,8%
	Friche herbacée	0,02	0,0%
	Friche arbustive	14,44	4,6%
	Plan eau ou humide	5,88	1,9%
	Plantations	2,00	0,6%
Total villégiature (développement)		**311,04**	**100,0%**
Villégiature (consolidation)	Boisé	113,14	44,8%
	Construit	82,69	32,7%
	Culture	32,28	12,8%
	Friche arborescente	2,29	0,9%
	Friche herbacée	8,23	3,3%
	Friche arbustive	10,49	4,2%
	Plan eau ou humide	2,31	0,9%
	Plantations	1,09	0,4%
Total villégiature (consolidation)		**252,50**	**100,0%**
Autres (ind, rés. rurale, urbaine, Pikogan)	Boisé	106,78	69,6%
	Construit	3,45	2,2%
	Culture	0,36	0,2%
	Friche arborescente	2,70	1,8%
	Friche herbacée	0,09	0,1%
	Friche arbustive	36,13	23,6%
	Plan eau ou humide	0,00	0,0%
	Plantations	3,90	2,5%
Total autres		**153,40**	**100,0%**
Total ensemble des affectations		**197 165,46**	**100 %**

Note: Les affectations et l'utilisation du sol peuvent ne pas se trouver dans certaines municipalités.
Source : MRC d'Abitibi, 2014.

Tableau 3-12 : Définition des catégories de terres en culture et en friche

Utilisation du sol	Définition
Terres en culture ou récemment cultivées	Terres utilisées pour la culture de céréales ou de fourrages. Elles servent aussi souvent comme pâturages. Pratiquement toutes les terres drainées (souterrain) se retrouvent dans cette catégorie qui représente aussi les plus hautes valeurs monétaires.
Terres en friche herbacée	Terres généralement abandonnées ou qui ne sont plus cultivées depuis quelques années. Elles servent aussi parfois de pâturages. La mise à niveau de cette catégorie peut se faire relativement facilement par une entreprise agricole.
Terres en friche arbustive	Terres généralement abandonnées ou qui ne sont plus cultivées depuis plusieurs années. Elles servent rarement de pâturages. Elles n'ont pratiquement plus de valeur, ni agricole ni forestière. La mise à niveau de cette catégorie peut se faire avec un débroussaillage lourd, suivi d'un labour spécifique.
Terres en friche arborescentes	Terres généralement abandonnées ou qui ne sont plus cultivées depuis plusieurs années. Elles n'ont plus de valeur agricole et peu ou pas de potentiel forestier. La mise à niveau agricole de cette catégorie, si justifiée financièrement, nécessite des équipements lourds.

Plus spécifiquement, la zone agricole varie d'un secteur à l'autre sur le territoire de la MRC tout comme les activités agricoles qui y sont présentes. Vous trouverez ci-dessous une description sommaire des activités agricoles du territoire en fonction de la zone géographique du territoire.

La zone 1 couvre Landrienne, St-Marc-de-Figuery et La Corne. Elle est localisée entre la rivière Harricana et la moraine Harricana. Une forte proportion de son territoire agricole est dans l'affectation Agricole. On y retrouve 25 % des sols cultivés du territoire de la MRC, 37 % des fermes laitières et 27 % de celles des bovins laitiers. C'est la zone où l'agriculture est la plus dynamique.

La zone 2 couvre le nord-ouest du territoire, soit Trécesson, St-Félix-de-Dalquier, St-Dominique-du-Rosaire, Launay, Berry et le TNO Lac-Chicobi. L'affectation Agricole occupe une place importante à St-Félix-de-Dalquier, tandis que l'Agroforestier et le Forestier occupent davantage de d'espace dans les autres municipalités. La production laitière est présente à Berry, Launay et St-Félix-de-Dalquier, mais absente ailleurs, tandis que le bovin de boucherie est présent dans toutes les municipalités. Les friches occupent une place proportionnellement plus importante dans la partie nord et ouest de la zone. Des superficies importantes ont été reboisées à St-Dominique-du-Rosaire et au TNO Lac-Chicobi.

La zone 3 couvre un territoire à l'ouest de la rivière Harricana, du côté sud, soit St-Mathieu-d'Harricana, Ste-Gertrude-Manneville, La Motte et Preissac. Les affectations Agricole et Agroforestière sont présentes dans des proportions similaires, tandis que l'affectation Forestière occupe une place assez importante dans la partie ouest de la zone. La production laitière est présente sauf à Preissac. Celle des bovins de boucherie est présente dans toutes les municipalités sauf à St-Mathieu-d'Harricana. Les friches occupent une part plus importante de la zone agricole dans la partie ouest de la zone,

La zone 4 couvre l'est du territoire, soit Barraute, Champneuf, La Morandière et Rochebaucourt. L'affectation Agricole est présente, mais pas à Champneuf. L'affectation Agroforestière est présente dans toutes les municipalités et couvre une superficie importante à Champneuf et La Morandière. L'affectation forestière couvre des superficies assez importantes dans toutes les municipalités. La production laitière est présente uniquement à Barraute. La production de bovins de boucherie est présente à Barraute, Rochebaucourt et La Morandière. Des superficies importantes ont été reboisées, tandis que les friches occupent une place importante.

La zone 5 couvre Amos. L'affectation Agricole y occupe une place plus importante que l'affectation Agroforestière, tandis que l'affectation Forestière est présente surtout du côté nord. En 2015, on compte 6 fermes de bovins laitiers et 7 fermes de bovins de boucherie. Les friches occupent des superficies limitées. Cependant, de grandes superficies ont été reboisées au nord-est.

En résumé, l'agriculture est présente sur le territoire de toutes les municipalités. L'agriculture la plus dynamique est présente dans toutes les parties du territoire, sauf au nord-est, quoiqu'elle occupe des superficies plus importantes de part et d'autre de la rivière Harricana et dans la partie sud du territoire.

3.2.9 Comparatif de la valeur des terres agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec

La région de l'Abitibi-Témiscamingue possède une des plus grandes réserves de terres arables en Amérique du Nord. Elle a souvent misé sur le bas prix de ses terres agricoles en comparaison avec ceux des autres régions du Québec pour attirer de nouveaux agriculteurs (Tableau 3-13). De manière générale, la valeur des terres régionales est en moyenne 88 % (terre en culture) et 90 % (terre agricole) inférieure à la moyenne provinciale. Selon les données obtenues, il apparaît que la valeur des terres régionales a accusé un repli continu de 2008 à 2011 pour ensuite augmenter de manière variable entre 2012 et 2014 comparativement aux terres de la province qui subissent une croissance variable chaque année (Tableau 3-13).

Malgré les faibles prix des terres agricoles régionales, l'investissement nécessaire pour arriver à de bons rendements s'avère non négligeable. Beaucoup de terres agricoles ont été abandonnées et sont en friches depuis plusieurs années, ce qui requiert des travaux de mise en valeur importants et coûteux. Les sols argileux sont souvent mal drainés et demandent également des travaux coûteux, et particulièrement si des cultures céréalières ou maraîchères sont envisagées. Pour certaines productions, comme la production bovine, le faible coût des terres permet de pratiquer un élevage de type extensif et une régie des cultures utilisant moins de produits de synthèse.

Le tableau 3-13 présente la valeur moyenne par hectare des terres agricoles et en culture de 2010 à 2014. Les terres en culture sont les superficies cultivables transigées sans bâtiments et elles ne comprennent pas les pâturages, les vergers et les bâtiments. Les terres agricoles incluent toutes les autres superficies agricoles, sans les bâtiments. Une telle compilation de la Financière agricole du Québec est faite annuellement et un minimum de 8 transactions est nécessaire, excluant les transactions entre personnes apparentées, pour présenter l'information détaillée au niveau régional.

L'écart de valeur des terres en culture de l'Abitibi-Témiscamingue entre 2013 et 2014 s'explique notamment par une plus grande proportion de transactions réalisées au Témiscamingue en 2014, où la valeur moyenne à l'hectare est plus élevée.

Tableau 3-13 : Valeur des terres en culture et agricoles, Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2010 à 2014

Année	Terre en culture				Terre agricole			
	Québec Moy$/ha	Québec Écart %	A-T Moy$/ha	A-T Écart %	Québec Moy$/ha	Québec Écart %	A-T Moy$/ha	A-T Écart %
2010	7 531	0,8	957	n.d.	6 313	7,8	597	n.d.
2011	8 846	17,5	740	-23	7 946	25,9	526	-12
2012	11 659	31,8	n.d.	n.d.	9 031	13,7	955	23,5
2013	12 332	5,8	1 505	n.d.	9 809	8,6	1 179	12,7
2014	15 657	27	2 155	43,2	12 113	23,5	1 329	11,3

Source : FADQ 2015.
Note : ces données excluent les ventes de terres entre personnes apparentées.

4 PORTRAIT DES ACTIVITÉS AGRICOLES

AVERTISSEMENT

«Le dernier recensement des exploitations agricoles de la région a eu lieu en 2010 et le prochain recensement aura lieu en 2018. Seul le nombre d'exploitations agricoles reflète la situation réelle au moment d'extraire les données de la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, car elle est mise à jour sur une base mensuelle.»

4.1 Importance de l'agriculture dans l'économie locale

En plus d'un apport économique important pour la MRC d'Abitibi, les entreprises agricoles occupent une fonction socioéconomique importante, soit l'occupation du territoire. Cette occupation permet d'amoindrir les coûts d'infrastructures utilisées aussi par les autres secteurs de l'économie locale (forestier, minier, villégiature, etc.).

La production agricole de la MRC d'Abitibi est la 3e en importance dans la région en termes du nombre d'entreprises (22,6% des entreprises agricoles de la région), après les MRC de Témiscamingue et d'Abitibi-Ouest, avec respectivement, 40 % et 25,3% des entreprises agricoles de la région. Le nombre d'entreprises agricoles de la MRC représente près de 0,5% du nombre de producteurs au Québec (Tableau 4-1).

La MRC est aussi au troisième rang au niveau des revenus agricoles bruts (19 605 731 $) après le Témiscamingue (46 677 840 $) et l'Abitibi-Ouest (41 134 902 $).

Tableau 4-1 : Nombre d'entreprises agricoles, unités animales et superficies cultivées par MRC

	MRC d'Abitibi	MRC de Témiscamingue	MRC Abitibi-Ouest	Ville/MRC de Rouyn-Noranda	MRC La Vallée-de-l'Or	A-T	Québec
Nombre d'entreprises agricoles	134	236	150	46	25	591	28 336
Nombre d'unité animale	6 722	13 253	18 141	3 521	2 472	44 107	1 897 643
Superficie cultivée	18 193	71 482	61 156	13 782	7 572	102 847	3 405 017

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ 2014, juin 2015.

L'analyse des données 2014-2015 du tableau 4-2 permet de constater que les entreprises en production animale sont les plus importantes. Les 2 principales productions animales sont celles des bovins de boucherie avec 55 fermes actives et celles de la production laitière avec

34 exploitations actives. Ces deux productions représentent environ 66 % du total des exploitations agricoles actives de la MRC d'Abitibi. (Tableau 4-2).

La production de céréales, oléagineux et fourrages représente environ 20 % des exploitations agricoles actives de la MRC d'Abitibi, en 2014-2015, et les productions avec autres sources de revenus comptent pour environ 13 %.

Tableau 4-2 : Évolution du nombre d'exploitations de la MRC d'Abitibi selon la production principale

Production	2004	2010	2014-2015
Laitière	39	33	34
Bovine	80	55	55
Ovine/caprine	8	c	c
Autres productions végétales et animales*	19	20	18
Végétale	26*	--	--
Céréales ; oléagineux	--	14	16
Fourrages	--	13	11
Total	172	135	134

c donnée confidentielle.
** Il n'y a pas de données disponibles pour différencier les exploitations de production de céréales et de fourrages pour 2004.*
Source : MAPAQ, 2015.

Les données du tableau 4-2 montrent l'évolution du nombre d'entreprises agricoles dans la MRC d'Abitibi de 2004 à 2014-2015. On observe une baisse de 23 % du nombre d'entreprises agricoles, dont 7 % entre 2004 et 2010. Sur 10 ans, cette baisse est surtout observable dans la production bovine (-31 %), mais aussi dans la production ovine.

Cette baisse est attribuable notamment à la crise de la vache folle qui a amené la fermeture des frontières américaines à l'exportation d'animaux vivants ainsi qu'aux changements apportés au soutien du revenu agricole. Malgré le fait que le prix du veau d'embouche soit à la hausse depuis quelques années, le nombre d'entreprises bovines est stable depuis 2010. Une baisse du nombre d'entreprises est également observable dans la production laitière, mais elle est amenuisée par le démarrage de nouvelles entreprises grâce au Programme de démarrage des entreprises laitières mis en place par les Producteurs de lait du Québec.

Pour les autres productions végétales et animales, une effervescence pour l'élevage de grands gibiers et d'oiseaux exotiques est apparue dans les années 1990. Sur le territoire de la MRC d'Abitibi, ces productions étaient particulièrement présentes et des élevages d'autruches, de daims, bisons, de cervidés et de sangliers ont fait leur apparition. Les difficultés rencontrées pour la mise en marché et l'abattage ont découragé la majorité des producteurs et ces élevages sont pratiquement disparus de notre territoire. Mais il reste un élevage artisanal de bisons et un élevage d'alpagas a vu le jour en 2014.

En ce qui concerne l'agneau, très peu de producteurs en élèvent sur le territoire de la MRC. Considérant la confidentialité des données du MAPAQ de 2010 et 2014-2015, on ne peut en connaître le nombre exact. De plus, certains producteurs agricoles ou éleveurs détiennent des chevaux de trait ou de selle. Selon les données du MAPAQ, en 2010, 33 fermes élèveraient des

chevaux en production principale ou secondaire. Il existe également de petites fermes qui ne produisent pas suffisamment de revenus pour être inscrites comme producteurs agricoles au MAPAQ, mais qui participent à maintenir les services agricoles dans la MRC d'Abitibi.

Quant à la production végétale, le nombre de fermes en production céréalière est à la hausse alors que le nombre de fermes de production de fourrages tend à diminuer. La demande pour les fourrages n'est pas régulière, car elle est conditionnée par l'abondance ou la pénurie en fonction du temps, ce qui peut expliquer la difficulté pour une ferme d'en faire sa production principale. Il demeure que le nombre de producteurs en production végétale est stable depuis 10 ans.

La transformation alimentaire est peu présente dans la MRC d'Abitibi. L'usine d'embouteillage Eaux vives Water à St-Mathieu-d'Harricana et la Brasserie Belgh Brasse d'Amos sont les 2 usines en transformation alimentaire les plus importantes de la MRC d'Abitibi.

4.1.1 Revenus agricoles bruts des entreprises agricoles, MRC d'Abitibi

Selon les données du MAPAQ 2010, le revenu agricole brut annuel des entreprises agricoles de la MRC d'Abitibi est de plus de 19,6 M$. Il s'agit d'une création de richesse nette pour la MRC. Ces 19,6 M$ sont un apport économique très important pour faire tourner l'économie locale et sont relativement stables. La répartition par types de production est présentée au tableau 4-3.

La production animale représente 66 % du revenu agricole de la MRC comparativement à 33 % pour la production végétale (Tableau 4-3). La production laitière compte pour elle seule à 38 % du revenu agricole de la MRC. La plus importante proportion du revenu agricole du territoire provient du TNO de Lac-Chicobi qui compte pour 26 % du revenu global (Tableau 4-4). Suivent ensuite les municipalités de St-Marc-de-Figuery, St-Félix-de-Dalquier, Amos et La Corne avec respectivement 12 %, 11 %, 9 % et 7 % du revenu agricole de la MRC d'Abitibi.

Tableau 4-3 : Revenu total des exploitations agricoles par activité principale, MRC d'Abitibi, 2010

Revenu agricole	Source de revenus	Nombre d'exploitations agricoles	Revenu(s) totaux par production
Animal	Bovins de boucherie	55	5 185 005 $
	Bovins laitiers et production laitière	34	7 435 354 $
	Autres (apiculture, ovins, chevaux)	6	387 479 $
Total animal		**95**	**13 007 838 $**
Végétale	Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	16	1 349 145 $
	Fourrages	11	257 740 $
	Autres légumes frais	5	235 707 $
	Autres (Autres fruits, cultures abritées)	c	4 669 265 $
Total végétal		**34**	**6 511 857 $**
Autres sources de revenus	Autres sources de revenus	5	86 036 $
Total		**134**	**19 605 731 $**

Source : MAPAQ, 2015.

Le PIB agricole de la MRC d'Abitibi (19 605,731 $) représente 15,8 % du PIB agricole régional (123 624 777 $) en 2014. De plus, en 2012, les 397 emplois agricoles de la MRC d'Abitibi représentent 2,6 % des emplois agricoles de la région et 3,2 % des emplois de la MRC Abitibi (MAPAQ 2015 et Emploi Québec 2012).

Tableau 4-4 : Revenus des exploitations agricoles par municipalité, 2010

Municipalité	Nombre d'exploitation	Revenu total
Amos	16	1 757 921 $
Barraute	13	951 122 $
Berry	7	666 625 $
Lac-Chicobi	4	5 031 736 $
La Corne	5	1 459 356 $
La Morandière	5	215 402 $
La Motte	11	710 616 $
Landrienne	13	1 034 083 $
Launay	7	613 884 $
Preissac	c	c
Rochebaucourt	7	671 000 $
St-Félix-de-Dalquier	13	2 103 421 $
St-Marc-de-Figuery	17	2 321 520 $
St-Mathieu-d'Harricana	c	c
St-Dominique-du-Rosaire	c	c
Ste-Gertrude-Manneville	10	1 278 667 $
Trécesson	c	c
Total	**134**	**19 605 731 $**

c : donnée confidentielle.
Source : MAPAQ, 2015.

Le tableau 4-5 présente le nombre des exploitations agricoles selon leurs strates de revenus, en 2010. La strate de revenus de 5 000 $ à 50 000 $ de revenus comprend le plus grand nombre d'exploitations. Cette situation s'applique principalement aux entreprises de viande bovine qui occupe près de 50 % des entreprises agricoles.

Au total, 35 exploitations ont un revenu entre 50 000 $ et 150 000 $, ce qui représente 17 % des revenus agricoles totaux, alors que 32 exploitations ayant des revenus de 150 000 $ à 500 000 $ produisent près de 43 % des revenus agricoles totaux. Finalement, quatre (4) entreprises ayant un revenu brut de 500 000 $ et plus produisent plus de 34 % des revenus agricoles totaux.

Tableau 4-5 : Répartition des exploitations agricoles selon les strates de revenus 2010

	Strate de revenus agricoles bruts (K$)					
Unité	**0 - 5 (K$)**	**5 - 50 (K$)**	**50 - 150 (K$)**	**150 - 500 (K$)**	**500 (K$) et +**	**Total ($)**
Nombre d'exploitation	6	57	35	32	4	134
Revenu	n/d	1 106 266	3 370 474	8 422 934	6 706 055	19 605 731

Source : MAPAQ, 2015.

4.2 Principales productions

4.2.1 Productions animales

La MRC d'Abitibi compte au total 101 entreprises agricoles qui font de l'élevage d'animaux (Tableau 4-6). Certaines des entreprises peuvent avoir plus d'une production c'est pourquoi il ne faut pas confondre ces données avec celle du Tableau 4-2 qui comptabilise les entreprises selon leur production principale. Cette catégorie inclut l'élevage de bovins de boucherie, l'élevage de bovins laitiers et la production laitière, l'élevage de chèvres et d'agneaux (caprin et ovin) et les autres productions animales (apiculture, élevage des chevaux et autres).

Tableau 4-6 : Productions animales selon les MRC, la région et la province, 2010

Type de production	Abitibi	Abitibi-Ouest	Témiscamingue	Rouyn-Noranda	La Vallée-de-l'Or	A-T	Québec
Production animale							
Nombre d'entreprises	101	112	156	34	20	423	16 091
Bovins laitiers							
Nombre d'entreprises	34	29	70	5	5	143	6 663
Nombre de têtes	2 056	2 537	5 731	345	621	11 290	644 186
Production bovine							
Nombre d'entreprises	63	76	79	23	6	247	4 929
Nombre de têtes	5 221	18 099	7 907	3 473	522	35 222	358 569
Production ovine et caprine							
Nombre d'entreprises	6	14	25	c	c	49	1 719
Nombre de têtes	1 064	2 578	7 250	443	c	11 336	298 098
Autre production animale							
Nombre d'entreprises	18	8	28	6	8	68	6 076
Nombre de têtes	139	989	1 346	160	198 137	200 771	51 455 195
Chevaux							
Nombre d'entreprises	33	15	47	11	10	116	3 753
Nombres de têtes	102	41	243	46	37	469	21 033

c : donnée confidentielle.
Source : MAPAQ, 2015

Le tableau 4-7 présente le portrait des productions animales pour chacune des municipalités de la MRC d'Abitibi. Vu le caractère confidentiel des données provenant du MAPAQ, certaines données ne peuvent être indiquées. Les municipalités où la production animale est le plus présente (plus de 10 entreprises) sont Amos, Saint-Marc-de-Figuery, Saint-Félix-de-Dalquier et Landrienne. Il s'agit des municipalités situées dans la première couronne d'Amos. Les municipalités de Barraute, Sainte-Gertrude-Manneville, Berry, Launay et La Motte ont entre 6 et 9 entreprises de productions animales sur leur territoire. Finalement, la municipalité de Rochebaucourt complète le portrait des productions animales avec 5 entreprises. Soulignons que les municipalités de La Morandière,

Preissac, Saint-Dominique-du-Rosaire, Saint-Mathieu-d'Harricana et le TNO Lac-Chicobi détiennent des entreprises en production animale sur leur territoire, mais l'information ne peut être indiquée au portrait considérant le caractère confidentiel des données. Seules les municipalités de Champneuf et le TNO Lac-Despinassy n'ont aucune exploitation agricole enregistrée au MAPAQ, en production animale.

Tableau 4-7 : Entreprises de production animale principale et secondaire par municipalité, 2010

	Production animale		Bovins boucherie		Bovins laitiers		Autres productions animales	
	Nombre entreprises	Nb. têtes	Nombre entreprises	Nb. têtes	Nombre entreprises	Nb. têtes	Nombre entreprises	Nb. têtes
Amos	13	1921	7	867	6	305	7	749
1ère couronne*	49	3525	28	1987	19	1205	23	333
2e couronne**	39	3136	28	2367	9	546	27	223
Abitibi	101	8582	63	5221	34	2056	57	1305

Source : MAPAQ 2015 (les exploitations agricoles ne fournissant pas toutes leurs informations à une date précise, le nombre de têtes fourni par cette statistique est imprécis. Les données certifiées seront disponibles lors du prochain recensement agricole en 2018).
*1ère couronne : comprend les municipalités de St-Marc-de-Figuery, St-Mathieu d'Harricana, St-Félix-de Dalquier, Ste-Gertrude-Manneville, Trécesson, La Morandière et Landrienne.
**2e couronne : comprend les municipalités de Rochebaucourt, Champneuf, Barraute, La Corne, La Motte, Saint-Dominique-du-Rosaire, Berry, Launay, Preissac, Lac Despinassy et Lac Chicobi.
Note : Une même entreprise peut avoir plusieurs productions.
Le nombre d'animaux indiqué pour chacune des productions correspond à tous les animaux recensés sur la ferme dans cette catégorie.
Autres productions animales comprend notamment la production ovine, caprine, les chevaux, l'apiculture et d'autres productions animales.

4.2.1.1 Production laitière

Le secteur laitier demeure à ce jour la principale production agricole en Abitibi-Témiscamingue, et ce, depuis les débuts de la région. Il s'agit d'une production sous gestion de l'offre où les entreprises doivent détenir des quotas de production pour pouvoir mettre en marché leur lait (Trépanier 2014). La production laitière est la seule production assujettie à un système de gestion de l'offre sur le territoire de la MRC.

Gestion de l'offre

Les productions agricoles sous gestion de l'offre sont des productions stables avec des revenus sécurisés (Trépanier 2014). Néanmoins, il s'agit d'un secteur de production qui ne peut pas être augmenté significativement en termes de volumes de vente considérant le plafonnement relatif du marché de produits laitiers. Ce plafonnement implique la répartition des quotas de production entre les entreprises. Lorsqu'une entreprise et une région perdent du quota, il est extrêmement difficile d'en acheter pour pouvoir produire et vendre du lait supplémentaire aux usines de transformation. Mentionnons qu'il n'existe pas de lien direct entre les quotas ainsi que les volumes accordés aux fermes et les volumes destinés aux usines de transformation.

Depuis les débuts du système, les quotas ont pris de la valeur monétaire et se négocient en kilogramme (kg) de matière grasse produite par jour. Les prix ont considérablement augmenté, allant jusqu'à près de 34 000 $/kg/mg/jr. Devant les excès occasionnés par de tels prix, *Les Producteurs de lait du Québec* ont pris, depuis quelques années, certaines mesures afin de fixer ce prix à 25 000 $ le kg/mg/jr (Trépanier 2014). Depuis février 2016, le prix est fixé à 24 000 $ (Les producteurs de lait du Québec 2016).

En région, les quotas détenus par les entreprises agricoles ont particulièrement baissé au fil des décennies. Les producteurs ont vendu leurs quotas soit faute de relève, soit pour changer la production de la ferme. Au début des années 1970, les quotas détenus et la production régionale étaient pratiquement deux fois plus importants qu'actuellement (production de 90 millions de litres/année versus 52 millions de litres/année aujourd'hui) (Trépanier 2014). Les années 1980 ont été particulièrement difficiles en termes de perte de quotas régionaux ce qui a amené les producteurs de lait de l'Abitibi-Témiscamingue via leur regroupement syndical à retirer la région de la vente ou l'achat de quotas sur la scène provinciale. Depuis 1991, la région s'est rouverte sur le marché des quotas, mais continue annuellement de perdre des quotas au profil des autres régions. La baisse marquée du nombre d'entreprises laitières n'a pas entièrement été compensée par l'accroissement de production des entreprises restantes. La perte de quotas signifie des droits de production non produits en région pour la MRC et pour les municipalités. Actuellement, il y a une relative stabilisation des ventes et des achats de quotas sur le territoire de la MRC d'Abitibi. En 2013, la MRC d'Abitibi a enregistré la perte de 12,1 kg de mg/jr alors qu'en 2011 et 2012, des hausses respectives de 3,9 et 3,5 kg de mg/jr ont été observées. Néanmoins, le solde demeure négatif à 3,7 kg de mg/jr (Trépanier 2014). En région, la MRC se classe au troisième rang pour le quota détenu, derrière les MRC de Témiscamingue et Abitibi-Ouest (Tableau 4-8).

Tableau 4-8 : Quota détenu dans les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue en 2015

Quota	MRC d'Abitibi	MRC Abitibi-Ouest	MRC de Témiscamingue	Ville/MRC de Rouyn-Noranda	MRC La Vallée-de-l'Or	A-T
Kg de mg/jr.	1 053,63	1 275,21	2 417,68	313,66	86,39	5 146,57

Source : Les Producteurs de lait du Québec, 2015.

Programme d'aide au démarrage des entreprises laitières

La croissance des entreprises et particulièrement celles détenues par les plus jeunes propriétaires est limitée par les contraintes du système actuel de vente des quotas de production considérant que les fermes existantes ne peuvent acheter qu'un pourcentage de kg de mg/jr de quota à la fois. Par contre, les jeunes de la relève d'entreprise qui ont la formation appropriée peuvent avoir droit à un prêt de 5 kg de mg/jr de quota des Producteurs de lait du Québec. Afin de pallier à cette contrainte, des producteurs laitiers ont imaginé une façon d'aider au démarrage de nouvelles fermes laitières et avec leur organisation, ont créé un programme d'aide au démarrage des entreprises laitières. Ce programme implique la collaboration de la communauté, des producteurs, des intervenants et des fournisseurs de services qui acceptent de faire des dons ou des rabais

pour aider au démarrage d'une nouvelle entreprise laitière. Les candidats sont sélectionnés par Les Producteurs de lait du Québec et peuvent obtenir un prêt jusqu'à 16 kg de mg/jr de quota laitier.

Depuis le début du programme, en 2006, 3 nouvelles entreprises de production laitière se sont implantées dans la MRC d'Abitibi. De plus, avant la mise en place de ce programme, 4 autres démarrages d'entreprises laitières ont eu lieu sur le territoire de la MRC d'Abitibi. En contrepartie, des entreprises laitières ont vendu leur quota laitier notamment faute de relève ou pour la conversion vers un autre type de production.

La production laitière dans la MRC d'Abitibi

Tel qu'indiqué au tableau 4-2, le nombre d'exploitations en production laitière est passé, en 10 ans (2004-2014), de 39 à 34, soit une baisse de près de 13 %. La baisse du nombre d'entreprises de production laitière commence à être critique pour le maintien des services agricoles sur le territoire.

En 2015, la MRC d'Abitibi compte 34 fermes laitières présentes dans la plupart des secteurs excepté les TNO de Lac-Chicobi et Lac-Despinassy, les municipalités de Preissac, Saint-Dominique-du-Rosaire, Trécesson, Champneuf, La Morandière et Rochebaucourt (Tableau 4-6). La production laitière est la plus structurée en termes de services d'encadrement et de mise en marché. Comptant pour plus de 30 % des revenus agricoles de la MRC d'Abitibi, il s'agit du secteur de production qui génère les plus hauts revenus agricoles avec plus de 7,4 millions $ par année. En 2015, la moyenne des quotas détenus par les fermes de la MRC (tout comme celles de l'Abitibi-Témiscamingue) est de 45 kg de mg/jr alors que la moyenne québécoise est de 57 kg de mg/jr (Les Producteurs de lait du Québec. Rapport annuel 2015).

Le Partenariat transpacifique et ses effets sur la production laitière canadienne

Dans le cadre des négociations de l'Accord de libre-échange du Partenariat transpacifique, la pression exercée sur la Canada a été très forte pour qu'il accepte d'ouvrir ses marchés sous gestion de l'offre. Sachant que les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et l'Australie réclamaient une libération complète des marchés agricoles dans cette négociation, le niveau d'inquiétude des producteurs était élevé. Le Canada a mis en place un programme de garantie de la valeur des quotas laitiers en vue de protéger les producteurs au moment de la vente de leurs quotas. 1,5 milliard sont prévus pour ce programme d'Agriculture Canada qui s'étendra sur 10 ans à compter de la signature de l'Accord.

Le 5 octobre 2015, le Canada signait l'Accord de Partenariat transpacifique avec 12 autres pays. Cet accord représente de grands avantages pour le Canada, car il prévoit l'élimination de droits de douane et des barrières tarifaires qui touchent plusieurs exportations canadiennes. Cependant, les marchés agricoles sous gestion de l'offre (œuf, lait, volailles) seront partiellement ouverts aux pays étrangers sur 5 ans. Pour les produits laitiers, les producteurs étrangers pourraient s'accaparer jusqu'à 3,25 % du marché canadien.

Au moment d'écrire ces lignes, la mesure des impacts de cet accord sur la production laitière régionale et celle de la MRC d'Abitibi n'est pas connue.

4.2.1.2 Production bovine

L'élevage de bovin de boucherie compte 55 exploitations, dont le bovin est la principale exploitation, sur le territoire de la MRC d'Abitibi (Tableau 4-3). Cette production est la première au niveau du nombre d'entreprises, mais la deuxième en ce qui concerne le revenu agricole. En 2010, il y a 63 entreprises agricoles qui pratiquent l'élevage du bovin de boucherie soit en production principale (55) ou secondaire (8). Notons qu'avant 2011, un grand nombre d'entreprises en mode temps partagé avait une importante source de revenus provenant de l'extérieur de la ferme. Les difficultés associées à la crise de la vache folle et de la modification du programme de soutien du revenu ont engendré l'abandon de la production bovine par plusieurs de ces entreprises.

Le portrait de l'agriculture et de l'agroalimentaire, publié en 2005 par l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, indiquait que la région était celle qui comptait le plus d'entreprises de production bovine de 100 bêtes et plus au Québec. En 2010, selon les renseignements fournis par le MAPAQ, dans la MRC Abitibi, il y aurait 6 entreprises ayant 200 têtes et plus (1,5 % des entreprises de production bovine) et 16 entreprises ayant 100 têtes et plus (25 %) des entreprises.

Tel que décrit au chapitre 2, la production bovine régionale a traversé des crises majeures et surtout, au cours de la dernière décennie. Malgré les difficultés passées liées à la maladie de la vache folle, aux importantes hausses de prix des céréales et des intrants en général, certaines entreprises atteignent la rentabilité. Une étude récente menée dans le cadre régional de soutien aux entreprises du MAPAQ sur un échantillon de producteurs souligne la très grande variation de productivité entre les entreprises c'est-à-dire le nombre de veaux par vache mis en marché ainsi que les gains de poids quotidiens. De plus, il apparait que la rentabilité n'est pas associée à la dimension de l'entreprise (Trépanier 2014).

Le créneau Agriculture nordique axé sur la production bovine et le développement de bœuf de spécialité

L'Abitibi-Témiscamingue se démarquait dans le domaine de la production et de la transformation de la viande bovine, grâce à un créneau d'excellence : « Agriculture nordique axée sur la production bovine ». Issu de la démarche ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement), elle avait pour vision d'être reconnue mondialement, d'ici 2025, pour son expertise en production, en transformation, en distribution et en commercialisation de bœuf différencié, élevé sous conditions nordiques, respectueux des principes du développement durable et à l'avant-garde des exigences des marchés. Le créneau avait défini neuf stratégies qu'il s'activait à mettre en œuvre. La proposition de produits différenciés sur laquelle repose l'offre intégrée bovine, le développement des marchés et la gestion de la transition vers la production bovine différenciée a amené à la mise en place de la première cellule innovante en production bovine au Québec. Malheureusement, le projet de Cellule innovante a pris fin en septembre 2014 (ANAPB 2015).

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue participait activement à la recherche pour améliorer la production bovine par l'Unité de recherche en agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue et la Station de recherche en agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue. L'Unité de recherche a contribué au développement du bœuf à l'herbe. Ce bœuf, vendu sous la marque de

commerce Vitalipré était un des fleurons de l'agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue et regroupait six fermes productrices de la région.

Le « créneau » a travaillé activement sur le développement d'une image de marque pour le bœuf élevé dans des conditions nordiques : le bœuf ALLÉCHAMPS. Une coopérative regroupant 40 producteurs de la région a été mise sur pied pour produire ce bœuf dont certains producteurs de la MRC d'Abitibi sont membres. Bien que des essais de commercialisation de ce bœuf aient été réalisés durant une courte période, il restait beaucoup de travail à faire avant de pouvoir le commercialiser à plus grande échelle, notamment en ce qui concerne les coûts de production, l'abattage, le transport et la commercialisation.

Certains producteurs bovins de la MRC d'Abitibi étaient des participants du développement de la filière bovine régionale via le créneau. Malheureusement, le financement du créneau n'a pas été renouvelé en 2016.

L'élevage à forfait

Certains producteurs ont opté pour l'élevage à forfait pour éviter d'investir dans l'achat de troupeaux. Des propriétaires de parcs d'engraissement de bovins ou des commerçants d'animaux offrent aux producteurs, moyennant rémunération, de garder leurs animaux pour une période déterminée. Les agriculteurs louent leurs pâturages ou vendent leur fourrage et sont rémunérés pour les soins des animaux mis en pension.

4.2.1.3 Productions caprines et ovines

Ces productions ont un statut plutôt fragile sur le territoire de la MRC. Suite à différents facteurs, dont la concurrence internationale et des changements dans le circuit de vente, la majorité de fermes de la MRC Abitibi ont abandonné la production ovine en 2010. Depuis les deux dernières années, de nouvelles fermes ovines ont démarré sur le territoire, mais cette production demeure toujours fragile. Quelques personnes élèvent des chèvres sur le territoire de la MRC d'Abitibi, mais pas à titre d'élevage commercial. Aucun élevage de brebis laitières n'est présent sur le territoire de la MRC d'Abitibi.

4.2.1.4 Autres productions animales

Les autres productions animales comprennent des catégories de productions dont le faible nombre fait en sorte que les données sont confidentielles ou encore, il s'agit d'une très petite production complémentaire. Dans « autres productions animales », on retrouve l'apiculture, le porc, les volailles, les chevaux, le bison, etc.

4.2.2 Productions végétales (fourrage, céréales et oléagineux)

4.2.2.1 Céréales

Historiquement, les grains cultivés en région étaient consommés à la ferme par les animaux. L'ouverture de nouveaux marchés tels que les moulins à gruau[4], en Ontario et d'une usine de trituration de canola, à Bécancour[5], offre de nouvelles possibilités de développement.

Certaines fermes se sont spécialisées dans la culture de céréales et d'oléagineux après avoir abandonné une production plus exigeante telle que la production laitière. D'autres sont des producteurs de lait ou de bovins de boucherie qui complètent leurs revenus agricoles par une seconde production de céréales ou de canola.

Un nouveau modèle apparait sur le territoire soit l'arrivée de producteurs vivant à l'extérieur de la région qui achètent ou louent des superficies pour faire la culture de céréales ou d'oléagineux. Ce mode de gestion procure quelquefois du travail à des producteurs locaux qui exécutent les travaux de préparation de sol, de semis et de récolte à forfait. Dans d'autres cas, ils arrivent avec leurs équipements et font eux-mêmes tous les travaux.

La région a connu des baisses générales des superficies de production pour l'orge et les céréales mélangées avec des réductions de superficies respectives de 30 % et 70 % entre 2004 et 2010 (Tableau 4-9). La MRC d'Abitibi a connu les baisses les moins importantes de la région avec -19 % pour l'orge et -60 % pour la céréale mélangée. Bien qu'une régression de 60 % pour ce dernier paraisse élevée, le bilan des autres MRC est plus marqué avec des baisses de 81 % (Abitibi-Ouest), 100 % (Rouyn-Noranda), 66 % (Témiscamingue) et 70 % (La Vallée-de-l'Or). Pour l'avoine, le bilan régional est positif avec une croissance approximative de 39 % des superficies cultivées. Par contre, la MRC d'Abitibi (-29 %), Rouyn-Noranda (-33 %) et la MRC de La Vallée-de-l'Or (-4 %) ont connu un bilan négatif pour les superficies d'avoine.

Tableau 4-9 : Superficies et production de grandes cultures par MRC, 2004 et 2010

MRC	Avoine		Orge		Céréale mélangée		Fourrage	
	Superficie (ha)							
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Abitibi	2 384	1 702	376	306	918	369	11 393	12 231
Abitibi-Ouest	2 580	3 087	1 610	667	361	67	19 519	22 061
Rouyn-Noranda	420	282	107	93	133	0	2 209	3 927
Témiscamingue	4 595	9 010	3 197	2 518	1 074	361	3 623	16 973
La Vallée-de-l'Or	376	361	363	340	198	14	995	2 004
Total	10 355	14 441	5 583	3 923	2 684	811	21 870	57 196

Source : MAPAQ, 2004 et 2010.

[4] En plus du moulin de Quaker à Peterborough, les nouvelles usines de Robin Hood Multifoods, Port Colborne et ADM Milling Co., Midland, offrent une capacité de transformation d'avoine de consommation humaine de 100 000 t/an

[5] L'usine TRT-ETGO de Bécancour, qui a débuté ces opérations en 2010, a la capacité de transformer jusqu'à 600 000 t/an de canola en huile et en tourteau (alimentation animale). Depuis 2015, une compagnie canadienne en est propriétaire.

Le tableau 4-10 présente les superficies en productions végétales déclarées sur les fiches d'enregistrement du MAPAQ pour l'année 2014-2015. En ce qui concerne les superficies utilisées pour la production de céréales et oléagineux (tel le canola), on observe une augmentation de 22 % des superficies passant de 2 377 ha en 2010 à 2 909 ha en 2014-2015 (Tableau 4-9 et Tableau 4-10). Cependant, elles étaient bien plus importantes en 2004 (3 678 ha).

Entre 2004 et 2010, la culture des plantes fourragères a augmenté, surtout au Témiscamingue (369 %), et dans une moindre mesure en Abitibi (7 %) et en Abitibi-Ouest (13 %). Il s'agit de la culture qui a connu la plus grande croissance en région en 2010 avec une croissance de 161 % (tableau 4-9). En 2014-2015. Les superficies consacrées aux plantes fourragères de la MRC d'Abitibi ont augmenté de 44 % par rapport à celles de 2010 pour atteindre un total de 16 421 ha. La croissance est similaire au niveau régional avec une augmentation de 46 %.

Le portrait des cultures au niveau des municipalités de la MRC indique que pour les années 2014-2015, les superficies disponibles pour la culture végétale s'élèvent à 39 608 ha. Néanmoins, un peu plus de la moitié des superficies ne sont pas cultivées, sont en friches ou en jachères comparativement à 44 % au niveau régional (Tableau 4-10). Les municipalités de Barraute et St-Marc-de-Figuery détiennent les superficies les plus importantes destinées à la production végétale avec respectivement 15 % et 14 % des superficies de la MRC. Soulignons également que ces deux municipalités sont les deux plus grandes productrices de fourrages pour la MRC (Tableau 4-10).

Tableau 4-10 : Productions végétales : nombre d'exploitants et superficies par municipalité, 2010

Municipalités	Total exploitant et Superficie (ha)		Autres superficies*		Céréales et oléagineux		Fourrages		Autres légumes, Fruits et serres		Boisés et plantation	
	Nb.	*Ha*	*Nb.*	*Ha*	*Nb.*	*Ha*	*Nb.*	*Ha*	*Nb.*	*Ha*	*Nb.*	*Ha*
Amos	26	4 960	22	1 939	11	323	13	1 101	c**	c	19	1 695
Barraute	14	3 179	14	1 787	9	289	25	2 697	c	2	14	1 367
Berry	8	2 399	7	1 569	c	160	6	669				
Champneuf	c	227	c	191			c	36			c	117
La Corne	5	1 852	5	909	4	316	4	626			4	693
La Morandière	6	2 194	6	1 521	c	29	5	644	c	c	6	1 275
La Motte	12	2 454	12	1 098	6	197	10	1 156	c	c	9	922
Landrienne	17	2 756	16	1 313	7	185	17	1 259			15	1 114
Launay	7	1 860	7	1 081	5	54	7	725			7	912
Preissac	c	554	c	198			c	356			c	196
Rochebaucourt	9	3 159	9	1 910	6	170	8	1 079			9	1 488
St-Dominique-du-Rosaire	c	310	c	91	c	6	c	213			c	90
St-Félix-de Dalquier	13	3 858	13	2 258	6	262	12	1 338			12	2 154
St-Marc-de-Figuery	20	3 966	19	1 347	11	469	18	2 151			19	1 128
St-Mathieu-d'Harricana	c	572	c	303	c	36	c	232			c	298
Ste-Gertrude-Manneville	11	3 306	11	1 698	7	241	10	1 367			10	1 630
Lac Despinassy	c	51					c	51				
Lac Chicobi	4	644	4	242	c	68	4	309	c	3	4	233
Trécesson	6	1 309	6	792	c	104	5	412			6	750
Total MRC d'Abitibi	**137**	**39 608**	**137**	**20 247**	**78**	**2 909**	**124**	**16 421**	**16**	**32**	**127**	**17 617**
Total A-T	**591**	**193 739**	**571**	**81 917**	**356**	**26 860**	**528**	**83 538**	**64**	**1 423**	**n.d.**	**n.d.**

**Comprend les superficies non cultivées, en friches, en jachères, boisées et plantations forestières.*
*** c : Donnée confidentielle.*
Source : MAPAQ, 2015.

Le drainage des terres agricoles

Le climat régional entraîne des variations annuelles pour les rendements et la qualité des grains. Les producteurs peuvent améliorer leurs rendements et la qualité des grains en utilisant de meilleures techniques de production (semis hâtifs, bonne préparation du sol, etc.). Le drainage agricole est une bonne façon d'améliorer les conditions pour la culture des céréales. Le drainage souterrain est une des techniques qui permet d'allonger la saison de croissance en permettant d'assécher le sol plus rapidement au printemps et de faciliter la récolte à l'automne.

Historiquement, depuis des dizaines d'années, la région n'a pas bénéficié des aides gouvernementales pour le drainage des terres autant que les autres régions en raison de la jeunesse de son développement, mais aussi parce que certaines personnes ne croyaient pas au potentiel agricole de la région et que d'autres ne connaissent pas les avantages de drainage souterrain. Les terres agricoles drainées (de façon souterraine) dans la MRC d'Abitibi couvrent encore une faible proportion de la superficie de terres cultivées. En fait, en 2014, environ 1 087 hectares bénéficient de drainage souterrain, ou seulement 5,4 % des terres cultivées (20 247 ha). De ce total, 721 ha ont été drainés avec une subvention du MAPAQ (Tableau 4-11) (MAPAQ 2014). Les autres 366 ha auraient été l'objet de travaux de drainage réalisés sans subvention, selon des données recueillies auprès de producteurs, se répartissant comme suit : Amos (97 ha), Barraute (48 ha), Saint-Marc-de-Figuery (161 ha) et Trécesson (60 ha). Les superficies drainées augmentent chaque année, quoique lentement, car la décision d'investir est souvent prise en fonction de la disponibilité des programmes gouvernementaux d'aide au drainage. Selon un article paru dans le Bulletin des agriculteurs en 2014, le drainage souterrain coûterait entre 1 250 $ et 3 100 $ l'hectare. La durée de vie utile est estimée à environ 40 ans.

Tableau 4-11 : Superficies et localisation des terres drainées de façon souterraine en 2014 à l'aide de subventions du MAPAQ

Canton	Drainage	Superficie (ha)
Barraute	Systématique*	140,70
	Tranchée filtrante**	35,50
Béarn	Tranchée filtrante	0,40
Dalquier	Systématique	52,60
	Tranchée filtrante	57,71
Fiedmont	Tranchée filtrante	14,50
Figuery	Parcellaire***	8,80
	Systématique	105,10
	Tranchée filtrante	28,70
Guyenne	Tranchée filtrante	2,50
La Motte	Parcellaire	11,20
	Tranchée filtrante	6,90
La Morandière	Tranchée filtrante	11,80
Landrienne	Tranchée filtrante	2,40
Rochebaucourt	Parcellaire	3,20
	Tranchée filtrante	7,10
Trécesson	Systématique	94,30

Canton	Drainage	Superficie (ha)
	Tranchée filtrante	4,70
Trécesson - Dalquier	Systématique	26,70
Villemontel	Parcellaire	19,80
	Systématique	59,80
	Tranchée filtrante	26,70
Total		**721,10**

Note : ces données couvrent les superficies qui ont bénéficié d'une aide financière du MAPAQ depuis 1986. Les superficies réellement drainées sont estimées à environ 1 087 hectares parce que des producteurs en réalisent sans subvention.
**Drainage systématique : Appliqué uniformément et le réseau de drains forme un réseau complet.*
***Drainage par tranchée filtrante : Structures allongées favorisant l'infiltration de l'eau grâce à la mise en place d'un matériel poreux (paille, copeaux de bois ou pierres), entre la surface du sol et les canalisations.*
****Drainage parcellaire : Limité aux secteurs présentant des excès d'eau.*
Source : MAPAQ, mai 2014.

Le tableau 4-12 présente les aides financières versées par le MAPAQ depuis 2013 dans le programme drainage. Peu de producteurs de la MRC ont profité des aides financières liées au drainage des terres. De fait, le nombre d'entreprises de la MRC ayant bénéficié de subvention pour les 3 années du programme représente respectivement 11 %, 7 % et 4 % des demandes de la région pour les années 2013-2014 à 2015-2016.

Tableau 4-12 : Nombre d'entreprises et aide financière versée par le programme drainage du MAPAQ, de 2013 à 2015, par MRC

MRC	2013-2014		2014-2015		2015-2016	
	Nombre d'entreprises	Aide versée	Nombre d'entreprises	Aide versée	Nombre d'entreprises	Aide versée
Témiscamingue	31	693 360	33	815 184	17	377 994
Abitibi-Ouest	8	55 594	7	133 063	12	230 435
Abitibi	6	98 049	3	84 291	1	23 678
La Vallée-de-l'Or	1	14 296	3	107 462	1	11 408
Rouyn-Noranda					1	12 564
Total	**46**	**861 299**	**46**	**1 140 000**	**32**	**656 079**

Source : MAPAQ, 2015.

4.2.2.2 Maraîchage

Sur le territoire de la MRC, une seule entreprise de culture de légumes (navets) produit un volume assez important pour l'écouler via les réseaux de distribution des chaînes. Depuis quelques années sa production a diminué en raison de la complexité de faire affaires avec les grandes chaînes de distribution. Les problématiques liées à la distribution seront traitées à la section 4.4.3.1.

D'autres entreprises, plus petites produisent des légumes et vendent leur production via les marchés publics et directement à des ménages via un système de paniers hebdomadaires. Certaines de ces entreprises produisent des légumes sous serres ou tunnels. Aucune entreprise ne produit uniquement des fruits ou des petits fruits dans la MRC.

4.2.3 Production biologique (incluant le végétal et animal)

Au début des années 2000, plusieurs actions ont été mises en place afin de stimuler le développement de la production biologique sur le territoire. Le premier colloque régional en agriculture biologique s'est tenu à Amos en 2002 et a réuni près de 200 participants. Par la suite, des voyages d'explorations ont été organisés dans un premier temps chez des producteurs biologiques du sud du Québec où une vingtaine de personnes ont participé (intervenants et producteurs) et dans un deuxième temps, un voyage au Wisconsin a permis de visiter un modèle coopératif de production et mise en marché de produits biologiques : Organic Valley.

Ces actions ont permis de développer un projet de production de porcs, de céréales et de produits maraîchers en mode de production biologique.

Par contre, la fin des projets de production de porcs et de la production de céréales biologiques, en 2005, s'est traduite par une diminution importante de ce mode de production dans la MRC d'Abitibi. Les causes de l'échec de ces projets sont surtout liées au manque de connaissances tant dans le mode de production biologique et de ses normes que dans la mise en marché. Cet échec a entraîné des pertes monétaires pour les producteurs, les organismes et les institutions financières qui aujourd'hui, gardent en mémoire ce passé et par conséquent sont plus frileux pour le démarrage de nouveaux projets dans ce domaine.

Conscient du potentiel des terres agricoles pour développer davantage ce mode de production, une stratégie de développement de l'agriculture biologique a été élaborée en 2009 dans le cadre de la démarche « Concertation pour l'action » où tous les partenaires socioéconomiques de la MRC d'Abitibi étaient impliqués. Faute de levier financier et de ressources humaines pour mettre en place cette stratégie, cette dernière n'a jamais pu être mise en œuvre. Tout même, la promotion qui a entouré ces actions a permis d'attirer de nouveaux producteurs intéressés par le mode de production biologique.

En 2014, 5 entreprises agricoles certifiées biologiques sont présentes sur le territoire de la MRC d'Abitibi. Les productions certifiées sont en maraîchage, céréales et en apiculture. Au moment de rédiger ce portrait, le nombre de producteurs biologiques est encore à la baisse. Malgré le peu de producteurs, il demeure que c'est sur le territoire de la MRC d'Abitibi que l'agriculture biologique est la plus présente en région.

4.2.4 Autres productions

4.2.4.1 Agrotourisme

Le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) définit de manière assez large l'agrotourisme comme étant « une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met des productrices et des producteurs agricoles en relation avec des touristes ou des excursionnistes, leur permettant ainsi de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte. »

Sur le portail agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue, seulement 3 entreprises agroalimentaires de la MRC d'Abitibi offrent des services agrotouristiques.

En plus des entreprises agricoles inscrites au MAPAQ, d'autres attraits touristiques offrent des activités à caractère agrotouristique sur le territoire de la MRC.

À St-Marc-de-Figuery, la municipalité offre un circuit agrotouristique qui propose des visites guidées et commentées d'entreprises agroalimentaires. Dans la MRC d'Abitibi, on peut également visiter une mini-ferme, un jardin ornemental et une pépinière de production de plants forestiers. On peut retrouver des informations complètes sur les attraits agrotouristiques en consultant le guide touristique de l'Abitibi-Témiscamingue et celui de la MRC d'Abitibi.

Événements à caractère agroalimentaire

Plusieurs événements régionaux et locaux mettent en valeur les produits régionaux et permettent au grand public de se familiariser avec le monde agricole. On peut retrouver toutes les informations concernant ces événements en consultant les guides touristiques de l'Abitibi-Témiscamingue et de la MRC d'Abitibi. Les principaux événements à caractère agricole et rural qui sont organisés sur le territoire de la MRC d'Abitibi sont :

- L'Exposition agricole régionale d'Abitibi
- La Route du terroir de La Motte
- Les Journées portes ouvertes sur les fermes
- Les Champignons en fête à St-Mathieu d'Harricana
- Les Festivités champêtres de St-Marc-de-Figuery
- Le Marché public d'Amos
- Les Marchés de Noël de La Motte et d'Amos

Rappelons que cette liste présente les principaux événements à caractère agroalimentaire qui se tiennent sur le territoire de la MRC d'Abitibi, sans pour autant en faire une liste exhaustive.

De plus, d'autres événements à caractère agroalimentaire sont organisés dans la région et auxquels certains producteurs agroalimentaires participent, particulièrement les Marchés publics de Val-d'Or et de Rouyn-Noranda ainsi que la Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien qui a lieu à Ville-Marie, en août.

4.2.4.2 Agroforesterie et forêts privées

Forêts privées

Chaque année, la production et la vente de bois d'œuvre aux usines représentent une partie importante des revenus de plusieurs dizaines de fermes. Ces revenus supplémentaires à la ferme permettent aux agriculteurs d'investir dans leur exploitation.

Les données recueillies sur les volumes de bois et les revenus des producteurs de bois privés de la MRC d'Abitibi ne permettent pas de distinguer ceux des entreprises agricoles des producteurs forestiers privés. Les données excluent celles des lots intramunicipaux. Par ailleurs, la proportion

d'exploitants agricoles versus l'ensemble des exploitants de forêts privées serait de 30 % (Trépanier 2014).

Le tableau 4-13 donne un aperçu des quantités et des valeurs monétaires du bois vendu par les producteurs de bois privés dans la MRC d'Abitibi. Il donne toutefois un ordre de grandeur de l'apport économique pour les entreprises privées produisant du bois d'œuvre. Entre 2006 et 2012, les volumes livrés ont diminué de plus de la moitié. Dans le résineux, les livraisons sont à la hausse entre 2012 et 2014, mais les livraisons de tremble ont continué de baisser. Les baisses observées pour le tremble peuvent s'expliquer par la fermeture de l'usine Norbord de Val-d'Or et celle de Temlam à Amos, deux importants acheteurs de tremble.

L'usine de Temlam a été vendue au Groupe Forex. L'usine, démarrée en 2016, ouvrira un nouveau marché pour les producteurs de tremble des forêts privées et publiques de la MRC d'Abitibi. Au démarrage, Forex n'utilisera que du tremble de « qualité déroulage », mais dans le futur, l'usine compte utiliser aussi du tremble « qualité pâte » pour la fabrication d'autres produits.

Tableau 4-13 : Volume de bois livré par les propriétaires de lots privés et valeur estimée

					Valeur monétaire estimée en 2014	
Essence	**2006**	**2009**	**2012**	**2014**	**Moyenne 54 $ (résineux)**	**Moyenne 32 $ (feuillus)**
Résineux	35 806 m^3	28 180 m^3	16 715 m^3	36 119 m^3	1 950 426 $	
Feuillus	67 749 m^3	41 538 m^3	31 940 m^3	26 301 m^3		841 632 $
Total	103 555 m^3	69 718 m^3	48 665 m^3	62 420 m^3	2 792 058 $	

Source : Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi, 2014.

L'agroforesterie et les bleuetières

Dans les années 1960, dans le cadre du programme Aménagement rural par le développement de l'agriculture (ARDA), le gouvernement du Québec a procédé à l'introduction de bleuetières en Abitibi-Témiscamingue. Au moins 3 bleuetières gouvernementales furent implantées à Authier, Villebois et Val-Senneville.

Une publication du Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec (1971) recense, pour l'année 1966, une production de 4 millions de livres de bleuets pour ces 3 bleuetières de la région. C'est donc dire le potentiel économique d'un tel type de production. Le cas du Lac-St-Jean, qui initiait ses bleuetières dans les mêmes années, est d'ailleurs révélateur. Toutefois, à cause des risques environnementaux, la MRC d'Abitibi a fait le choix, pour le moment, de ne prendre aucun risque vis-à-vis des bleuetières pouvant être implantées le plus souvent en zones d'eskers.

4.3 Mise en marché, distribution et transformation

4.3.1 Mise en marché et distribution

Depuis la fermeture en 2013 de l'entrepôt de Sobeys (anciennement A. De La Chevrotière [ADL]) situé à Rouyn-Noranda, on retrouve un seul distributeur régional, soit Ben Deshaies dont les

installations sont à Amos. Il dessert l'industrie du service alimentaire (restaurants, établissements de santé, cafétérias, etc.) et de la vente au détail (dépanneurs, stations-service, etc.).

Les principales épiceries sur le territoire de la MRC sont les deux Coop IGA ainsi que le Maxi, toutes situées à Amos. La majorité des produits vendus par les grandes chaînes telles Provigo et Sobeys proviennent directement des entrepôts de ces compagnies qui sont situées à l'extérieur de la région. La mise en marché par les grandes chaînes agroalimentaire implique l'approvisionnement directement aux entrepôts situés à Terrebonne (Sobeys) ou à Boucherville (Provigo-Loblaws), un apport de grands volumes de produits, le respect des exigences normatives (qualité, régularité de livraison, emballages, codes-barres, etc.) ainsi que la participation aux promotions offertes par les chaînes. Peu d'entreprises agroalimentaires de la MRC d'Abitibi sont capables de répondre à ces conditions. Les épiceries de la MRC offrent tout de même des produits régionaux dont certains proviennent des producteurs et agrotransformateurs de la MRC d'Abitibi. D'autres marchés de distribution plus locaux sont présents sur le territoire.

4.3.2 Le créneau Agriculture nordique axée sur la production bovine

Des essais de commercialisation ont été réalisés grâce au Créneau Agriculture nordique axé sur la production bovine. En réponse aux besoins évolutifs du marché, le Créneau a supporté les entreprises bovines de la région dans le développement d'une offre de produits différenciés par une marque et un cahier de charge. Les marques Vitalipré et Alléchamps ont été mises de l'avant pour commercialiser le bœuf à l'herbe (dans le cas de Vitalipré) et le bœuf « Alléchamps », élevé dans des conditions nordiques. Puisque le financement du créneau n'a pas été renouvelé en 2016, ces initiatives font maintenant partie du passé.

4.3.3 Les circuits courts : agriculture soutenue par la communauté

L'agriculture soutenue par la communauté (ASC) est une formule de partenariat entre une ferme locale et des groupes de citoyens qui deviennent partenaires de la ferme en achetant à l'avance une part de la récolte.

Dans la MRC d'Abitibi, des entreprises maraîchères offrent à leur clientèle la possibilité de s'abonner à des paniers de légumes hebdomadaires, pour une période de 12 à 16 semaines durant la période estivale et automnale. Environ 200 paniers hebdomadaires sont distribués de cette manière.

4.3.4 Transformation agroalimentaire

Il existe quelques entreprises agroalimentaires qui font de la transformation alimentaire dans la MRC Abitibi. Cependant, les renseignements tirés des Fiches d'enregistrement des entreprises agricoles du MAPAQ sont de nature confidentielle.

D'autres entreprises de transformation alimentaire sont présentes dans la MRC d'Abitibi, mais elles ne sont pas des entreprises agricoles. Deux de ces entreprises se sont installées dans la région d'Amos à cause de la qualité de l'eau des eskers. Tout d'abord l'entreprise Eaux vive Water, située à St-Mathieu d'Harricana, embouteille l'eau Eska, une eau réputée d'une très grande qualité.

Ensuite, la Brasserie Belgh Brasse d'Amos se spécialise dans la fabrication de bières de qualité supérieure vendues sur le marché québécois. De par la qualité de ses produits, l'entreprise a gagné plusieurs prix internationaux. Enfin, une boulangerie artisanale s'est établie à Amos et offre la possibilité d'acheter des produits régionaux.

Des entreprises agroalimentaires offrent également des produits artisanaux non alimentaires tels des produits à base de cire d'abeille, des savons feutrés (recouverts de feutre de laine de mouton), de l'artisanat à partir de la laine d'alpagas, etc.

4.3.5 Tendance et nouveaux créneaux

4.3.5.1 Produits forestiers non ligneux (PFNL)

La MRC d'Abitibi recèle de nombreuses et vastes zones forestières relativement diversifiées. Néanmoins, la production de produits forestiers non ligneux ne représente pas des revenus importants à l'échelle du territoire. Pourtant le potentiel physique est considérable, mais encore peu exploité.

Depuis quelques années, il existe un certain engouement pour les PFNL. Cependant, l'engouement n'est pas toujours en adéquation avec la demande du marché pour ces produits. Il existe au Québec, incluant l'Abitibi-Témiscamingue, plusieurs tentatives d'entreprises voulant exploiter cette avenue. Toutefois, certains aspects font craindre un développement anarchique qui mettrait en péril la régénération de la ressource d'une part et d'autre part, la viabilité financière des jeunes entreprises, souvent peu encadrées et mal préparées, qui se lancent dans ce créneau. La cueillette intensive de certaines espèces, appréciées des consommateurs, telle la fougère à l'autruche, pourrait mettre en péril des espèces indigènes du Québec. D'autre part, le grand nombre d'entreprises et de cueilleurs qui se lancent dans l'aventure suite au développement de ce marché pourrait rapidement saturer la demande pour certains de ces produits et la viabilité de ces jeunes entreprises pourrait en souffrir.

Il y a des entreprises de la MRC d'Abitibi qui se spécialisent dans la récolte, la préparation et la transformation des produits de la forêt. Ces entreprises sont spécialisées dans la récolte de plantes et de champignons forestiers. Une de ces entreprises se spécialise aussi dans la production d'huiles essentielles, une autre est spécialisée en herboristerie et offre des ateliers portant sur la récolte, la transformation et l'utilisation des plantes médicinales.

4.3.5.2 Saules à croissance rapide et autres plantes cultivées à des fins de biomasse

Des essais de plantes et de saules à croissance rapide ont été réalisés dans le secteur des Coteaux dans le cadre de la mesure des Laboratoires ruraux, de 2009 à 2014. Ces essais avaient pour but d'utiliser des sols en friches plus ou moins propices pour l'agriculture, afin de produire de la biomasse à des fins énergétiques. Les résultats n'ont pas été satisfaisants en termes de volumes produits et de disponibilité de marchés. Par contre, le projet a permis de mieux connaître les sols et les variétés qui sont les plus aptes à cette culture pour la région. De nouvelles opportunités dans la vente de boutures et d'autres sous-produits ont permis de poursuivre le projet.

4.4 Relève agricole et la main-d'œuvre

4.4.1 Relève agricole

Les renseignements contenus dans les fiches d'enregistrement des exploitants du MAPAQ de 2010 indiquent la présence de 18 entreprises en situation de transfert ou de vente d'ici les 5 prochaines années (Tableau 4-14). La majorité d'entre elles ont une relève sauf peut-être 2 entreprises dans la strate de revenus de 5 à 50 (K$) de revenus. L'âge moyen des exploitants est de 51 ans ce qui indique que dans les prochaines années, il devrait s'ajouter d'autres fermes en situation de vente ou de transfert (Tableau 4-14). La relève agricole provient principalement d'un transfert d'entreprise familiale (62,6 %) suivi par le démarrage d'une nouvelle entreprise (34,8 %) (Tableau 4-15). L'activité principale de la relève du territoire est la production laitière (57,9 %) et la production bovine (26,6 %) qui représentent près de 85 % du type de production de la relève (Tableau 4-16).

Tableau 4-14 : Relève agricole dans la MRC d'Abitibi et données sur les exploitants

	Strate de revenus agricoles bruts (K$) 2010					
	0 - 5 ($K)	5 - 50 ($K)	50 - 150 ($K)	150 - 500 ($K)	500 ($K) et +	Total
Vente ou transfert d'ici 5 ans	--	4	6	8	--	18
Prévision de la relève	--	2	6	10	--	18
Âge moyen des exploitants	38	54	52	47	53	51

Source : MAPAQ, 2015.

Tableau 4-15 : Relève agricole selon le mode d'établissement pour la MRC d'Abitibi

Mode d'établissement	Proportion
Transfert familial d'une entreprise en activité	62,6 %
Transfert non familial d'une entreprise en activité	2,62 %
Démarrage	34,8 %
Total	**100 %**

Source : Portrait de la relève agricole 2011 et MAPAQ, 2015.

Tableau 4-16 : Relève agricole selon l'activité principale pour la MRC d'Abitibi

Activité principale	Proportion
Autres productions animales et végétales	9,44 %
Bovins de boucherie	26,6 %
Bovins laitiers et production laitière	57,9 %
Ovins	3,19 %
Légumes frais et de transformation	2,84 %
Total	**100 %**

Source : Portrait de la relève agricole 2011 et MAPAQ, 2015.

Pour ce qui est de la scolarisation, la relève établie dans la MRC d'Abitibi présente un taux élevé de diplomation avec près de 95 % des personnes ayant obtenu un diplôme (Tableau 4-17). La relève ayant obtenu un diplôme de niveau professionnel (45 %) ou collégial (23,9 %) représente les niveaux de scolarité les plus présents avec près de 70 % des diplômes obtenus.

Tableau 4-17 : Relève établie selon le plus haut diplôme obtenu

Niveau de scolarité	Proportion
Aucun diplôme	5,58 %
Diplôme d'études professionnelles (DEP)	45 %
Diplôme d'études secondaires (DES)	11,3 %
Attestation d'études collégiale (AEC)	2,62 %
Diplôme d'études collégiales (DEC)	23,9 %
Diplôme d'études universitaires (DEU)	11,6 %
Total	**100 %**

Source : Portrait de la relève agricole 2011 et MAPAQ, 2015.

4.4.2 Main-d'œuvre

Le portrait sectoriel du secteur agroalimentaire sur les besoins de main-d'œuvre et de compétences, réalisé en 2012 (mise à jour 2013) par Emploi Québec, révèle qu'il y a 73 entreprises agroalimentaires dans la MRC d'Abitibi qui emploient 397 personnes. (Tableau 4-18). Les entreprises considérées dans cette enquête pour le secteur agroalimentaire concernent les cultures agricoles, les élevages, la pêche, la chasse, le piégeage, les activités de soutien aux cultures agricoles, les activités de soutien à l'élevage, la fabrication d'aliments et la fabrication de boissons et de produits du tabac.

Tableau 4-18 : Répartition des établissements selon la MRC et la taille

Répartition par MRC	Établissements	%	Emplois	%
Abitibi	73	20	397	27
Abitibi-Ouest	79	22	348	24
Rouyn-Noranda	26	7	84	6
Témiscamingue	158	43	527	36
La Vallée-de-l'Or	28	8	112	8
Total Abitibi-Témiscamingue	**364**	**100**	**1468**	**101**
Répartition selon la taille	**Établissements**	**%**	**Emplois**	**%**
0 à 4 travailleurs	305	84	619	42
5 à 19 travailleurs	52	14	414	28
20 à 49 travailleurs	3	1	90	6
50 travailleurs et plus	4	1	345	24
Total Abitibi-Témiscamingue	**364**	**100**	**1 468**	**100**

Source : Emploi Québec, 2012.

L'enquête a permis de constater que l'emploi du secteur agroalimentaire est demeuré stable dans 73 % des cas et que 43,8 % des établissements prévoyaient embaucher de nouveaux travailleurs, en Abitibi-Témiscamingue (Emploi-Québec 2012). Près de 7 % des établissements prévoyaient effectuer des mises à pied dont la moitié était de nature saisonnière et l'autre moitié, définitive. Les principales difficultés de recrutement de personnel énoncées dans cette enquête sont les conditions de travail, le lieu de travail ainsi que le fait que les activités soient saisonnières et/ou temporaires. Les exigences d'embauche ne requièrent aucun diplôme dans 90,8 % des cas ni aucune expérience (92,8 %) (Emploi-Québec 2012). Selon les données du tableau 4-18, les entreprises emploient principalement moins de cinq (5) personnes (84 %) ou moins de 20 personnes (14 %).

Tableau 4-19 : Main-d'œuvre dans les exploitations de la MRC d'Abitibi par strate de revenus bruts

	Source de revenus agricoles bruts (K$) 2010					
	0 - 5 (K$)	5 - 50 (K$)	50 - 150 (K$)	150 - 500 (K$)	500 (K$) et +	Total
Main-d'œuvre familiale	6	56	33	30	3	128
Main-d'œuvre non familiale (Québec)	--	3	8	9	3	23

Source : MAPAQ, 2015.

La majorité des emplois créés par les entreprises agricoles sont ceux des exploitants. La main-d'œuvre est principalement familiale avec près de 85 % de la main-d'œuvre (Tableau 4-19). Soulignons que la main-d'œuvre non familiale se trouve principalement dans les entreprises dont les sources de revenus se situent entre 50 000 $ et 500 000 $ avec près de 74 % (Tableau 4-19). Dans la MRC d'Abitibi, 208 exploitants sont présents pour 134 fermes, en 2015 soit une moyenne de 1,55 emploi par exploitation (Tableau 4-20).

Tableau 4-20 : Nombre d'exploitants et d'exploitations agricoles par MRC

Découpage territorial/MRC	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitants
Abitibi	134	208
Abitibi-Ouest	150	248
Rouyn-Noranda	46	68
Témiscamingue	236	372
La Vallée-de-l'Or	25	43
Abitibi-Témiscamingue	**591**	**939**

Source : MAPAQ, 2015.

4.5 Formation, accompagnement et financement

4.5.1 Formation

En région, il existe 3 paliers de formations pour le milieu agricole et agroalimentaire, soit la formation professionnelle, collégiale et la formation continue. Le Centre Frère-Moffet de Ville-Marie offre des cours de niveau professionnel (DEP) en production animale, en horticulture et en fleuristerie ainsi que l'AEC (Attestation d'études collégiales) en gestion agricole, en production animale ou en production végétale. Des formations continues sont également offertes selon les besoins des producteurs tels que le transfert de ferme et l'établissement agricole, l'agriculture biologique et la mise en marché des produits, l'agroenvironnement ainsi que la transformation alimentaire.

Deux organismes sont responsables d'organiser des formations en fonction de leurs mandats respectifs soit le Collectif en formation agricole et le Réseau Agriconseils Abitibi-Témiscamingue. Certains cours peuvent être suivis via la formation à distance. Lorsque la demande est suffisante, les cours peuvent être dispensés dans une ville proche de cette clientèle. Aucune statistique n'est disponible pour être en mesure d'évaluer le nombre de participants de la MRC d'Abitibi qui s'inscrivent à des formations de niveau professionnel ou collégial, en région. Cependant, selon les informations obtenues du Collectif en formation agricole, environ 6 activités annuelles de formation se tiennent sur le territoire de la MRC (13 %) (Tableau 4-21). En 2009-2010, 1 084 personnes ont participé aux formations organisées par le Collectif dont 12,5 % provenait du secteur d'Amos (Tableau 4-21).

Quant à la formation collégiale spécifique à l'agriculture, elle est dispensée via les Instituts technologiques agricoles (ITA) situés à Saint-Hyacinthe et à La Pocatière. L'ITA de St-Hyacinthe dispense également des formations continues en transformation agroalimentaire.

Tableau 4-21 : Nombre de participants et activités de formation organisées par le Collectif en formation agricole, 2005 à 2010

	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006
Nombre activités A-T	49	54	60	30	36
Activités au Témiscamingue	17	19	28	12	20
Activités à Amos et ses localités	7	9	4	6	6
Activités à La Sarre et ses localités	6	10	9	6	6
Activités à Rouyn-Noranda	19	16	19	6	2
Total des personnes formées	1 084	1 129	1 256	445	435
% personne provenant du Témiscamingue	37,4	32,2	-	-	-
% personne provenant d'Abitibi-Ouest	21,2	32,2	-	-	-
% personne provenant d'Abitibi-Est (secteur Amos)	12,5	11,8	-	-	-
% personne provenant de Rouyn-Noranda et environs	12,5	11,8			
% personne provenant d'autres secteurs	6,4 %	2,2 %			

Source : Collectif en formation agricole, 2010.

4.5.2 Accompagnement

La section qui suit dresse un inventaire des principaux organismes d'accompagnement pour les entreprises agricoles et forestières en Abitibi-Témiscamingue ainsi que sur le territoire de la MRC d'Abitibi.

4.5.2.1 Agricoles

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec - Centre de services d'Amos

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a pour mission de «favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire et veiller à la qualité des aliments dans une perspective de développement durable».

Le MAPAQ intervient à la fois dans les domaines de la production, la transformation, la commercialisation et la consommation des produits agricoles, marins et alimentaires. Le Ministère joue également un rôle important en matière de recherche et développement du bioalimentaire, d'enseignement et de formation.

Afin de soutenir l'essor de l'industrie agroalimentaire des régions du Québec, le MAPAQ cible ses interventions en fonction du développement économique du secteur agroalimentaire, de la gestion durable des ressources, du développement régional et de la mise en valeur du territoire et des activités agricoles.

La clientèle de la MRC d'Abitibi peut avoir accès aux services du MAPAQ au Centre de services du MAPAQ, situé à Amos ainsi qu'au bureau régional de Rouyn-Noranda.

Réseau Agriconseils de l'Abitibi-Témiscamingue

Le mandat des réseaux Agriconseils est de faciliter l'accès aux services-conseils dans les domaines de la gestion d'élevage et des cultures, la gestion financière et de bâtiments, la gestion organisationnelle et le transfert de ferme. Des aides financières sont également disponibles pour défrayer une partie des honoraires en services-conseils. Dans son mandat, le Réseau Agriconseils a pour objectif de toujours élargir l'offre de services-conseils disponible sur le territoire de la région afin qu'ils soient non seulement accessibles physiquement, mais également offerts à des coûts concurrentiels (RAAT 2015).

En 2014-2015, le réseau Agriconseils a accompagné 305 entreprises, dont 211 en services techniques seulement. Il a organisé, en collaboration avec ses divers partenaires (Collectif en formation agricole et MAPAQ), 17 activités collectives sur différents thèmes d'actualité et touchant un grand nombre de productions.

Valacta

Valacta est le centre d'expertise en production laitière Québec-Atlantique. Son mandat est d'améliorer la rentabilité des fermes laitières en sensibilisant les producteurs aux multiples aspects de la performance technico-économique de leur troupeau et de leur régie. Des conseillers offrent un service-conseil (alimentation, génétique, amélioration du troupeau, etc.) à la ferme ainsi que le contrôle laitier. Un service de laboratoire est offert notamment pour des analyses d'aliments et d'eau. Des conseils stratégiques sont offerts individuellement ou en ateliers. Valacta offre également des formations pratiques adaptées aux besoins des producteurs.

Groupe conseil agricole de l'Abitibi

Le Groupe conseil agricole de l'Abitibi est un organisme à but non lucratif qui regroupe des membres (exploitations agricoles) et offre des services-conseils en agroenvironnement et en gestion des cultures aux entreprises agricoles membres ou non.

Autres

D'autres services-conseils privés ou publics complètent la gamme de services offerts par les organismes mentionnés ci-dessus.Forestiers

Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue

Il s'agit d'un regroupement des producteurs forestiers, propriétaires de boisés privés, dont le siège social est situé à Rouyn-Noranda. Il administre le plan conjoint de mise en marché du bois des forêts privées de l'Abitibi-Témiscamingue et répartit les contingentements de manière équitable entre ses membres.

Agence de mise en valeur des forêts privées d'Abitibi

L'Agence, dont le siège social est situé à La Sarre, a pour mission de supporter les propriétaires de boisés privés dans leurs travaux sylvicoles en leur offrant des programmes financiers et en leur

offrant une liste des conseillers forestiers accrédités pouvant les conseiller et même, réaliser leurs travaux.

Le rôle du conseiller forestier est d'aider les propriétaires de forêts privées à mettre leur forêt en valeur. Ils peuvent offrir des services allant de la confection d'un plan de gestion forestier jusqu'à l'exécution de travaux sylvicoles et de récolte de bois.

Sur le territoire de la MRC, Sylviculture La Vérendrye/Coopérative forestière St-Dominique ainsi que la Coopérative de travail de Guyenne sont les deux organismes qui offrent le service de conseillers forestiers.

4.5.2.2 Accompagnement au plan d'affaires

Centre local de développement Abitibi

Le Centre local de développement (CLD) Abitibi offre un accompagnement aux promoteurs et entrepreneurs pour la rédaction de leur plan d'affaires que ce soit en phase démarrage, expansion, relève, diversification ou consolidation. Un partenariat avec les différents intervenants socioéconomiques et agricoles de la MRC d'Abitibi et de la région permet de diriger le client vers les ressources pour compléter son projet d'affaires et chercher du financement.

Depuis le transfert gouvernemental des responsabilités en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat aux MRC, annoncé en octobre 2014, le CLD Abitibi était en période de transition et de réorganisation. En mars 2016, après une longue période de réflexion, une entente de délégation a été signée entre la MRC d'Abitibi et le CLD Abitibi, concernant l'exercice du pouvoir en matière de développement et de soutien à l'entrepreneuriat, pour 2016-2018.

4.5.3 Financement

Les entreprises agroalimentaires bénéficient de financement adapté puisqu'elles ont accès à deux (2) organismes gouvernementaux qui offrent du financement agricole. Il s'agit de la Financière agricole du Québec et de Financement agricole Canada. Dans les institutions financières, des conseillers spécialisés en agroalimentaire sont disponibles pour répondre aux besoins de la clientèle agricole. À Amos, la Caisse Desjardins et la Banque Nationale offrent le service de conseillers spécialisés.

La présente section détaille les principaux organismes et programmes offerts aux agriculteurs et agrotransformateurs, que ce soit pour le démarrage, la consolidation, l'expansion de leur entreprise ou pour la relève agricole.

4.5.3.1 La Financière agricole du Québec

La Financière agricole du Québec (FADQ) offre des garanties de prêts et d'ouverture de crédit à des taux d'intérêt avantageux (financement agricole et forestier). Il s'agit du plus important prêteur en termes de financement agricole, au Québec.

La FADQ gère également les subventions à l'établissement agricole qui varient entre 20 000 $ et 50 000 $ pour la relève agricole de moins de 40 ans (en démarrage ou transfert de ferme). Le montant de subvention est calculé en fonction du niveau d'études du candidat. Par exemple, des études collégiales en « Gestion de l'entreprise agricole » pourraient permettre au candidat d'obtenir une subvention de 50 000 $ et un DEP en production animale, 20 000 $. Pour obtenir cette subvention, le candidat doit travailler à temps plein dans son entreprise et en démontrer la rentabilité. Pour les entreprises à temps partagé (qui ne crée pas un emploi à temps plein sur la ferme), il existe également une subvention au démarrage dont les montants varient entre 10 000 $ et 25 000 $ selon le niveau d'étude.

La FADQ gère également les assurances agricoles et de protection du revenu soit l'assurance de stabilisation du revenu agricole (ASRA), l'assurance récolte, Agri-stabilité, Agri-Québec et Agri-Investissement.

Entre 2012 et 2014, pour l'ensemble des programmes offerts, 28,5 millions de dollars ont été attribués par La Financière agricole du Québec dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (Tableau 4-22).

Tableau 4-22 : Nombre de prêts et montants accordés par La Financière agricole du Québec en Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, 2012-2014

Programme	Nombre prêts/participants	Valeur $
Prêt agricoles et forestiers (2013-2014)	119	13,4 M $
Programme d'appui financier à la relève pour 2013-2014	9 personnes	0,22 M $
Assurance récolte 2013	291 clients	0,50 M $
Assurance stabilisation des revenus agricoles 2013-2014	373 clients	11,6 M $
Programme Agri-stabilité 2012	432 participants	1,10 M $
Programme Agri-Investissement 2012	456 participants	0,60 M $
Programme Agri-Québec 2012	456 participants	1,10 M $

Source : FADQ, 2014.

4.5.3.2 Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA)

Le FIRA est un fonds qui permet à la relève ayant un projet rentable et peu de mise de fonds de doubler sa mise de fonds jusqu'à concurrence de 250 000 $ par le biais d'un prêt subordonné au premier créancier. Des modalités avantageuses, telles qu'un moratoire de remboursement, peuvent être accordées. Dans certains cas, le FIRA peut acquérir des terres agricoles et les louer à la relève, avec des options de rachat. Le FIRA a été créé grâce à des partenaires qui sont le Gouvernement du Québec (Financière agricole du Québec), le Capital régional et coopératif Desjardins et le Fonds de solidarité FTQ.

4.5.3.3 Coopérative de financement bovine d'Abitibi

La Coopérative de financement bovine d'Abitibi permet à ses membres de financer l'achat de bovins de boucherie de reproduction ou d'engraissement. La Financière agricole du Québec est

responsable du volet financier des coopératives de financement bovines à l'échelle du Québec. La FADQ et Financement agricole du Canada (FAC) investissent pour permettre aux coopératives de financement d'offrir des prêts aux producteurs bovins. Les membres bénéficient d'un service d'accompagnement de leur coopérative afin de mieux performer dans leur production.

4.5.3.4 Financement agricole Canada

Financement agricole Canada (FAC) est le plus grand fournisseur de financement agricole au Canada. La MRC d'Abitibi est desservie par le bureau de la FAC situé à Temiskaming Shores (New Liskeard), dont les conseillers se déplacent pour venir rencontrer les agriculteurs localement. Différentes formules de prêts sont offertes telles que le prêt hypothécaire, le prêt d'équipements et le crédit-bail. Pour les jeunes de moins de 40 ans, le prêt « jeune agriculteur » offre des conditions avantageuses.

4.5.3.5 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Le MAPAQ offre plusieurs programmes d'aide financière pour accompagner différents aspects de la production agricole, de la transformation agroalimentaire, de la mise en marché des produits, des services-conseils et de la formation. Le détail des programmes peut être consultée sur le site du ministère (www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/Listecomplete/Pages/Listecomplete.aspx).

4.5.3.6 Centre local de développement Abitibi

Le fonds local d'investissement (FLI), volet général et volet relève, assure une disponibilité de financement par le CLD Abitibi. Le CLD gère également le Programme de soutien au travailleur autonome, en partenariat avec Emploi-Québec.

4.5.3.7 SADC Harricana et SADC Barraute-Senneterre-Quévillon (BSQ)

Deux sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) se partagent le territoire de la MRC d'Abitibi. La SADC BSQ intervient pour la clientèle de Barraute et le secteur des Coteaux, alors que la SADC Harricana intervient pour le reste de la clientèle de la MRC d'Abitibi.

Leur mission est de favoriser le développement économique et la création d'emplois sur leur territoire. Elles s'impliquent dans leur milieu et offrent du soutien direct aux entreprises soit par du financement, des services-conseils et du suivi. Deux (2) fonds de financement sont offerts soit le fonds d'investissement régulier et le fonds Stratégie jeunesse. Ce dernier s'adresse à la clientèle de 35 ans ou moins et offre des conditions plus avantageuses que le fonds d'investissement régulier.

5 DIAGNOSTIC

Le diagnostic qui suit consiste à déterminer les forces et les faiblesses du développement de la zone agricole ainsi que les opportunités et contraintes ou menaces. Il est établi à partir de l'analyse des données du portrait, des informations et avis recueillis lors de 4 ateliers sectoriels, de recherches et de l'expertise des consultants.

Le diagnostic présente une compréhension nouvelle de l'état de la zone agricole sous l'angle du développement. La démarche d'élaboration s'est voulue systématique, cherchant à saisir la réalité sous différents angles en vue de juger de ce qui va bien, de ce qui va moins bien, de menaces et des possibilités qui se présentent pour l'avenir.

Le tableau de diagnostic dresse une liste de constats résultant de la démarche. Il s'agit en quelque sorte de données importantes et du jugement porté sur la situation. Les constats sont accompagnés de l'identification d'enjeux de développement visant à cibler de façon préliminaire les principaux objets de préoccupation, en vue d'orienter les initiatives du plan. Au total, 140 constats ont été identifiés sur le territoire de la MRC d'Abitibi.

Légende pour le tableau qui suit :

FO	Force
FA	Faiblesse
O	Opportunité
M	Menace

Tableau 5-1 : Diagnostic

FFOM	CONSTATS	ENJEU
5.1 Bovins laitiers		
FO	La production laitière est la plus importante production agricole en valeur de la MRC d'Abitibi. Elle est particulièrement importante à St-Mathieu-d'Harricana, Ste-Gertrude-Manneville, St-Marc-de-Figuery, Barraute, Launay, St-Félix-de-Dalquier et Landrienne. Il y a eu démarrage de 7 fermes laitières depuis 2000, en partie avec le soutien d'un programme d'aide au démarrage. L'offre des services-conseils se fait en fonction des besoins des producteurs.	• Le maintien du nombre de producteurs et l'augmentation de la production. • L'augmentation de la productivité des champs et des troupeaux.
FA	La productivité n'est pas optimale, tant pour les champs que pour les troupeaux. Des bâtiments et infrastructures ont vieilli et nécessitent un rajeunissement.	
O	Le système de gestion de l'offre assure des revenus prévisibles et constants pour les producteurs. L'une des forces est que le prix du lait et les coûts de transport sont les mêmes dans la région qu'ailleurs au Québec. Il y a une opportunité pour maintenir ou même augmenter la production parce que certains producteurs ne produisent pas tout le volume de lait qu'ils ont le droit de produire. Le programme d'aide au démarrage des Producteurs de lait du Québec deviendrait nettement plus avantageux que celui en vigueur, en prêtant un quota de 16 kg de mg/jr au lieu de 12 kg de mg/jr et avec de meilleures conditions. Un projet de laiterie régionale à Amos est considéré, ainsi qu'un projet de petite fromagerie. Des installations agricoles et de grandes étendues de sols agricoles sont disponibles à bas prix.	
M	Le système de gestion de l'offre pourrait être maintenu et les quotas augmentés même si de plus grandes quantités de produits laitiers étaient importées avec la ratification possible de deux ententes de commerce international et malgré l'entrée de lait diafiltré. Plusieurs producteurs sont inquiets et attendent un signal avant de confirmer leur engagement dans la production. Il y a une diminution du nombre de producteurs et une perte nette de quotas laitiers pour le territoire de la MRC d'Abitibi. La retraite de certains producteurs s'accompagne parfois d'un démantèlement de la ferme. L'offre de services régionale est fragile (vétérinaire, concessionnaire de machineries agricoles).	

5.2 Bovin de boucherie

FO	La production de bovins de boucherie est la deuxième production agricole en valeur dans la MRC d'Abitibi. Elle est particulièrement importante à Trécesson, Rochebaucourt, La Morandière, La Corne et La Motte.	• Le redémarrage de la production et sa croissance optimale. • L'appui de la Financière agricole. • Le développement de nouveaux modèles rentables.
FA	La production a vécu une très grave crise depuis plusieurs années, en commençant par la crise de la vache folle au Canada, en 2003. Cela a laissé des marques profondes et les producteurs qui ont abandonné ne seraient pas disposés à reprendre la production. De plus, les institutions financières sont frileuses par rapport à cette production et les entreprises ont de la difficulté à obtenir l'appui de la Financière agricole du Québec, particulièrement les jeunes entreprises. Le nombre de vaches semble avoir atteint un plancher. Depuis des dizaines d'années, des producteurs souhaitent la présence d'un abattoir dans la région, mais il y a eu des échecs répétés d'abattoirs ou de projets d'abattoirs, incluant celui d'un abattoir mobile. La pratique d'ici et d'un grand nombre d'autres régions de l'Amérique du Nord est de produire des animaux qui ne sont pas prêts pour l'abattage et de les acheminer vers des parcs d'engraissement en passant ou non par des encans ou par des courtiers. Les producteurs qui sont encore en affaires ont connu suffisamment de difficultés pour ne pas se mettre en situation de risques à nouveau.	
FA-O	Les pâturages ne sont pas tous utilisés à leur plein potentiel et leur régie pourrait être optimisée davantage.	
O	La baisse récente de valeur du dollar canadien peut constituer un facteur important de redémarrage de la production. En 2016, les producteurs n'ont plus à payer des frais liés à la faillite de Colbex ou aux ajustements de cotisations d'ASRA qui étaient inclus dans leurs coûts de production. Le modèle vache-veau est peut-être le système de production le plus approprié sur une partie des sols. Plusieurs sites de production sont faciles à redémarrer et sont conformes à la réglementation environnementale. La production de bœuf à l'herbe et de bœuf sans hormones demeure une piste intéressante en fonction de la demande sur le marché, même si les projets Vitalipré et bœuf Alléchamps sont terminés. Cette production se fait à diverses échelles et complète facilement d'autres productions. Sans être un préalable, il y a un besoin d'augmenter la concertation dans la production bovine, surtout pour le financement, l'amélioration technique, les modèles d'entreprises et les modèles de commercialisation. La production de bovins de boucherie peut se faire à temps partiel ou en complémentarité avec d'autres productions.	
M	Il existe une incertitude touchant les prix aux producteurs et d'autres facteurs comme la valeur du dollar canadien.	

5.3 Porc

FA	Il se peut que les sols de certains sites considérés ne soient pas prêts à recevoir le purin des maternités porcines à cause de la technologie prévue pour l'épandage.	• L'acceptabilité du projet par les producteurs agricoles et par la population. • Le démarrage du projet. • Les retombées pour le milieu.
O	Quelques municipalités étudient une opportunité pour implanter 5 maternités porcines ou plus, créant chacune environ 10 emplois, dont chacune fertiliserait 1 000 hectares de cultures. L'un des atouts de la région est la faible présence de maladies qui affectent le porc (biosécurité). L'implication d'un promoteur est conditionnelle à ce que le projet puisse avancer.	
M	L'acceptabilité sociale pour ce type de production pourrait nuire au développement d'un projet.	

5.4 Ovins, caprins, alpagas, chevaux, bisons…

FA	L'éloignement des abattoirs et l'impossibilité de fournir des volumes réguliers sont un handicap important dans l'agneau, mais aussi dans le bison et le cerf. Le fonctionnement de l'ASRA actuel, conjugué à l'absence d'abattoir régional, rend difficile l'approvisionnement des circuits courts régionaux. Les producteurs ovins de l'Abitibi avaient développé un marché naturel en Ontario. Avec le changement de l'ASRA et l'obligation de faire affaire avec l'Agence de vente du Québec, les prix sont moins bons et les coûts de transport plus élevés. De plus, ils ne sont plus admissibles à l'ASRA s'ils continuent à vendre en Ontario ou à la ferme.	• Le maintien et le développement des entreprises actuelles.
M	Il est très difficile de rentabiliser la production d'agneaux et la diminution du nombre de producteurs d'agneaux dans la région continue depuis plusieurs années.	

5.5 Sols

FO	Les sols présentent un assez bon potentiel agricole pour les fourrages, les céréales et d'autres cultures, sur d'assez grandes étendues, considérant leurs caractéristiques et les conditions climatiques. Les fumiers et lisiers provenant des productions animales sont un apport majeur pour la fertilisation des sols et davantage dans les cultures biologiques qui ne peuvent utiliser des engrais chimiques.	• L'amélioration des sols : superficies drainées, chaulage et autres. • Le financement de l'amélioration des sols. • La coordination des interventions de drainage entre les municipalités et les producteurs agricoles.
FO-FA	Le faible prix des terres rend les garanties de prêt plus difficile pour les propriétaires de terres mais facilite l'accès pour acquérir de nouvelles terres.	
FA	Les superficies drainées (de façon souterraine) sont peu étendues en comparaison aux autres régions (environ 1 087 ha sur un total de 20 247 ha de terres en culture) et ce, malgré que cela augmente de façon significative la productivité des sols en ayant un impact positif sur une vingtaine de caractéristiques. Il augmente la rentabilité des cultures et le nombre de cultures pouvant être rentables. Cependant, de nombreux producteurs et intervenants n'en sont pas conscients. Cela explique en partie le retard par rapport aux autres régions. Les coûts du drainage sont élevés en comparaison à d'autres régions (environ 300 $ de plus par jour) à cause de la distance et du peu de volume de travaux. Malgré cela, certains producteurs jugent qu'il est plus rentable de réaliser leur programme de drainage rapidement plutôt que de l'étaler sur plusieurs années.	

	Selon certains producteurs, le dernier programme de subvention au drainage (2013-2015) prenait peu en compte le retard historique du territoire et les règles n'incitaient pas les producteurs à réaliser leur programme de drainage rapidement. Il est fréquent que le drainage nécessite de retravailler les fossés principaux, ce qui peut être complexe. La MRC, qui est responsable des cours d'eau agricoles, doit suivre une procédure complexe et coûteuse avant de pouvoir effectuer des travaux. Il y a un historique de production extensive sur le territoire, peu productive. Cela est renforcé par le fait que beaucoup de terres sont sous location, souvent à court terme ou selon des contrats de 5 ans, notamment dans le bovin de boucherie, ce qui n'incite pas les producteurs à investir dans l'amélioration des sols.	
FA - O	La productivité des sols est également affectée par l'acidité et d'autres facteurs. La chaux qui sert à corriger l'acidité est livrée par camion et il n'y a presque pas de coordination entre les producteurs pour la commander. Les cendres de la centrale thermique de Senneterre sont utilisées pour corriger l'acidité, tandis que les résidus miniers non toxiques de l'éventuelle mine de nickel de Launay et de 2 autres mines de la région pourraient aussi servir à cette fin.	
M	La compaction des sols est un facteur limitant à plusieurs endroits et il y a un risque de compaction par le passage de la machinerie.	

5.6 Fourrages et pâturages

FA	La production n'atteint pas un rendement optimal (quantité et qualité).	• L'augmentation de la productivité et la qualité.
FO	Le territoire a un excellent potentiel fourrager et pour les pâturages. Les fourrages sont le principal intrant des productions animales. Une très faible partie de la production est destinée à la vente hors du territoire de la MRC.	

5.7 Céréales et oléagineux

FO	La culture de céréales (avoine, orge, blé) et du canola est en progression rapide et donne des rendements intéressants sur les sols drainés. La progression est en partie le fait de producteurs qui ont abandonné le bovin laitier ou de boucherie. Cela génère cependant moins de retombées économiques locales en termes d'emploi et d'occupation du territoire.	• L'amélioration des sols. • Le financement du développement. • La formation de producteurs. • Le développement de la culture du canola et la cohabitation avec la production de miel biologique. • La problématique des grues du Canada dans
FA	Les champs de blé sont affectés par la fusariose, mais moins qu'ailleurs au Québec, mais cet avantage pourrait s'atténuer si la culture progresse. Le territoire de la MRC d'Abitibi ne dispose pas d'infrastructures collectives pour les céréales, comme des silos, des séchoirs et des meuneries mais dispose de plusieurs petites infrastructures individuelles. Une faible proportion des céréales produites est vendue pour la consommation humaine ou selon des contrats conclus à l'avance. Une part assez importante est vendue localement à bas prix pour la consommation animale ou est autoconsommée. Plusieurs producteurs sont nouveaux dans cette production et assez peu expérimentés.	

FA - O	Il existe 3 coopératives d'utilisation de la machinerie agricoles (CUMA) sur le territoire, mais leur utilité serait limitée à cause des distances entre les producteurs et de la courte période de récolte. L'expérience d'ailleurs montre tout de même que les CUMA peuvent faciliter le développement de nouvelles cultures et soutenir les entreprises en démarrage en réduisant les coûts d'investissement.	les champs d'orge et des autres animaux qui ravagent les cultures.
O	Les conditions des sols et du climat, la disponibilité de terres et les conditions des marchés font qu'il y a bon potentiel de croissance de la production de céréales, notamment celles pour la consommation humaine et dans le biologique. Il pourrait y avoir une opportunité de développer une malterie régionale en partenariat avec les trois microbrasseries de la région. La drêche (résidu de la brasserie) de Belgh Brass d'Amos est utilisée par un producteur laitier.	
O - M	La culture de canola s'insère bien dans la rotation des cultures. L'utilisation de graines de semence enrobées d'un pesticide et le fait que ce soit un OGM (organisme génétiquement modifié) font en sorte que la cohabitation de cette culture avec la production de miel biologique est difficile puisqu'une distance de 3 km est nécessaire entre ces deux productions.	
M	À certains endroits, les grues du Canada détruisent les champs d'orge avant qu'ils puissent être récoltés. Un programme fédéral, géré par la Financière agricole du Québec, compense 90% des pertes occasionnées par les grues. Le producteur peut produire un avis de dommage sans avoir eu à s'inscrire au programme et sans avoir eu à payer une cotisation.	

5.8 Agriculture de proximité

FO	Plusieurs entreprises agricoles destinent leur production principalement au marché local et régional. Elles font généralement elles-mêmes leur mise en marché, ce à quoi elles consacrent beaucoup de temps. La production comprend notamment des légumes et fruits, des agneaux, des alpagas et des chevaux. Une partie de la production est faite de façon artisanale ou en petit volume. Une partie est l'objet d'une transformation locale. Le portail Goutez l'Abitibi-Témiscamingue sert à faire connaître les productions de la région, mais il n'est pas mis à jour (http://www.gouteznotreregion.ca/fr/index.cfm). Même si le marché régional est d'assez petite taille, il existe plusieurs pistes pour la mise en marché, notamment par des points de vente dans des supermarchés locaux, par les marchés publics d'Amos et d'ailleurs dans la région, par les paniers de légumes (ASC) (environ 200 par semaine), par des paniers de produits vendus comme cadeaux et dans plusieurs commerces régionaux.	• Le maintien des entreprises existantes et le soutien à celles qui démarrent. • La promotion et la mise en marché. • Compte rendu des démarches par rapport à l'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
FO-M	Le climat de la région constitue un avantage pour certains légumes, de même que le peu de maladies ou d'insectes qui menacent certains types de productions de légumes. Le réchauffement climatique est un facteur positif, mais les écarts de température peuvent mettre à risque certaines productions et favoriser la venue de nouveaux insectes.	
FA	La mise en marché des agriculteurs de proximité via les grossistes tels Ben Deshaies et Sobeys est difficile puisqu'ils doivent assurer une quantité suffisante, un apport régulier et dans les cas des grossistes externes à la région, ils doivent assurer le transport jusqu'aux entrepôts situés dans le sud de la province. Le	

Deshaies distribue dans la région la production de l'une de ces entreprises. eprises sont à la recherche d'aide et de partenariats en vue de la mise en marché. Cependant, producteurs hésitent à collaborer avec d'autres qui sont dans les mêmes productions et qui erçus comme des compétiteurs. rtée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAA est mal connue et comprise d'une partie de oncernée.	
le disponibilité en région de petits équipements aratoires pour la production de légumes. producteur de La Morandière a fabriqué des équipements spécialisés dans le maraîchage, sa ferme.	
eprises qui font de l'agriculture de proximité s'inscrivent dans une tendance lourde favorable à à des liens plus étroits entre les producteurs et la clientèle, à une préoccupation sur la s aliments et à la recherche de produits de créneau ou de spécialité.	
de la production de légumes exige une bonne formation de base.	
atives	
le savoir quelles cultures conviendraient bien aux conditions de sols et de climat du territoire pas d'inventaire des essais réalisés régionalement et des résultats obtenus. rs agricoles et les institutions financières du territoire se méfient du biologique à cause des aines expériences réalisées par le passé sur le territoire.	• La connaissance des cultures alternatives qui présentent les meilleurs potentiels et des conditions de leurs cultures. • La capacité à saisir des opportunités dans des cultures bien adaptées aux conditions de sols et de climat du territoire.
n céréales biologiques, sans gluten ou sans allergènes dépasse actuellement la production et aux producteurs sont nettement plus élevés que ceux des productions conventionnelles dans uctions, par exemple dans l'avoine, l'orge, l'épeautre et le chanvre. L'opportunité sous l'angle 'a jamais été aussi bonne. Les marchés sont également favorables pour la culture de plantes nes végétales en substitution aux protéines animales (gourgane, lentilles, pois, haricots secs, es). Les coûts de productions sont cependant plus élevés pour la plupart des productions es d'aide gouvernementale dans le biologique sont mieux adaptés à la situation qu'ils l'étaient notamment le programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique, avec des ont directement aux producteurs.	• La pérennité des programmes d'aide.
friche couvrent 21 035 ha à l'intérieur de la zone agricole. Elles se répartissent en friche %), arbustive (41 %) et arborescente (42 %). En comparaison à 24 707 ha de terres en	• La remise en production des friches qui ne

O	Selon le MAPAQ, l'Abitibi-Témiscamingue « possède l'une des plus grandes réserves de sols arables d'Amérique du Nord »[6]. Le territoire de la MRC d'Abitibi comprend une partie importante de cette réserve de terres. La présence de friche agricole constitue une opportunité pour le développement de nouvelles cultures et de nouvelles productions agricoles en général. Elle rend possible une certification rapide pour des productions biologiques. Elles peuvent être réutilisées pour la production d'énergie. La hausse potentielle de la valeur des terres sera un incitatif à remettre en production une partie des terres en friche,	l'agriculture ni à la production forestière

5.11 Ligniculture, biomasse, énergie, tourbières

FA - O	Une expérience de production de saule à des fins énergétiques a été faite dans le secteur Des Coteaux et les rendements étaient nettement trop bas. De nouveaux marchés et de nouvelles variétés pourraient changer cette situation.	• La possibilité de saisir des opportunités en vue de la mise en valeur de sols inutilisés ou peu utilisés.
O	Il y a des possibilités de chauffage à la biomasse d'édifices municipaux, scolaires et institutionnels. Le programme fédéral «Doter ma région d'un équipement collectif économique », géré par Développement économique Canada, peut fournir une aide pour mettre en place un équipement collectif de chauffage à la biomasse.	

5.12 Produits forestiers non ligneux

FO	Trois entreprises du territoire sont actives dans la récolte, transformation et distribution de PFNL. De plus, les Abitibiwinnik de Pikogan ont conclu une entente avec le MERN relativement aux produits non ligneux. Elles souhaitent être informées des plans d'intervention forestière et veulent que leurs besoins soient pris en compte dans la planification.	• Une meilleure connaissance de la ressource et des potentiels. • L'optimisation de la mise en valeur du potentiel des PFNL.
O	Les PFNL comprennent une grande diversité de plantes (potentiellement plus de 200 produits), mais dont plusieurs ont une faible valeur et dont les rendements peuvent varier considérablement d'une année à l'autre. L'offre peut elle aussi connaître des fluctuations importantes. Le potentiel du territoire de la MRC d'Abitibi est cependant peu connu.	
M	Pour certains PFNL, il y a un risque de compromettre la pérennité de la ressource sur les terres publiques parce qu'il est très difficile d'assurer une coordination et un contrôle des cueilleurs d'ici et d'ailleurs. Pour cette raison, la vulgarisation des connaissances et le développement de l'industrie des PFNL exigent beaucoup de doigté et reposent largement sur l'implication des cueilleurs de PFNL et des exploitants forestiers.	

5.13 Bleuets

FO-FA	Les prix des bleuets sont élevés, mais il se peut que cela ne dure pas à cause de l'augmentation très	• La connaissance du

[6] http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/abitibitemiscamingue/Pages/accueilregion.aspx.

	importante de la production mondiale	potentiel pour des bleuetières. • La capacité à saisir l'opportunité de développer des bleuetières, possiblement dans le biologique.
FA	Selon le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi, toute mise en valeur agricole sur les eskers et la moraine Harricana est soumise à des conditions visant à préserver l'eau souterraine	
	Les volumes de bleuets produits varient considérablement d'une année à l'autre.	
O	Il y a un potentiel pour des bleuetières sur les sols sablonneux (eskers, moraine Harricana), essentiellement sur des terres du domaine de l'État. Par le passé, le Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) a identifié quelques sites dans le secteur de Barraute.	

5.14 Eau souterraine

FO-O	Selon le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi, toute mise en valeur agricole sur les eskers et la moraine Harricana est soumise à des conditions visant à préserver l'eau souterraine. Les eskers du territoire recèlent une ressource en eau souterraine abondante et de grande qualité. La filière eau est solidement établie avec l'usine d'embouteillage de St-Mathieu-d'Harricana et d'autres utilisateurs actuels ou potentiels qui misent sur la qualité de l'eau, comme un producteur de bière. La ressource en eau souterraine bénéficie d'une certaine protection et la connaissance scientifique progresse, contribuant à mieux cibler les mesures de protection. Le puits municipal d'Amos et le pavillon d'interprétation de l'esker à St-Mathieu-d'Harricana font partie des attraits touristiques, ce à quoi s'ajoutera un circuit des fontaines. La réputation de la qualité de l'eau du territoire dépasse les frontières de la région et même du Canada.	• Protection de la ressource eau et maintien d'une réputation sans tache (risque de brouillage de l'image). • Saisir des opportunités associées à la qualité de l'eau.
M	Il y a un risque potentiel que certains projets menacent la qualité de l'eau ou affectent sa réputation (ex. : agriculture intensive, bleuetière).	

5.15 Agrotourisme

FO	Quelques activités sont associées à l'agrotourisme ou peuvent l'être : circuit agrotouristique de St-Marc-de-Figuery (écurie, ferme laitière, miellerie), Marché public d'Amos, Refuge Pageau, Jardins de St-Maurice, visite du puits municipal d'Amos, pavillon d'interprétation de l'esker et de son eau, arboretum et pépinière de Trécesson, bergerie, ferme d'alpagas et autres. Cette offre est peu intégrée dans des circuits agrotouristiques.	• Le développement du nombre d'activités et de produits en agrotourisme. • La professionnalisation de l'image et des activités.
FA - O	Les paysages ruraux peuvent constituer un élément de l'agrotourisme, mais ils n'ont pas été caractérisés et leur valeur est peu connue.	
O	De plus en plus de touristes cherchent à vivre une expérience et l'agrotourisme offre plusieurs opportunités en ce sens.	

5.16 Valeur et propriété des terres

FO	Les terres agricoles sont très majoritairement la propriété de résidents d'ici.	• Le maintien de la propriété des terres prioritairement par des producteurs et aussi par des résidents d'ici. • La capacité de rentabiliser des acquisitions de terres dont les prix iront en augmentant. • Le financement de l'acquisition de terres. • Le maintien d'un nombre suffisant de producteurs agricoles.
FA - M	Le bas prix des terres incite des non-agriculteurs d'ici et d'ailleurs à acheter des terres sans les mettre en valeur et sans permettre aux producteurs de le faire. Certains souhaitent qu'une réglementation soit mise en place pour limiter l'achat de terres agricoles par des entreprises de l'extérieur de la région.	
O	Huit MRC du Québec sont membres du réseau Banque de terre (www.banquedeterres.ca), qui vise à jumeler des aspirants-producteurs avec des propriétaires fonciers. Pour les producteurs établis, la hausse du prix des terres aurait un effet d'amélioration sur les actifs et surtout sur la capacité d'emprunt et d'investissements.	
O - M	Le prix des sols agricoles dans la MRC d'Abitibi est bas en comparaison à d'autres régions, mais il pourrait augmenter très rapidement à l'instar de ce que l'on constate ailleurs. La hausse probable du prix des terres au cours des prochaines années rendra plus difficile l'acquisition de terres du voisinage par des producteurs dont l'entreprise est peu rentable. Par contre, elle sera un incitatif pour améliorer les sols en vue d'augmenter le rendement des cultures.	
M	Sur les 134 entreprises agricoles en 2014, 18 étaient en situation de vente ou de transfert dans un horizon de 5 ans. Sur ; ces 18 fermes, seulement 2 d'entre elles (revenus de moins de 50 000 $ brut) n'ont pas identifié de relève. Le nombre de producteurs agricoles diminue continuellement et il y a absence de relève pour certaines entreprises.	

5.17 Financement, couverture des risques des productions

FO	La Financière agricole du Québec (FADQ) est le principal acteur du financement agricole, tandis que Desjardins et la Banque Nationale sont des partenaires relais et parfois indépendants. Récemment, Financement agricole Canada est devenu un peu plus actif. Il y a une légère augmentation de la compétition entre les institutions. Les programmes d'assurance de stabilisation et de protection du revenu occupent une place importante dans la gestion d'une entreprise et sont plus importants dans notre région à cause de sa jeunesse en agriculture : assurance stabilisation, assurance récolte, Agri-stabilité, Agri-Québec, Agri-investissement et autres.	• L'accès à du financement permettant un développement agricole assez rapide. • Une adaptation des modèles d'entreprises et financiers aux particularités du territoire et de ses producteurs. • Saisir les opportunités qu'offrent les institutions en place et le marché en général.
FO-M	De nouveaux projets agricoles apparaissent dans la région, par des promoteurs de l'extérieur de la région, parfois avec un financement venant de l'extérieur de la région.	
FA	La crise dans certaines productions animales depuis les années 2000 affecte négativement les relations entre les producteurs agricoles et les institutions financières. Des producteurs du territoire affirment ne pas obtenir une compensation adéquate pour les pertes de	

	production à cause de normes et de contrôles inadéquats de la FADQ. Par ailleurs, il est difficile d'obtenir une couverture adéquate d'assurance pour de nouvelles productions, qui pourrait être associée à l'amélioration des sols ou au réchauffement climatique, à cause de l'absence d'historique de résultats en couverture individuelle ou collective. Cela fait que les couvertures initiales ne sont pas élevées, ce qui amplifie les risques financiers lors de mauvaises années. Ce raisonnement s'applique au programme Agri-stabilité dans le cas de l'introduction de grandes cultures puisque l'on démarre avec des résultats moyens, ce qui fait que le taux de couverture est toujours en retard sur la production. Aucun programme ne permet de vraiment bien couvrir les risques d'introduction d'une nouvelle culture.
	Les nouveaux outils du FIRA (Fonds d'investissement pour la relève agricole) pour l'acquisition de terres par la relève ont été peu utilisés.
	La Financière agricole ne reconnaît que très lentement la nouvelle réalité climatique et base ses évaluations sur des données du passé qui ne reflètent pas la situation actuelle.
O	Certaines institutions sont plus ouvertes que d'autres à financer des productions émergentes, d'où l'intérêt pour des promoteurs de consulter plus d'une institution. Le développement des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement permet maintenant une protection pour des productions comme le foin, de nouvelles céréales, le sanglier, le bleuet, le sirop d'érable, le caprin et les productions biologiques.
M O	Sur une longue période, il y a une baisse de financement pour l'acquisition de nouveaux quotas, ce qui est compensé par les nouveaux financements dans l'amélioration des sols.
M	Les producteurs qui sont inscrits au programme d'assurance de stabilisation des revenus agricoles (ASRA) ne seront plus admissibles à la couverture Agri-Québec, soit 3 % de compensation des ventes nettes ajustées (VNA). Comme les producteurs ne pourront plus s'inscrire aux deux programmes, ce choix pourrait être déchirant dans certaines productions puisque certains producteurs pourraient préférer un profit à court terme, mais tout en accentuant leurs risques à long terme. Cette situation pourrait être une source d'instabilité. Depuis 2010 au Québec, le soutien de l'État en agriculture passe progressivement de programmes de soutien du revenu (type ASRA) vers un soutien à la gestion du risque (Agri-stabilité / Agri-investissement) et de compensation des marges historiques individuelles. Certaines productions n'ont plus accès aux programmes de stabilisation. Même si les impacts de ces changements sont limités dans notre région à ce jour, les producteurs en sont inquiets car cela pourrait affecter des productions comme celles de l'avoine, l'orge, le vache-veau, le mouton et le bouvillon. De plus, cela incite à migrer vers d'autres productions, dont la diversité possible est moins grande ici que dans le sud du Québec, ce qui pourrait désavantager la région. Plusieurs modèles de production sont sur le point d'être révisés dans les calculs d'ASRA, comme la production bovine, les céréales et d'autres productions, avec une possibilité d'amélioration de la productivité, ce qui réduirait beaucoup les compensations nettes.

5.18 Entrepreneuriat en agroalimentaire

FA	Malgré une bonne attractivité, l'accès demeure difficile. Lorsqu'il est question d'entrepreneuriat, en général, on ne fait pas beaucoup référence au secteur agroalimentaire. Il semble que plusieurs producteurs agricoles ne se perçoivent pas comme des entrepreneurs. Pour plusieurs producteurs agricoles, la mise en marché semble être un défi important.	• Le développement de l'intérêt des jeunes pour l'entrepreneuriat en agroalimentaire. • La mise au premier plan des thèmes de l'innovation et de l'ambition dans le secteur agroalimentaire.
FA - O	Peu de producteurs agricoles participent aux activités de la Chambre de commerce et d'industrie du Centre-Abitibi. Les agriculteurs n'ont pas l'habitude de suivre des formations avec des entrepreneurs des autres secteurs économiques.	
O	Il y a des opportunités pour le démarrage d'entreprises agricoles à temps partiel.	

5.19 Formation, développement des compétences

FO	Un travail de maillage, de diffusion et d'animation est fait par le réseau Agriconseils, les répondants en formation agricole et différents comités de colloque. La relève agricole est de mieux en mieux formée. Seulement 6 % de la relève sur le territoire de la MRC d'Abitibi n'a aucun diplôme.	• L'augmentation des compétences des producteurs.
FA	La performance des entreprises agricoles repose en partie sur une bonne gamme de compétences techniques (troupeau, champs, mécanique, bâtiments…) et dans la mise en marché. La gestion des entreprises agricoles se complexifie continuellement, nécessite des compétences de plus en plus diversifiées et exige beaucoup de temps. Certains producteurs ne sont pas disponibles pour des formations au cours de l'hiver parce qu'ils occupent un autre emploi.	
O	L'accès à des formations WEB favorise le développement des compétences.	

5.20 Services aux producteurs

FA	L'offre de services a changé. Auparavant, les producteurs avaient accès à une formule de services « club tout inclus », mais maintenant, les services sont offerts « à la carte » et ils doivent faire affaire avec plusieurs intervenants. Le MAPAQ offre moins de services directs aux producteurs. Une partie de ces services passe dorénavant par les groupes conseils agricoles. Il y a une faible disponibilité de services vétérinaires en prévention, en transfert d'embryon et pour les chevaux. L'offre de services régionale est fragile (vétérinaire, concessionnaire de machineries agricoles).	• Le maintien d'une base minimale de services aux producteurs.
FO	Malgré les changements de l'offre de services, on retrouve plus d'intervenants qu'auparavant.	

5.21 Innovation, recherche scientifique et développement expérimental

FA	Il y a un besoin de données pour appuyer des investissements dans le développement de productions. Les programmes de subvention d'essais du MAPAQ sont peu connus des producteurs du territoire et très peu utilisés. Les universités et centres agréés de transfert sont peu présents sur le territoire pour l'agriculture. Les producteurs sont peu enclins à réaliser des essais en RSDE. Certains affirment que leur expérience démontre que ce type de recherche entraîne principalement des retombées pour les consultants plutôt que des bénéfices aux champs.	• La compréhension de l'importance de la RSDE dans le développement agricole. • La capacité à saisir les opportunités qui se présentent.

5.22 Changements climatiques

O	Le réchauffement du climat bénéficie déjà à des productions établies, avoine, orge, blé, fourrage et grains mélangés, qui peuvent s'établir d'une manière plus solide et présenter de meilleurs potentiels de profits. De nouvelles cultures vont pouvoir être introduites en même temps que l'on améliorera les sols. Il se fait déjà du maïs ensilage sous paillis et on peut envisager l'introduction du maïs ensilage d'ici 20 ans et du maïs humide. Le Québec a mis sur pied, en 2013, un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES). Aujourd'hui, ce système est intégré ou en voie d'être intégré à celui d'autres juridictions en Amérique du Nord, notamment la Californie et l'Ontario. Ce marché du carbone crée des opportunités pour financer la réduction des émissions de GES, pour substituer la production d'énergie fossile par de l'énergie de source agricole, pour développer des cultures qui fixent le carbone et possiblement pour d'autres initiatives agricoles. De plus les revenus générés par cette bourse du carbone permettent au Gouvernement du Québec de développer un Fond Vert de plus de 1 milliard $ pour soutenir des initiatives dans le transport, la valorisation énergétique de la biomasse forestière, la biométhanisation, l'agriculture et d'autres secteurs.	• La capacité à saisir les opportunités associées au réchauffement climatique.
M	Le réchauffement climatique rend notre région plus à risque de dommages aux productions par des insectes et des maladies. La fonte plus hâtive de la neige favorisera une augmentation de l'érosion des sols au printemps. Aussi, s'il y avait une moins bonne couverture de neige, cela pourrait favoriser le gel de plantes vivaces qui sont moins bien adaptées à notre climat, comme la luzerne. Les changements climatiques entraînent une augmentation des écarts de température ainsi que des situations extrêmes (gestion des eaux lors de fonte rapide, etc.) ce qui peut complexifier la gestion de certaines productions et les débuts et fin de saisons de production.	

5.23 Protection du territoire agricole

FO	La réglementation en vigueur assure une bonne protection de l'intégrité de la zone agricole.	• La diffusion de l'entente à portée collective.
FA	L'entente à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAA est mal connue et comprise d'une partie de la population concernée.	

5.24 Fluctuation de la valeur du dollar canadien et des prix des carburants

FO-FA	En contribuant à de meilleurs prix, un dollar canadien relativement bas réduit la dépendance au Programme d'assurance de stabilisation des revenus agricoles (ASRA) en augmentant sa rentabilité et en diminuant les demandes de compensation du programme. Par contre, une valeur basse pour le dollar canadien augmente le coût de certains intrants comme les engrais, la machinerie agricole et les équipements pour les usines de transformation.	• La capacité à saisir les opportunités associées aux fluctuations de la valeur du dollar canadien et des prix des carburants.
FO-O	Le prix des carburants est l'objet de fluctuations. Un bas prix constitue un facteur positif à court terme pour les coûts de production : carburants consommés sur la ferme, coûts de transport des productions et des intrants, mais son incidence est peu significative pour les petites productions. A contrario et à long terme, cela ralentit les investissements dans les technologies de réduction de la consommation énergie. De plus, à court terme, cela rend moins intéressante la production de biodiésel à partir de l'huile de canola. Pour ce qui est du lait, les variations de prix des intrants sont prises en compte dans la détermination des coûts de production.	
O - M	Les fluctuations de la valeur du dollar canadien ont une incidence sur les productions agricoles. Un prix relativement bas depuis 2014 favorise des productions de notre région comme le bovin de boucherie, les céréales et les légumes. La production laitière en a moins bénéficié parce qu'elle est vendue sur le marché intérieur, même si cela réduit la compétition des fromages importés d'Europe et que cela favorise un meilleur prix des animaux de réforme et des veaux. Une hausse de la valeur du dollar aurait l'effet inverse.	

5.25 Concertation territoriale et régionale

FA	Il n'existe plus d'instance régionale de concertation dans l'agroalimentaire en Abitibi-Témiscamingue depuis la disparition de la Table de concertation en agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue. Également, la Table de concertation agroalimentaire de la MRC d'Abitibi n'existe plus. Le comité consultatif agricole de la MRC d'Abitibi est l'une des rares instances vouées aux questions agricoles qui regroupent des producteurs et non producteurs, mais son mandat n'en est pas un de développement.	• La mise sur pied d'une instance à l'échelle de la MRC. • La remise sur pied d'une instance régionale.

6 VISION 2031

Mission

La mission de la MRC d'Abitibi par rapport à la zone agricole est d'accompagner les acteurs du milieu pour favoriser une occupation du territoire par une agriculture active, créatrice de richesse et pérenne.

Valeurs

- *Qualité de vie des productrices, producteurs agricoles et des résidents ;*
- *Qualité des paysages et de l'environnement ;*
- *Collaboration, écoute, partage de points de vue et d'expérience ;*
- *Deuxième et troisième transformation en région.*

Scénarios de développement : vision 2031

Une vision sous forme de prospective chiffrée a été élaborée, qui projette jusqu'en 2031 les tendances actuelles et le résultat possible des actions de développement. Cette prospective a été présentée à l'assemblée publique de consultation du 29 mars 2016, portant sur la vision stratégique. Si le scénario 6 se réalisait (tous les développements qui sont évoqués), le chiffre d'affaires total doublerait d'ici 2031 (Tableau 6-1). Le détail des scénarios est présenté à l'annexe 1.

Tableau 6-1 : Vision 2031 sous forme de scénarios

	Hypothèse	Chiffre d'affaires total en 2031
Scénario 1	Maintien de la situation actuelle jusqu'en 2031.	22 311 753 $
Scénario 2	Continuation des tendances actuelles, sauf : • Lait : 7 arrêts de production, ajout de 3 fermes, achat de 67 kg par les fermes en place. • Bœuf : stabilisation sans croissance. Ovin : décroissance. • Grandes cultures : croissance de 5,5 %/an et un peu de drainage souterrain.	23 157 718 $
Scénario 3	Même situation que « Scénario 2 » plus deux phases intensives de drainage et une diversification des cultures.	28 412 266 $
Scénario 4	Même situation que « Scénario 3 », plus développement de la filière vache-veau avec ajout de 17 fermes et 1 125 vaches	30 398 477 $
Scénario 5	Même situation que « Scénario 4 », plus implantation de 5 maternités porcines.	44 214 437 $
Scénario 6	Même situation que « Scénario 5 », plus ajout de 3 nouveaux producteurs laitiers en sus du scénario 1 (situation actuelle).	44 950 277 $

Un texte de vision « version longue » a également été présenté à l'assemblée publique de consultation du 29 mars 2016, portant sur la vision stratégique. Ce texte est reproduit à l'annexe 2.

VISION

*En 2031, **on produira** plus de lait, de bovins de boucherie, de céréales et d'oléagineux, ce à quoi d'autres productions se seront ajoutées, par l'action de personnes compétentes qui assureront une plus grande productivité du travail, des sols et des troupeaux. Cela procurera plus de **richesse sur le territoire**. Les actions de développement seront mieux concertées et coordonnées. Les terres agricoles demeureront très majoritairement la **propriété** de producteurs agricoles résidant ici. Il en résultera une meilleure **occupation du territoire**.*

- DÉVELOPPEMENT – RICHESSE TERRITORIALE -

- PROPRIÉTÉ DES TERRES – OCCUPATION DU TERRITOIRE -

7 PLAN D'ACTION

7.1 L'approche du plan d'action

Les actions sont présentées sous forme de tableau. Elles sont classées en trois catégories qui sont associées à la vision : enjeux prioritaires, productions prioritaires et autres actions.

7.1.1 Des actions associées aux enjeux prioritaires

1. Financement et gestion des risques des productions
2. Entrepreneuriat et développement des compétences
3. Relève agricole et démarrage
4. Développement des sols
5. Propriété des terres

La vision 2031 en est une de développement. Pour développer, il faut de l'investissement et notamment du financement. Les entreprises existantes et les nouvelles entreprises ont besoin de financement pour développer leur production, acheter des animaux et des quotas, construire des infrastructures ou améliorer celles qui existent, acheter des terres et des machineries, effectuer du drainage souterrain et pour réaliser plusieurs autres initiatives. Meilleur sera le financement, plus rapide sera le développement.

Le développement passe obligatoirement par des entrepreneures et entrepreneurs, c'est-à-dire par des personnes qui conçoivent de nouveaux projets, qui innovent en faisant des choses nouvelles, qui adoptent des solutions propres à leur entreprise, qui investissent, qui améliorent leur gestion et qui cherchent constamment à optimiser les efforts par rapport aux bénéfices obtenus. Les producteurs agricoles sont déjà des entrepreneurs, il reste à pousser plus loin la culture entrepreneuriale pour réaliser le développement qui correspond à la vision. Leurs compétences sont un élément fondamental de leur capacité de réussir.

Le développement des sols est une composante fondamentale. Le succès des productions animales et des différentes cultures repose largement sur des sols plus productifs, comme le montre l'expérience des producteurs qui obtiennent les meilleurs résultats. Il faut investir dans le drainage souterrain et de surface, le nivellement, la correction de l'acidité et l'amélioration de la structure des sols.

Les cinq enjeux prioritaires sont classés par ordre d'importance au moment de l'adoption du PDZA. Il existe des liens étroits entre ces enjeux, notamment entre le financement, d'une part, et l'entrepreneuriat, le développement des sols et la propriété des terres, d'autre part.

Les actions associées à chaque enjeu sont elles aussi classées par ordre d'importance.

Au fil des années, il est probable que l'ordre d'importance de ces cinq enjeux et des actions variera. Par exemple, il se peut que la question de la propriété des terres en vienne à prendre beaucoup d'importance si le prix des terres augmente beaucoup.

7.1.2 Les actions associées aux productions prioritaires

1. Production laitière
2. Bovins de boucherie
3. Culture des céréales et oléagineux
4. Agriculture de proximité
5. Maternités porcines

La vision 2031 en est une de développer en priorité les principales productions présentes sur le territoire, tout en ajoutant quelques nouvelles productions.

Ces cinq productions sont prioritaires au moment de l'adoption du PDZA. Cela pourrait évoluer au fil des années. Par exemple, les maternités porcines pourraient disparaître des priorités s'il s'avérait que le projet considéré ne peut se réaliser. L'inverse pourrait aussi se produire s'il s'avérait possible de réaliser un développement plus important qu'anticipé.

Par ailleurs, d'autres productions pourraient devenir prioritaires, par exemple, des cultures qui ne sont pas présentes ou qui sont considérées comme non prioritaires en 2016.

7.1.3 Les autres actions

Ces actions ne font pas partie des priorités à l'étape actuelle du plan. Cependant, comme la durée du plan est de 15 ans, il se peut que certaines d'entre elles deviennent prioritaires ou que les conditions soient telles qu'il soit possible de les réaliser. Le classement est par ordre d'importance.

1. Fourrages et pâturages
2. Cultures alternatives
3. Friches et sols sous-utilisés
4. Agrotourisme
5. Produits forestiers non ligneux (PFNL)
6. Eau souterraine

7.1.4 Présentation des actions

Le tableau 7-1 constitue le plan d'action. Il comprend les éléments suivants pour chacun des points :

- Objectifs. Les objectifs ont préséance sur les actions, de sorte que les actions associées à un objectif pourraient, à la pratique, être modifiées.
- Actions : pour chaque objectif, les actions sont classées par ordre d'importance. Comme le plan a une durée de 15 ans, il se peut que certaines actions s'ajoutent au fil des années et que d'autres actions soient abandonnées.
- Partenaires : il s'agit des partenaires dans les actions, considérant que la MRC d'Abitibi assume la responsabilité générale de la mise en œuvre du plan. Son rôle est de coordonner les différents acteurs concernés et de veiller à ce que les acteurs concernés réalisent les

actions qui relèvent de leur responsabilité. La MRC d'Abitibi est également responsable de l'évaluation des résultats et de la mise à jour périodique du plan. Le CLD Abitibi, qui relève de la MRC d'Abitibi, pourrait assumer une bonne partie des actions pour la MRC.

7.1.5 Actions prioritaires

Tableau 7-1 : Actions prioritaires

	ACTION
Financement	Réaliser un portrait du financement des entreprises du territoire.
Entrepreneuriat	Démarrer un club d'entrepreneurs agricoles en vue de dynamiser l'entrepreneuriat. Créer une page Facebook du club. Établir, via le club d'entrepreneurs, un mécanisme de parrainage de ceux qui démarrent dans une production et un mécanisme d'accueil des nouveaux producteurs. Pour les projets de démarrage, préconiser l'approche déjà appliquée par Les Producteurs de lait du Québec.
Développement des sols	Sonder les producteurs sur les raisons pour lesquelles ils n'effectuent pas de drainage ou ne demandent pas la subvention. Sensibiliser les producteurs et les différents intervenants agricoles sur les avantages et bénéfices du drainage agricole combiné à la mise en place d'un plan cultural, diffuser les cas réalisés sur notre territoire et organiser des visites aux champs. Diffuser le programme de subvention actuel de drainage des terres du MAPAQ. Informer les propriétaires et les municipalités du rôle et des responsabilités de chacun ainsi que de la procédure à suivre. Coordonner les activités de drainage et le nettoyage et gestion des fossés municipaux. Sensibiliser les producteurs des diverses initiatives relatives aux sols : correction de l'acidité des sols, amélioration de leur structure, apport en phosphore pour les cultures biologiques, cultures de couverture du sol, minimiser le travail des sols, etc.
Agriculture de proximité :	Continuer à fournir un soutien dans l'élaboration des plans d'affaires et dans la recherche de financement pour la production et la transformation. Diffuser le cadre réglementaire associé à l'entente à portée collective conclue en vertu de l'article 59. Promouvoir les produits locaux, notamment en misant sur la fraîcheur des produits, le soutien à l'économie locale, etc. ainsi qu'assurer un maillage entre les entreprises locales pour la mise en marché. Favoriser la promotion des produits locaux via la maison du tourisme d'Amos pour des périodes spécifiques (noël et estival).
Agrotourisme :	Mettre sur pied un comité mandaté de proposer une plus grande gamme d'activités et de circuits en agrotourisme.
Cultures alternatives	Rester en lien avec les ressources existantes qui assurent une veille sur les nouvelles cultures potentielles.
Propriété des terres agricoles	Proposer des contrats types de location de terres entre des producteurs agricoles et des propriétaires non-agriculteurs en vue de leur mise en valeur. Faire un inventaire par municipalité des terres détenues par des non-producteurs.
Relève agricole et démarrage d'entreprises	Réaliser un inventaire des actions actuelles en lien avec la relève agricole et les transferts d'entreprises agricoles et identifier les améliorations qui peuvent être apportées au processus.

Tableau 7-2 : Plan d'action

Objectif	Action	Partenaires	Échéancier	Indicateur de résultat
7.2 Enjeux prioritaires				
7.2.1 Financement et gestion des risques des productions				
• **Rechercher un meilleur financement des entreprises.** • **Rechercher une meilleure couverture d'assurance des risques des productions.**	<u>Financement</u> 1. Réaliser un portrait du financement des entreprises du territoire.	Financière agricole du Québec (FADQ) Institutions financières (FADC, banque, caisse) UPA MAPAQ Réseau Agriconseils A-T (référencement)	1-5 ans	Portrait des sources de financement et sa diffusion. Nombre d'entreprises soutenues par le CLD.
	2. Suivant les conclusions du portrait, faire connaître les particularités du territoire et de ses producteurs à la Financière agricole du Québec, à Financement agricole Canada et à d'autres institutions financières.	FADQ UPA	1-5 ans	Document remis à des institutions financières et rencontres avec des représentants d'institutions.
	3. Inciter les organismes de financement à mieux faire connaître leurs règles en vue de faciliter le financement.	FADQ Institutions financières (FADC, banque, caisse) MAPAQ UPA	1-5 ans	Diffusion d'informations par les institutions financières.
	<u>Gestion des risques des productions</u> 4. Documenter et informer les élus de la problématique de l'assurance agricole de la Financière Agricole du Québec.	FADQ UPA	1-5 ans	
	5. Assurer un appui politique auprès de la Financière agricole du Québec pour que les prestations d'assurances soient basées sur les pertes réelles de production des champs et des troupeaux.	FADQ UPA	1-5 ans	Prise en compte des pertes réelles par la FADQ.
7.2.2 Entrepreneuriat et développement des compétences				
• **Stimuler l'entrepreneuriat agricole et agroalimentaire.** • **Augmenter les compétences des productrices et producteurs.** • **Assurer une formation adéquate des employés agricoles.** • **Développer une communauté agricole forte.** • **Diversifier les modèles d'entreprises.**	6. Faire des démarches auprès du Réseau Agriconseils afin d'assurer la mise à jour du portrait des sources de financement agricole et de leurs particularités et en faire la diffusion.	MAPAQ Réseau Agriconseils A-T		
	7. Démarrer un club d'entrepreneurs agricoles en vue de dynamiser l'entrepreneuriat et créer une page Facebook du club.	UPA SADC	1-5 ans	Club d'entrepreneur en place qui répond à la demande des membres Nombre de membres. Page Facebook active.
	8. Mieux utiliser les événements comme occasion de mobilisation en vue de développer l'entrepreneuriat en agroalimentaire : expositions, salons commerciaux, activités scolaires. Tenir des activités de partage des expériences entre producteurs, incluant, par exemple, des compétitions et des formations.	Collectif en formation agricole Groupe conseils agricoles Abitibi MAPAQ UPA UQAT Société d'agriculture d'Abitibi	1-5 ans	Thèmes des rencontres définis. Liste d'événements et lieux. Bilans d'événements.
	9. Prendre l'initiative d'une activité de niveau provincial qui se réaliserait à Amos et servirait de		6-10 ans	Tenue de l'événement

Objectif	Action	Partenaires	Échéancier	Indicateur de résultat
	catalyseur (thème possible : bovin de boucherie).			
	10. Diffuser les transferts d'entreprises et les nouveaux démarrages dans les médias locaux.	CLD SADC UPA local	1-5 ans	Document d'inventaire des actions actuelles et des améliorations à apporter.
	11. Faire le diagnostic des raisons du faible taux de participation aux formations en région et localement. 12. En fonction du diagnostic du point 11, adapter les formations aux besoins des producteurs locaux (type, sujet et lieu de formation, formation WEB, etc.) et assurer la diffusion.	Collectif régional en formation agricole de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec Réseau Agriconseils A-T MAPAQ CSH	1-5 ans	Sondage réalisé Formations données, nombre de participants et thèmes
	13. Entreprendre une approche auprès des écoles afin d'organiser des activités dans les écoles (ex : «Je cultive ma citoyenneté»)	Syndicat local CSH	En continu	Liste d'activités de promotion à réaliser. Bilan des activités réalisées. Nombre de participants de la MRC
	14. Sensibiliser les producteurs agricoles à devenir membres de la Chambre de commerce et d'industrie du Centre-Abitibi et réaliser une activité annuelle avec cet organisme sur les thèmes de l'agroalimentaire.	UPA CCICA	1-5 ans	Bilan occasionnel du nombre de producteurs membres de la Chambre de commerce
	15. Réaliser l'analyse des CUMA en place (forces et faiblesses) et évaluer les moyens pour les dynamiser.	UPA CUMA MAPAQ Coopérative de développement régional	1-5 ans	Comptes rendus de rencontres de membres des CUMA.
	16. Évaluer le besoin et les moyens de la mise en place d'une coopérative d'utilisation de la main-d'œuvre (CUMO).	UPA Emploi-Québec Coopérative de développement régional MAPAQ	1-5 ans	Bilan des activités de soutien à la mise en place d'une CUMO.
7.2.3 *Relève agricole et démarrage d'entreprises*				
• **Améliorer le soutien à la relève agricole et aux projets de démarrage.**	17. Promouvoir les services de mentorat (SADC) et de parrainage (Les producteurs de Lait) présent sur le territoire de la MRC et mettre de l'avant la solidarité qui existe entre les producteurs.	SADC UPA Réseau Agriconseils A-T Les Producteurs de lait du Québec	1-5 ans	Mécanisme de parrainage et d'accueil en place.
	18. Établir un mécanisme de parrainage pour les autres productions et un mécanisme d'accueil des nouveaux producteurs. Pour les projets de démarrage, s'inspirer de l'approche déjà appliquée par Les Producteurs de lait du Québec.	UPA Réseau Agriconseils A-T Les Producteurs de lait du Québec	1-5 ans.	Nombre de parrainage annuel
	19. Réaliser un inventaire des actions actuelles en lien avec la relève agricole, les transferts d'entreprises agricoles et les cédants et identifier les améliorations qui peuvent être apportées au processus.	Syndicat de la relève agricole, Réseau Agriconseils A-T MAPAQ	1-5 ans.	Inventaires
	20. Entreprendre des démarches auprès des partenaires afin d'assurer la promotion de l'agriculture dans les lieux académique, auprès des personnes qui ont un intérêt pour l'agriculture (jeunes, exploitants, employés, etc.).	Collectif régional en formation agricole de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec CSH CEGEP	1-5 ans	Nombre de rencontres

Objectif	Action	Partenaires	Échéancier	Indicateur de résultat
		Fédération de la relève agricole MAPAQ		
7.2.4 Développement des sols				
• **Développer les sols en vue de favoriser la rentabilité des cultures.** • **Rattraper le retard du drainage des terres par rapport au reste du Québec.**	21. Sonder les producteurs sur les raisons pour lesquelles ils n'effectuent pas de drainage et/ou la subvention. 22. Sensibiliser les producteurs et les différents intervenants agricoles sur les avantages et bénéfices du drainage agricole combiné à la mise en place d'un plan cultural, diffuser les cas réalisés sur notre territoire et organiser des visites aux champs. 23. Diffuser le programme de subvention actuel de drainage des terres du MAPAQ.	Groupe conseils agricoles Abitibi MAPAQ Réseau Agriconseils A-T	1-5 ans	Document produit. Liste et date de diffusion
	24. Informer les propriétaires et les municipalités du rôle et responsabilité de chacun ainsi que de la procédure à suivre. 25. Coordonner les activités de drainage et le nettoyage et gestion des fossés municipaux.	MDDELCC Municipalités Producteurs	En continu	Comptes rendus d'activités de coordination.
	26. Advenant que les demandes dépasses l'offre de subvention, négocier avec le MAPAQ, la reconduction du programme de soutien au drainage souterrain et de surface et revoir les critères d'admissibilité afin que le nombre de terres cultivées drainées sur le territoire de la MRC atteigne 25 %.	MAPAQ Producteurs UPA	En continu	Bilan annuel du nombre d'hectares drainés avec ou sans aide financière. Bilan annuel des autres activités de développement des sols.
	27. Rechercher l'obtention d'une aide financière bonifiée des coûts pour un producteur lors de l'introduction qui essaie le drainage afin qu'il puisse juger des bénéfices de l'investissement.	MAPAQ UPA	1-5 ans	Compte rendu des démarches et des résultats.
	28. Sensibiliser les producteurs des diverses initiatives relatives aux sols : correction de l'acidité des sols, amélioration de leur structure, apport en phosphore pour les cultures biologiques, cultures de couverture du sol, minimiser le travail des sols, etc.	Municipalités Groupe conseils agricoles Abitibi Réseau agriconseils A-T MAPAQ	1-5 ans	Bilan des principales initiatives de développement des sols.
	29. Documenter l'utilisation des résidus miniers ou industriels non toxiques comme amendement des sols.	UQAT CTRI MERN MDDELCC Minières	En continu	Réalisation d'études
	30. Sensibiliser les producteurs des possibilités de remise en production des terres en friche par le pâturage de bovins de boucherie. À cette fin, si les conditions sont réunies, négocier une aide particulière au MAPAQ.	MAPAQ	6-10 ans	Bilan des initiatives et du soutien du MAPAQ.
7.2.5 Propriété des terres agricoles				
• **Maintenir une part très élevée de la propriété des terres par des producteurs résidant ici.** • **Faciliter la vente de fermes (relève, transfert) et le démarrage de nouvelles entreprises.**	31. Faire un inventaire par municipalité des terres détenues par des non-producteurs.	Municipalités UPA	1-5 ans	Inventaire réalisé, mise à jour occasionnelle.
	32. Documenter les avantages et bénéfices pour les non-producteurs de louer leur terre (ou une partie) à des producteurs agricoles et diffuser l'information.	UPA Municipalités	1-5 ans	Document produit Date et liste de distribution
	33. Proposer des contrats types de location de terres entre des producteurs agricoles et des propriétaires non-agriculteurs en vue de leur mise en valeur.	Municipalités UPA MAPAQ	1-5 ans	Modèle de contrats de location. Diffusion faite par les municipalités. Rappel occasionnel par les municipalités.
	34. Étudier la mise en place d'un fonds d'investissement local en agriculture ou mettre en place une structure d'achat et d'amélioration des terres et d'investissement avec potentiel de rachat par des agriculteurs ou la relève. S'assurer d'une formule qui maintient le droit de bénéficier de subventions	SADC UPA	6-10 ans	Rapport d'études sur la mise en place d'un fonds.

Objectif	Action	Partenaires	Échéancier	Indicateur de résultat
	au drainage.	Institutions financières (Fonds Capital régional Desjardins) FADQ (FIRA)		Bilan des activités visant la création d'un fonds.
	35. Analyser le nouveau modèle de remboursement des taxes foncières aux propriétaires de terres qui sont cultivées sous location et proposer, s'il y a lieu, des changements au programme de remboursement de taxes en vue de favoriser la mise en valeur des terres agricoles.	MAMOT Municipalités Revenu Québec UPA	1-5 ans	Document d'analyse produit. Proposition de changements au programme de remboursement de taxes. Bilan des démarches pour faire valoir la proposition.
	36. Mettre sur pied un comité de réflexion et de stratégie qui assure une veille pour les entreprises à risques de démantèlement, des terres et fermes à vendre.	Municipalités UPA Réseau Agriconseils A-T SADC	1-5 ans	Comité formé et opérationnel. Mécanisme en place.
	37. Faire un suivi du service Banque de terres (banquedeterres.qc.ca) et de toute approche similaire.	MAPAQ	En continu	Rapport occasionnel sur le suivi.
7.3 Productions prioritaires				
7.3.1 Production laitière				
• **Développer la production laitière.**	38. Réaliser le portrait des quotas produits à l'échelle de la MRC. 39. Faire de la sensibilisation ciblée auprès de producteurs qui ne produisent pas la totalité de leur droit de produire 40. Démontrer la rentabilité de produire la totalité du droit de produire auprès des producteurs concernées.	UPA MAPAQ Réseau Agriconseils A-T Club-conseils Les Producteurs de lait de l'A-T	1-5 ans	Bilan trimestriel sur les droits de produire et la production.
• **Recruter des producteurs de lait.**	41. Produire un document faisant état des réalités (avantages et inconvénients) du territoire de la MRC pour la production de lait. 42. Lorsque les conditions favorables seront réunies, effectuer une opération de « grande séduction » visant à recruter de producteurs du sud du Québec, des jeunes qui veulent démarrer dans la production et des stagiaires de l'Institut de technologie agricole (6 – 10 ans).	UPA MAPAQ Relève agricole	1-5 ans	Document sur les atouts. Nombre de producteurs recrutés. Nombre de jeunes en démarrage. Nombre de stagiaires.
7.3.2 Bovins de boucherie				
• **Accroître la production de bovins de boucherie.**	43. Inventorier et faire connaître les sites prêts à redémarrer immédiatement.	UPA MAPAQ	1-5 ans	Inventaire réalisé et diffusé.
	44. Faire connaitre les différents modèles de production comme le temps partiel, différentes tailles, des synergies avec les cultures biologiques, des produits différentiés, de très faibles ressources via différents outils de communication.	UPA MAPAQ	1-5 ans	Document sur des modèles et sa diffusion.
	45. Tenir des activités comme un événement annuel sur la production bovine, une journée de conférences et d'échanges, une soirée de dégustation, des ateliers de démarrage de la production.	Réseau Agriconseils A-T Groupe conseils agricoles Abitibi Syndicat des producteurs bovins MAPAQ	6-10 ans	Activité annuelle.
7.3.3 Céréales et oléagineux				
• **Poursuivre et accélérer le développement de la production de céréales et d'oléagineux.** • **Diversifier les productions sur le territoire.**	46. Réaliser une étude sur les infrastructures disponibles et le besoin de la mise en place d'infrastructures appropriées : silos, séchoirs, transport, meunerie.	UPA MAPAQ Groupe conseils agricoles Abitibi Réseau Agriconseils A-T	6-10 ans	Document d'analyse sur les infrastructures.

Objectif	Action	Partenaires	Échéancier	Indicateur de résultat
	47. Assurer le suivi sur la problématique d'animaux qui ravagent les champs de céréales, notamment des grues du Canada pour l'orge et appuyer les démarches actuellement en cours.	UPA FADQ MFFP Service Canadien de la faune	En continu	Bilan sur la problématique des animaux qui ravagent les cultures.
	Organiser des activités locales ou régionales sur les infrastructures pour les grains et sur leur commercialisation, notamment pour expliquer les différentes stratégies de contrats, contrats à terme et vente directe.		1-5 ans	Activité sur les infrastructures et la commercialisation.
	48. Tenir des activités comme des minis concours de parcelles avec suivis, en incluant des parcelles de fertilisation et d'essais de variétés afin de sensibiliser les producteurs à l'amélioration des rendements dans les cultures.	Profid'Or UPA MAPAQ Groupe conseils agricoles Abitibi RAAT		Activité sur les rendements.
	49. Créer un lieu d'échange pour favoriser les maillages entre les producteurs de différentes productions (biologique, conventionnelle, alternative, etc.).			
7.3.4 Agriculture de proximité				
• **Améliorer la promotion et la mise en marché des produits régionaux.** • **Développer l'agriculture de proximité.**	50. Maintenir le soutien dans l'élaboration des plans d'affaires et dans la recherche de financement pour la production et la transformation. 51. Diffuser le cadre réglementaire associé à l'entente à portée collective conclue en vertu de l'article 59. 52. Utiliser le marché public pour sensibiliser la population générale à l'importance de l'agriculture (campagne de sensibilisation). 53. Diffuser des initiatives en lien avec les saines habitudes de vie, l'alimentation et les produits locaux.	Association des producteurs agroalimentaires d'Abitibi-Est Marché public d'Amos Municipalités MAPAQ	1-5 ans	Nombre de plans d'affaires. Bilan de diffusion du cadre réglementaire. Bilan sur la concertation entre producteurs conventionnels et biologiques.
	54. Soutenir le développement de l'offre de paniers de produits locaux (légumes). 55. Explorer l'idée de couvrir partiellement le marché public d'Amos.	Association des producteurs agroalimentaires d'Abitibi-Est Marché public d'Amos MAPAQ	1-5 ans	Bilan de la promotion des produits locaux. Analyse sur l'ajout d'un toit au marché public.
	56. Promouvoir les produits locaux, notamment en misant sur la fraîcheur des produits, le soutien à l'économie locale, etc. ainsi qu'assurer un maillage entre les entreprises locales pour la mise en marché.	Association des producteurs agroalimentaires d'Abitibi-Est Marché public d'Amos MAPAQ	1-5 ans	
	57. Favoriser la promotion des produits locaux via la maison du tourisme d'Amos pour des périodes spécifiques (noël et estival).	Ville d'Amos ATR Association des producteurs agroalimentaires d'Abitibi-Est	1-5 ans	Nombre de panier vendu
7.3.5 Maternités porcines				
• **Attirer une entreprise intéressée à implanter des maternités porcines.** • **Maximiser les retombées locales d'un éventuel projet.**	58. Suivre les développements d'entreprises susceptibles d'implanter des maternités porcines. 59. Assurer la mise en place d'un plan communication appropriée auprès de la population et des entreprises agricoles.	Promoteur Municipalités Producteurs UPA	1-5 ans	Investissement d'un promoteur. Bilan des retombées locales.
7.4 Autres actions				
7.4.1 Fourrages et pâturages				
• **Augmenter la productivité et la qualité des fourrages et des pâturages.**	Mise en place d'un club d'entrepreneurs	MAPAQ UPA	1-5 ans	Bilan sur les fourrages.

Objectif	Action	Partenaires	Échéancier	Indicateur de résultat
• **Favoriser le partage d'expérience entre les producteurs et la diffusion des pratiques qui donnent de bons résultats.**		Groupe conseils agricoles Abitibi Réseau Agriconseils A-T		
7.4.2 Cultures alternatives				
• **Mieux connaître la gamme de cultures qui sont bien adaptées aux conditions de sols et de climat du territoire.** • **Encourager le développant des cultures qui peuvent assurer une bonne rentabilité.**	60. Rester en lien avec les ressources existantes qui assurent une veille sur les nouvelles cultures potentielles		En continu	
	61. Suivre la réalisation d'essais de cultures avec l'implication de producteurs agricoles, sur plusieurs années, dans le cadre de réseaux d'essais, avec diffusion en groupe des résultats (céréales biologiques, chanvre pour la graine et l'huile, soie d'Amérique [asclépiade], gourgane, etc.). 62. Si les résultats sont probants, développer à plus vaste échelle une ou quelques productions rentables. 63. Évaluer la pertinence de CUMA dans l'achat d'équipements spécialisés en vue de faciliter le développement de nouvelles cultures.	MAPAQ UPA Groupe conseils agricoles Abitibi Réseau Agriconseils A-T UQAT, Unité de recherche et de développement en agroalimentaire	En continu	Rapport annuel des activités de veille. Bilan occasionnel sur les essais de cultures réalisés. Bilan occasionnel sur les maillages entre les cultures et les productions animales. Document d'analyse sur les possibilités de transformation locale. Document d'analyse sur la pertinence d'une CUMA.
7.4.3 Friches et sols sous-utilisés				
• **Mettre en valeur des sols actuellement inutilisés ou sous-utilisés.**	64. Caractériser et cartographier les friches en fonction de leur potentiel agricole. Obtenir la collaboration des municipalités à cette fin et identifier les friches utilisables pour la production agroalimentaire.	UPA Groupe conseils agricoles Abitibi Réseau Agriconseils A-T Municipalités	6-10 ans	Carte des friches et sa diffusion. Localisation de friches pouvant être reboisées et diffusion de l'information.
	65. Poursuivre le développement de la production de saule avec des variétés adaptées sur des sols convenant à cette culture	Cellule d'aménagement Des Coteaux	En continu	Poursuite de la culture de saule.
7.4.4 Agrotourisme				
• **Développer l'agrotourisme.**	66. Mettre sur pied un comité mandaté de proposer une plus grande gamme d'activités et de circuits en agrotourisme : • bonifier des visites de ferme pour renforcer l'expérience vécue par les visiteurs ; • identifier et caractériser les paysages ruraux d'intérêt en vue de les mettre en valeur lors de visites ; • inclure des activités liées aux industries agroalimentaire dans des circuits d'agrotourisme ; • associer des forfaits de restauration et d'hébergement à des circuits agrotouristiques; • Produire un catalogue de l'offre de produits agroalimentaires locale.	Gestionnaires d'attraits touristiques Municipalités Producteurs agricoles Tourisme Amos-Harricana	1-5 ans	Maintien et bonification de ce qui existe. Nouvelles activités et nouveaux circuits.
7.4.5 Produits forestiers non ligneux (PFNL)				
• **Développer la production des PFNL en quantité et en diversité.** • **Favoriser la pérennité de la ressource.**	67. . Soutenir les entreprises en place, incluant celles des Abitibiwinnik de Pikogan, dans leurs stratégies d'affaires : développement de produit, formation des cueilleurs, liens avec les entreprises forestières. 68. Assurer l'acquisition de connaissance sur les produits présents sur le territoire. 69. Assurer une communication entre les producteurs afin de connaître les problématiques. 70. Adresser toutes problématiques auprès des autorités concernées (MERN).	MAPAQ MERN Municipalités Producteurs	6-10 ans	Données sur le maintien et progression de la production de PFNL. Table sur les PFNL. Colloque sur les PFNL. Sondage sur la préoccupation de la pérennité.
7.4.6 Eau souterraine				
• **Maintenir une réputation de pureté de l'eau souterraine des eskers et de la**	71. Intervenir pour assurer la préservation de l'image de pureté de l'eau des nappes aquifères du territoire.	Groupe de recherche en eau souterraine de l'UQAT	Interventions occasionnelles	Absence de critiques publiques sur la qualité de l'eau souterraine.

Objectif	Action	Partenaires	Échéancier	Indicateur de résultat
moraine Harricana.		Producteurs agricoles OBVAJ OBVAT		
• **7.4.7 Bourse du carbone**				
• **Tirer profit des opportunités associées à la bourse du carbone.**	72. Faire connaître aux producteurs agricoles et à des promoteurs potentiels les mécanismes permettant de transiger des crédits de carbone reliées à la réduction des émissions de gaz associées à leurs pratiques (troupeaux, champs, machinerie, etc.) et au développement de cultures permettant de stocker du carbone ou à substituer des sources d'énergie fossiles par des sources issues de l'agriculture.	Bourse du carbone MDDELCC UPA	Interventions occasionnelles	Montants de crédits compensatoires transigés par les entreprises agricoles relativement à la réduction de leurs émissions et au développement de nouvelles cultures.

8 GOUVERNANCE

Le gouvernement du Québec a confié aux MRC le mandat du développement local, ce qui inclut le développement de la zone agricole. La MRC d'Abitibi prévoit mettre en place une instance de gouvernance qui assumera la responsabilité de la mise en œuvre du PDZA. Une telle instance sera évolutive en fonction des changements qui surviendront au fil des années.

L'instance de gouvernance pourra notamment :

1. Coordonner la mise en œuvre du PDZA.
2. Explorer l'idée d'une entente spécifique sur la mise en œuvre du PDZA impliquant des partenaires gouvernementaux et autres.
3. Rechercher la meilleure harmonisation possible des interventions du MAPAQ et/ou des municipalités avec celles prévues dans le PDZA.
4. Rechercher une concertation régionale et territoriale sur des questions de développement de la zone agricole qui concernent l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue et /ou la MRC d'Abitibi, notamment les suivantes :
    - le financement des entreprises agricoles et la gestion des risques des productions, par exemple, en produisant un document sur les particularités des terres (valeurs, conditions climatiques, rendements des cultures, etc.) et en intervenant auprès de la Financière agricole du Québec et d'autres institutions financières ;
    - le drainage des terres agricoles ;
    - l'acquisition de connaissances sur les PFNL et leur mise en valeur en assurant leur pérennité;
    - la production d'un bilan de tous les PDZA de la région et l'identification des enjeux communs;
    - la pression du développement territorial exercée sur la zone agricole.
5. Faire un bilan annuel et une mise à jour du PDZA environ aux 3 ans.
6. Se doter d'un plan de communication du PDZA et des actions qui y sont associées, en incluant notamment la préoccupation de favoriser la concertation entre les municipalités et les producteurs locaux.

BIBLIOGRAPHIE

AGRINOVA. Agriculture nordique et productions émergentes 2016. En ligne. http://www.agrinova.qc.ca/types-de-services/champs-daction/. Consulté le 26 mai 2016.

AGROMETÉO QUÉBEC. 2016. Atlas agroclimatique du Québec. En ligne : http://www.agrometeo.org/index.php/atlas. Consulté le 26 mai 2016.

AGRICULTURE CANADA. 2016. En ligne: http;//www.agr.gc.ca/ressources/prod//doc/env//climat/qc_gs_fra.pdf. Consulté le 28 novembre 2016.

Agriculture nordique axée sur la production bovine (ANAPB). 2015. Bilan annuel des réalisations 2014-2015. 36 pages

AMÉNAGEMENT RURAL ET DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE (ARDA). 1960-1980. Inventaire des terres du Canada (fichiers de formes).

BULLETIN DES AGRICULTEURS. Juin 2005. Portrait agroenvironnemental de l'Abitibi-Témiscamingue - Des progrès significatifs. En ligne : http://www.lebulletin.com/actualites/portrait-agroenvironnemental-de-labitibi-tmiscamingue-des-progrs-significatifs-11715. Consulté le 11 octobre 2015.

BUREAU FÉDÉRAL DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU QUÉBEC (BFDRQ). 1997. Le potentiel biophysique de l'Abitibi-Témiscamingue (pages 14 À 18) : Annexe A. En ligne : http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/MEMOIRE(1)/08-15-VM-Syndicat_prod_cultures_commerciales_annexe1.pdf. Consulté le 5 octobre 2015.

CANARDS ILLIMITÉS CANADA (CIC). 2009. Portrait des milieux humides - Région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue (08). En ligne : http://www.ducks.ca/assets/2013/01/PRCMH_R08_ABTE_2009_portrait_cartes.pdf. Consulté le 3 septembre 2015.

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ABITIBI. 2015. Les portraits de la MRC d'Abitibi - Planification territoriale de la MRC d'Abitibi. (6 cahiers)

CLOUTIER, V., VEILLETTE, J., ROY, M., BOIS, D., GAGNON, F., DE CORTA, H. 2007. Atlas sur les eaux souterraines de la MRC d'Abitibi. Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Québec. 24 p. (36 cartes) En ligne. http://gres.uqat.ca/RadFiles/Documents/Documentations%20et%20liens/Atlas_eaux_souterraines_MRCAbitibi.pdf et http://gres.uqat.ca/RadFiles/Documents/Documentations%20et%20liens/Cartes_2.1_a_6.1.pdf.

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ). 2012. Demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* no. 370395. 17 pages et annexes.

CÔTÉ, DUVIEUSART & ASSOCIÉS. 1972. Aménagement agricole, Nord-Ouest québécois, 322 p.

ÉCHO SONDAGE. 2012. Enquête sur les besoins de main-d'œuvre et de compétences des établissements de l'Abitibi-Témiscamingue - Portrait sectoriel agroalimentaire. Rapport réalisé pour Emploi-Québec - Direction régionale Abitibi-Témiscamingue. 21 pages.

EMPLOI QUÉBEC. 2012. Enquête sur les besoins de main-d'œuvre des établissements de l'Abitibi-Témiscamingue. Portrait sectoriel de l'agroalimentaire.

ENVIRONNEMENT CANADA. 2016. Température et pluviométrie à Amos En ligne: http://climat.meteo.gc.ca/climate_normals/results_1981_2010_f.html?searchType=stnName&txtStationName=amos&searchMethod=contains&txtCentralLatMin=0&txtCentralLatSec=0&txtCentralLongMin=0&txtCentralLongSec=0&stnID=6019&dispBack=1. Consulté en ligne le 8 décembre 2016

FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC (FADQ). 2014. Rapport annuel 2013-2014. 181 pages.

FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC (FADQ). 2015. Bulletin Transac-Terres - édition 2015. 4 pages.

FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC (FADQ). 2014. Bulletin Transac-Terres - édition 2014. 4 pages.

FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC (FADQ). 2013. Valeur des terres agricoles dans les régions du Québec. 8 pages.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2011. Recensement de la population 2011, municipalités, MRC et TE de l'Abitibi-Témiscamingue (08) et ensemble du Québec. Population totale, superficie et municipalités MRC d'Abitibi 2011. En ligne. http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/recensement2011/08Abitibi-temiscamingue/populationtotale-superficie-et-densité. Consulté le 1er octobre 2015.

INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT EN AGROENVIRONNEMENT (IRDA). 2013. Inventaire des terres du Canada. En ligne. http://www.irda.qc.ca/fr/outils-et-services/informations-sur-les-sols/inventaire-des-terres-du-canada-arda. Consulté le 3 septembre 2015.

INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT EN AGROENVIRONNEMENT (IRDA). Cartes pédologiques de l'Abitibi-Témiscamingue au 1 : 20 000, http://www.irda.qc.ca/assets/documents/P%E9dologie/%C9tudes_p%E9dologiques/Reg_8.pdf. 2009, reproduit des fichiers numériques du MAPAQ.

LES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC. Rapport annuel 2015.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT). 2006. Indice de développement socioéconomique. En ligne :

http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/developpement_territorial/indice_developpement/indicedev_Abitibi-Temiscamingue_2006.pdf. Consulté le 8 février 2016.

MINISTÈRE AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA (AAC). 2015. Données numériques de niveau 1 de l'inventaire des terres du Canada. En ligne : http://sis.agr.gc.ca/pages/nsdb/cli/class.html#class1. Consulté le 28 août 2015.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. 1997. Étude pédologique des sols défrichés de l'Abitibi-Témiscamingue. En ligne : http://sis.agr.gc.ca/siscan/publications/surveys/pq/pq1b/pq1b_report.pdf. Consulté le 3 septembre 2015.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ). 2004 Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Fichier Excel.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ). 2010. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Fichier Excel.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ). 2011. Plan de développement de la zone agricole – Guide d'élaboration. 40 pages et annexes.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ) 2012. Portrait agroalimentaire 2012. MRC Abitibi. 4 pages

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ) 2014. Portrait de la relève agricole 2011. 68 pages

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ). 2015. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2014-2015-06. Fichier Excel.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (MENVIQ). 1996, Portrait agricole. En ligne : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/regions/region08/08-abitibi(suite).htm#7. Consulté le 1 octobre 2015

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (MRN). 1999. Programme de reconnaissance des écosystèmes forestiers du Québec méridional - Rapport de classification écologique - Sapinière à bouleau blanc de l'ouest. 200 pages et annexes.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (MRN). 2001. Le système hiérarchique de classification écologique du territoire. En ligne : http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/Systeme.pdf. Consulté le 3 septembre 2015.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2013. Analyse de la situation des milieux humides au Québec et recommandations à des fins de conservation et de gestion durable. En

ligne. http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rives/Analyse-situation-milieux-humides-recommandations.pdf. Consulté le 3 septembre 2015.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1999. Programme de connaissance des écosystèmes forestiers du Québec méridional. Rapport de classification écologique-Sapinière à bouleau blanc de l'ouest. En ligne : https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/rc-sapiniere-bouleau-blanc-ouest-59.pdf. Consulté le 3 septembre 2015.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI. 2010. Schéma d'aménagement et de développement révisé. 313 pages et annexes.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI. 2014. Compilation à partir de données cartographiques. Shapefile des grandes affectations du territoire et de la zone agricole provinciale.

OBSERVATOIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (OAT). 2005. Portrait de l'agriculture et de l'agroalimentaire. 40 pages.

OBSERVATOIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (OAT). 2014. Tableau de bord de l'Abitibi-Témiscamingue - Édition 2014. 9 pages. En ligne. http://observat.qc.ca/documents/publication/oat_tableau-de-bord-edition-2014.pdf

PARENT ET AL. 1985. Plan de développement de l'agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue. 252 pages et annexes.

PRONOVOST, JEAN. Nov. 2015. À l'écoute de la relève agricole – Le vécu et les attentes des jeunes agriculteurs québécois, École nationale d'administration publique, présenté au MAPAQ, 69 p.

RÉSEAU AGRICONSEILS ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. 2015. Rapport annuel 2014-2015. 43 pages.

STATISTIQUE CANADA. 2011. Enquête nationale auprès des ménages. [En ligne]. http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/index-fra.cfm. Page consultée le 2 février 2015.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE L'ABITIBI. 2014. Liste des contingents livrés 2013-2014.

TRÉPANIER BERTRAND. 2014. Portrait agroalimentaire de la MRC d'Abitibi. 70 pages.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (UQAT). 2010. Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue (PACES-AT) - Phase I - Collecte de données existantes. 74 pages.

ANNEXE 1 – Scénarios de développement des productions

Ce document a été présenté lors de l'assemblée publique de consultation sur la vision stratégique du 29 mars 2016, à l'Hôtel des Eskers d'Amos.

Une vision sous forme de prospective en quelques chiffres

Scénario 1 : Situation actuelle

- Vision 2031 : Maintien de la situation actuelle pour les superficies et les chiffres d'affaires.

Scénario 2

- Vision 2031 : continuation des **tendances** actuelles :
- Lait : 7 arrêts de production, ajout de 3 fermes, achat de 67 kg par les fermes en place.
- Boeuf : stabilisation sans croissance. Ovin : décroissance.
- Grandes cultures : croissance de 5,5 %/an et peu de drainage.

Scénario 3

- Vision 2031 : mêmes hypothèses que Scénario 2.
- Plus deux phases intensive de drainage et une diversification des cultures.

Scénario 4

- Vision 2031, mêmes hypothèses que Scénario 3.
- Plus redéveloppement de la filière vache-veau avec ajout de 17 fermes et 1 125 vaches.

Scénario 5

- Vision 2031, mêmes hypothèses que Scénario 4.
- Plus implantation de 5 maternités porcines.

Scénario 6

- Vision 2031, mêmes hypothèses que Scénario 5.
- Plus ajout de 3 nouveaux producteurs laitiers en sus de Scénario 1 (situation actuelle).

Chiffre d'affaires en 2031 selon les hypothèses
($ constants de 2015, inflation à 0)

	Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3	Hypothèse 4	Hypothèse 5	Hypothèse 6
Lait	7 435 354	6 760 018	6 760 018	6 760 018	6 760 018	7 495 858
Vache veau	5 185 005	5 185 005	5 185 005	7 171 216	7 171 216	7 171 216
Autres animaux	387 479	271 235	271 235	271 235	271 235	271 235
Céréales et foin	1 606 885	3 244 430	8 498 978	8 498 978	8 954 838	8 954 838
Autres végétaux[1]	4 904 972	4 904 972	4 904 972	4 904 972	4 904 972	4 904 972
Bois	2 279 058	2 792 058	2 792 058	2 792 058	2 792 058	2 792 058
Porc	0	0	0	0	13 360 100	13 360 100
Total	**22 311 753**	**23 157 718**	**28 412 266**	**30 398 477**	**44 214 467**	**44 950 277**

[1] L'information disponible sur les autres végétaux est incomplète et difficile à interpréter correctement. Pour cette raison, les revenus sont présentés ici comme constants.

Superficies cultivées, drainées et non drainées en hectares, selon le scénario

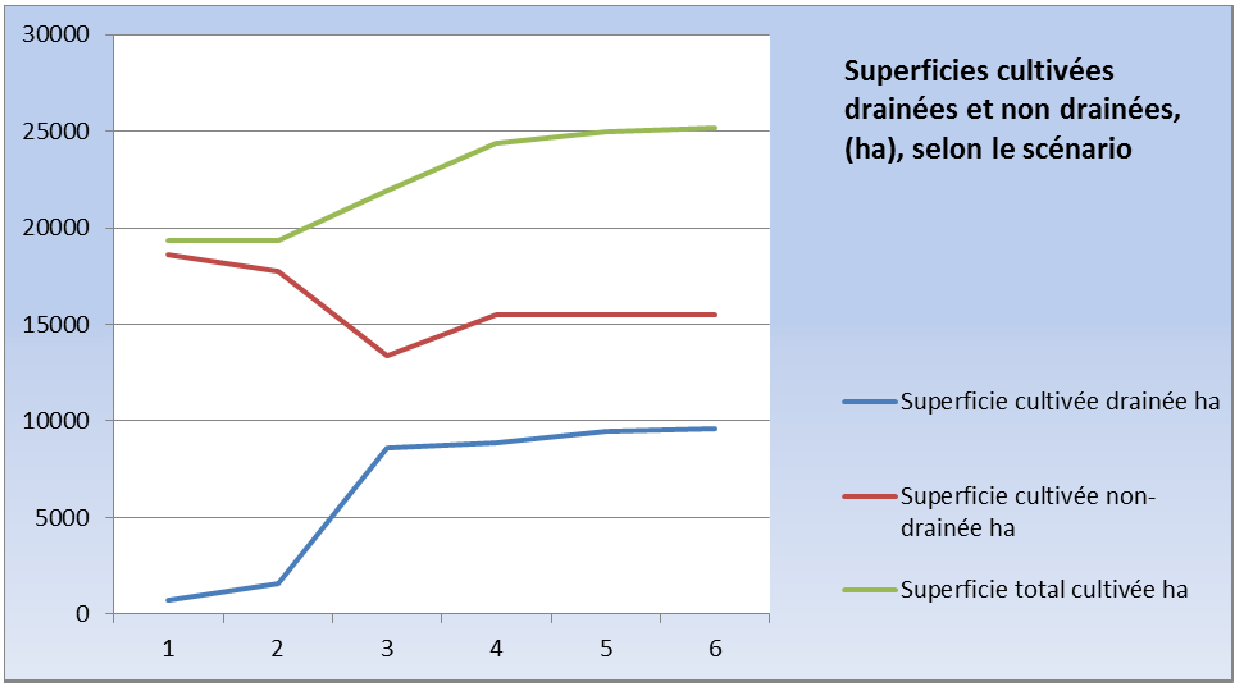

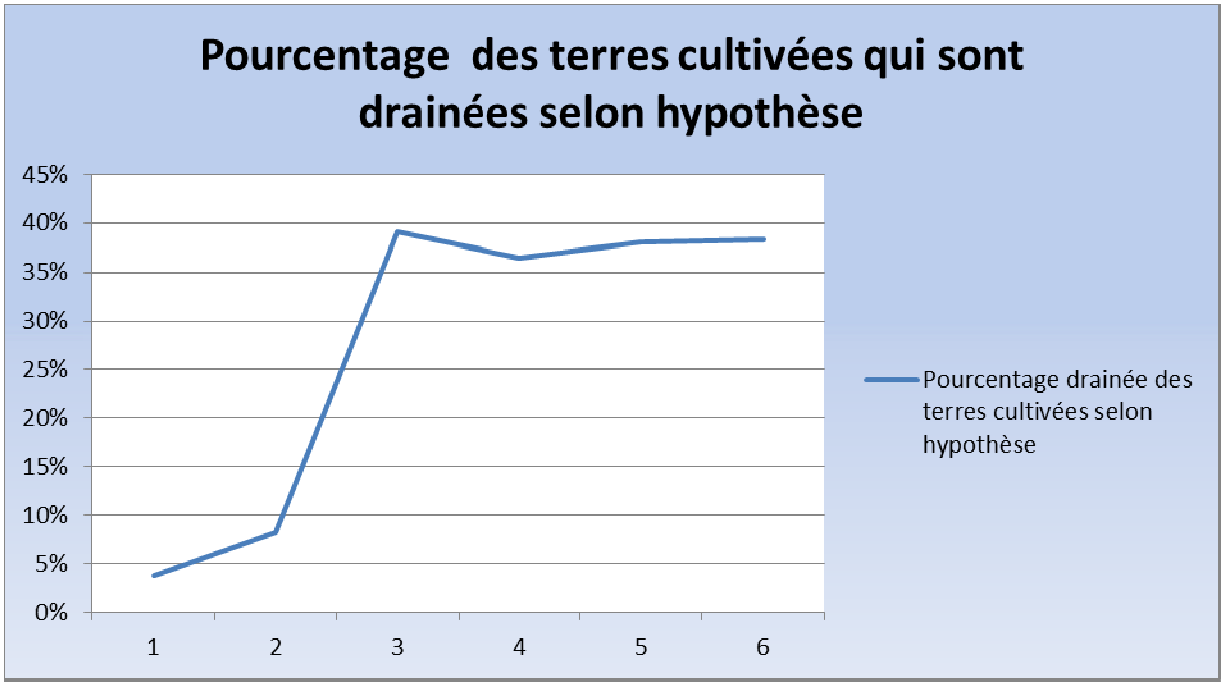
Pourcentage des terres cultivées qui sont drainées selon hypothèse
45%
40%
35%
30%
25%
20%
15%
10%
5%
0%
1
2
3
4
5
6
Pourcentage drainée des terres cultivées selon hypothèse

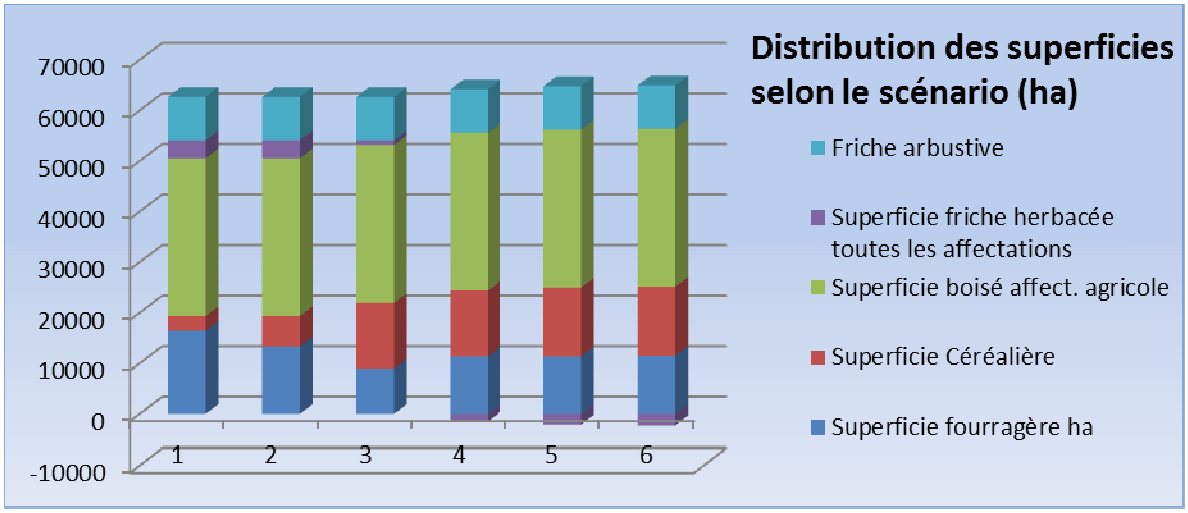
Distribution des superficies selon le scénario (ha)
70000
60000
50000
40000
30000
20000
10000
0
-10000
1
2
3
4
5
6
Friche arbustive
Superficie friche herbacée toutes les affectations
Superficie boisé affect. agricole
Superficie Céréalière
Superficie fourragère ha

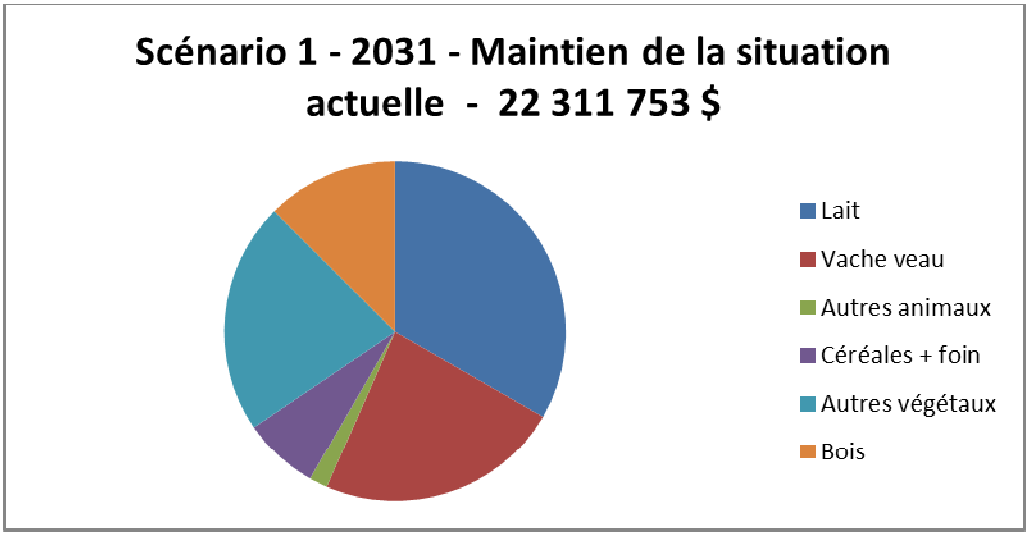
Scénario 1 - 2031 - Maintien de la situation actuelle - 22 311 753 $
Lait
Vache veau
Autres animaux
Céréales + foin
Autres végétaux
Bois

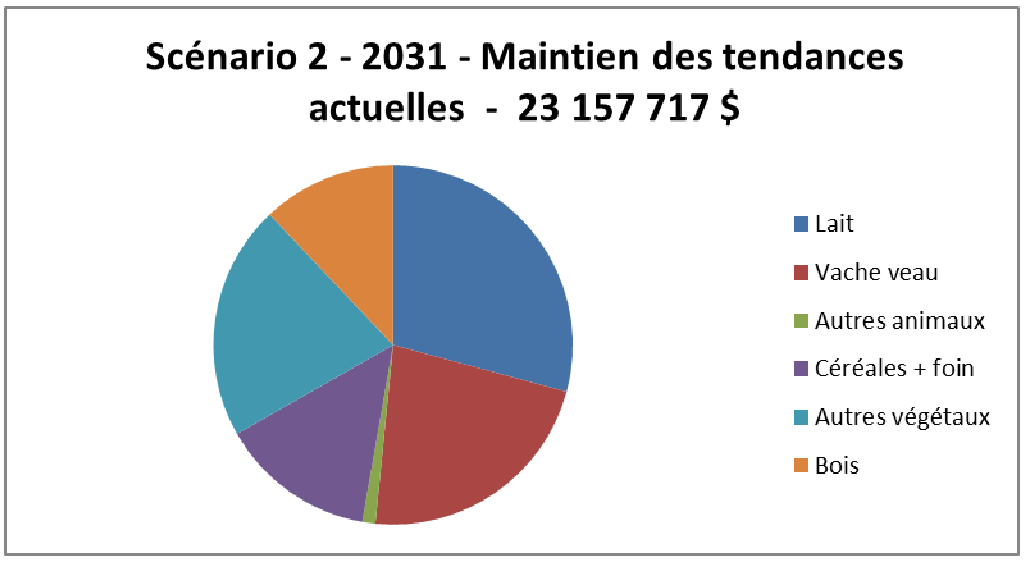
Scénario 2 - 2031 - Maintien des tendances actuelles - 23 157 717 $
Lait
Vache veau
Autres animaux
Céréales + foin
Autres végétaux
Bois

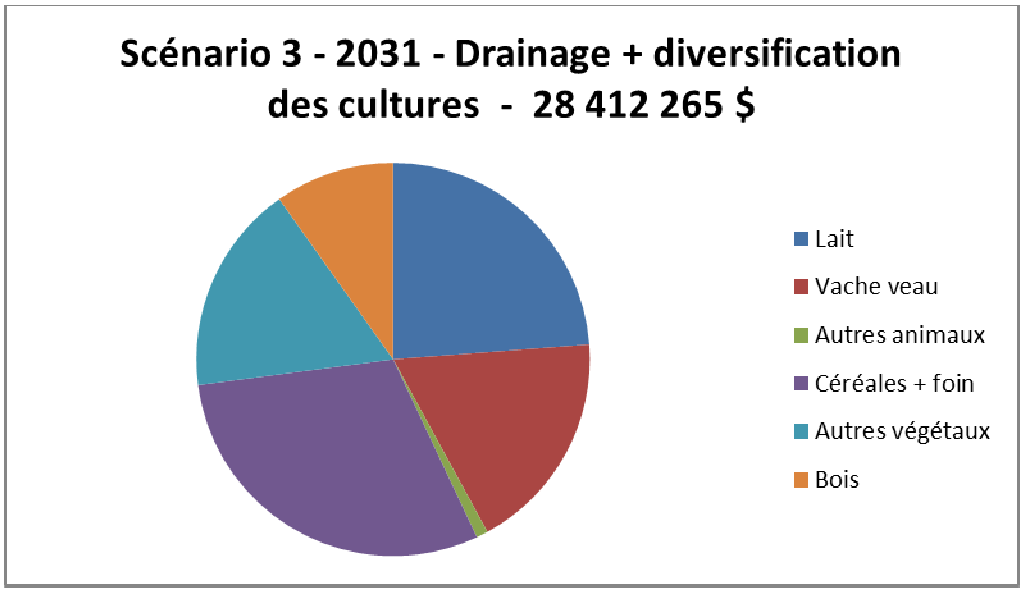
Scénario 3 - 2031 - Drainage + diversification des cultures - 28 412 265 $
Lait
Vache veau
Autres animaux
Céréales + foin
Autres végétaux
Bois

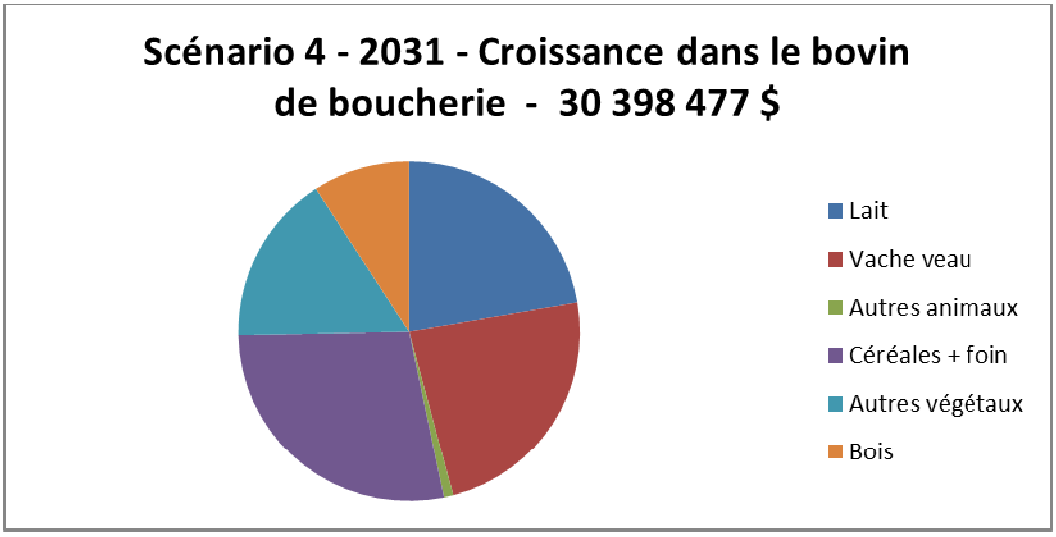
Scénario 4 - 2031 - Croissance dans le bovin de boucherie - 30 398 477 $
Lait
Vache veau
Autres animaux
Céréales + foin
Autres végétaux
Bois

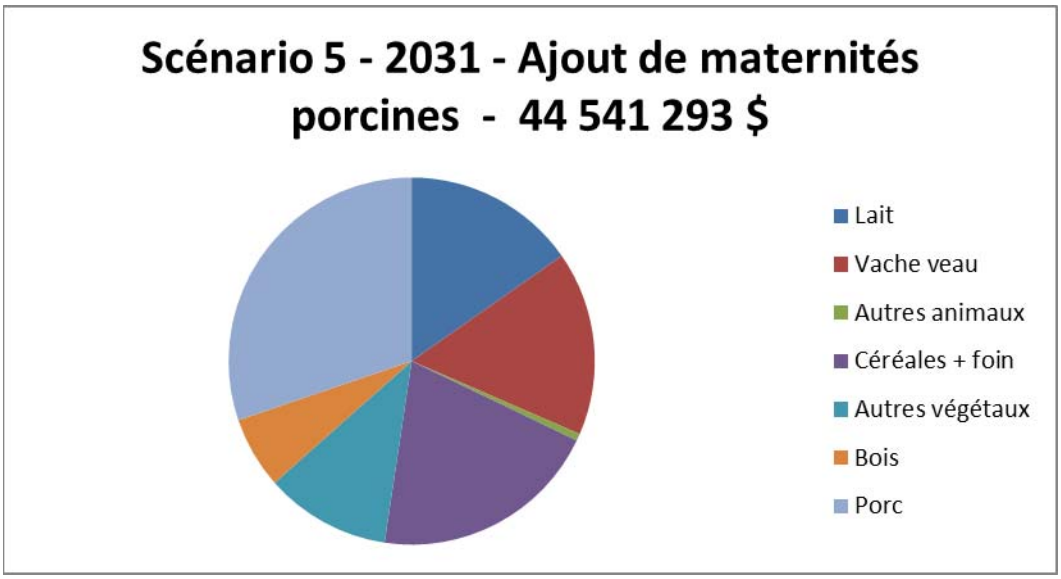
Scénario 5 - 2031 - Ajout de maternités porcines - 44 541 293 $
Lait
Vache veau
Autres animaux
Céréales + foin
Autres végétaux
Bois
Porc

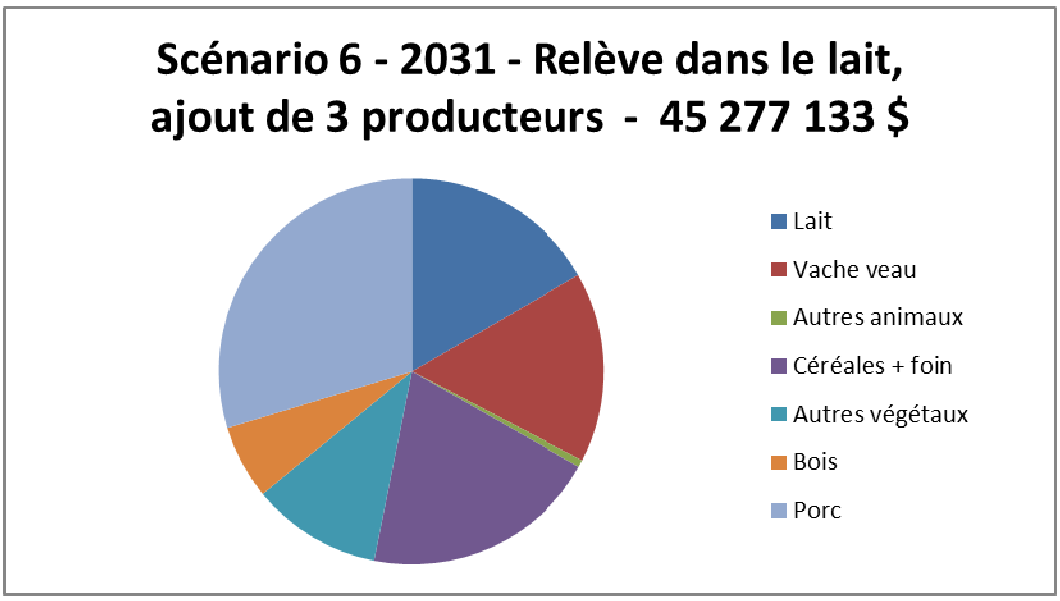
Scénario 6 - 2031 - Relève dans le lait, ajout de 3 producteurs - 45 277 133 $
Lait
Vache veau
Autres animaux
Céréales + foin
Autres végétaux
Bois
Porc

ANNEXE 2 – Un avenir possible de la zone agricole, ce qu'elle pourrait être en 2031…

Ce document a été lu lors de l'assemblée publique de consultation sur la vision concertée du 29 mars 2016 à l'Hôtel des Eskers d'Amos.

En 2031, environ 25 fermes produiront autant de lait qu'aujourd'hui. Une partie des productrices et producteurs plus âgés auront quitté et auront été remplacés par des jeunes bien formés. Leurs fermes occuperont les meilleures terres, dont une partie aura été drainée de façon souterraine. Les champs produiront plus de foin de meilleure qualité, si bien qu'il restera assez de terres pour cultiver des céréales. Une partie du lait sera destiné à une laiterie à Amos, qui approvisionnera les épiceries de la région, tandis qu'une autre partie sera biologique et destiné surtout au marché du sud du Québec.

Le nombre de productrices et producteurs de bovins de boucherie aura augmenté et leur âge moyen aura diminué. On comptera 1 200 vaches de plus qu'aujourd'hui. Quelques fermes auront des centaines de vaches tandis que d'autres en auront moins de 50. Les champs de foin et les pâturages seront plus productifs. Plusieurs cultiveront aussi des céréales et du canola. Les fermes bovines seront présentes dans toutes les parties du territoire et seront souvent localisées à la périphérie des fermes laitières, occupant des terrains plus accidentés et exigus.

La production d'agneaux se continuera pour le marché régional, tandis que des productrices et producteurs se passionneront pour les alpagas, les chevaux et d'autres animaux. Un grand changement se sera opéré par l'implantation de cinq maternités porcines où travailleront une cinquantaine d'employés. Elles seront localisées à des endroits où il n'y a actuellement presque pas d'emplois locaux et presque pas de résidents dans les rangs. Cela permettra de fertiliser 5 000 hectares de bons sols, dont une partie aura été drainée de façon souterraine et sur lesquels on cultivera des céréales, dont une partie sera biologique.

La production de céréales et de canola aura beaucoup progressé. Le réchauffement du climat se fera sentir, allongeant la durée de la saison sans gel et procurant plus de chaleur pour la croissance des plantes. Cela diminuera le risque de mauvaises récoltes et permettra d'introduire de nouvelles variétés et de nouvelles cultures. Près de 40 % des champs auront été drainés de façon souterraine, si bien que les rendements auront doublé, procurant ainsi de meilleurs revenus. Il y aura une plus grande diversité des choix de cultures et des choix de rotations portant sur des productions dont la demande est croissante, entre autres dans le biologique et le sans-gluten. La gourgane ou une autre plante riche en protéines sera cultivée. Quelques producteurs en seront rendus à cultiver chacun 500 hectares ou plus.

Les friches herbacées auront toutes été remises en culture, tandis que 2 000 hectares de friches arbustives seront utilisés comme pâturages.

Un producteur expérimenté aura développé une première bleuetière sur la moraine Harricana ou sur un esker. Par ailleurs, des démarches seront en cours en vue de mettre en place des cultures destinées à produire de l'énergie. D'ailleurs, plusieurs tracteurs et camionnettes utiliseront du biodiésel.

La disponibilité de bonnes terres aura suscité l'intérêt d'investisseurs d'ailleurs, si bien que le prix des terres aura plus que triplé. Cela aura entraîné un bouleversement dans la propriété des terres. Des productrices et producteurs d'ici auront trouvé le moyen de conserver leurs terres et d'acheter celles de voisins. D'autres se seront associés à des gens d'affaires d'ici et, avec une complicité des institutions financières, auront acquis des terres. Le regroupement de terres dans une même propriété se continuera. L'augmentation des prix

incitera les propriétaires non producteurs à séparer le terrain de leur maison de celui de la terre. Certaines propriétés couvriront 500 hectares en culture, mais il en restera beaucoup de plus petites, couvrant quelques dizaines d'hectares et même quelques hectares. Quelques acheteurs de l'extérieur de la région se seront établis ici, si bien qu'une forte proportion des terres demeurera la propriété de gens d'ici. Tout comme c'est le cas aujourd'hui, une partie de la production agricole continuera à se faire sur des terres louées.

Lors du lancement des actions du PDZA, on aura amorcé la mise en place de mécanismes de coordination des initiatives entre les productrices et producteurs eux-mêmes et avec les autres acteurs concernés. L'UPA, le MAPAQ, le Groupe Conseil Agricole Abitibi, la MRC, les municipalités, la Financière agricole du Québec et d'autres institutions financières, différents ministères, des gens d'affaires d'ici, des gens de l'éducation et d'autres secteurs auront chacun compris qu'ils ont un rôle à jouer et l'auront assumé avec un certain enthousiasme.

Constatant l'augmentation de la valeur des terres, de la productivité et de la rentabilité, la Financière agricole et les autres institutions concernées voudront être de bons partenaires dans le soutien du développement qui se poursuivra.

Les touristes seront un peu plus nombreux à visiter des champs et des installations de fermes et à y acheter des produits.

Plusieurs jeunes, mais aussi des plus âgés, se seront lancés dans de petites productions agricoles, souvent sur de petites superficies, pour cultiver des légumes ou élever quelques animaux. Ils alimenteront le marché régional de produits frais savoureux. La réglementation en vigueur continuera à assurer une solide protection de l'intégrité de la zone agricole, même il sera plus facile d'obtenir les autorisations pour acheter de petites superficies pour faire de petites productions agricoles et construire des maisons. Des autorisations auront aussi été données pour construire un nombre limité de résidences en bordure de rangs qui s'étaient vidés, de sorte que les productrices et producteurs agricoles seront moins isolés et bénéficieront de la présence de nouveaux voisins qui comprendront que l'existence d'odeurs pendant de courtes périodes au cours d'une année fait partie de la normalité de la vie rurale. Cela aura permis de maintenir des écoles, des dépanneurs et d'autres services qui étaient menacés de fermeture.

Voilà pour un avenir possible ! La réalité sera très différente ? Pourrait-elle être meilleure ?

Qu'est-ce que chacun peut y faire pour que ça se réalise ?